

CANTON DE BERNAVILLE

AGENVILLE

Agenville, Aisenville, Genville, Diocèse d'Amiens, Doyenné de S. Riquier, Election de Doullens. Actuellement Canton de Bernaville, Arrondissement de Doullens, Département de la Somme. A 6 k. du canton, à 22 k. de l'arr. et à 37 k. du département. 205 hab., 266 hectares.

L'histoire de ce petit village nous est peu connue. En 1730, le Prieuré de S. Pierre d'Abbeville y possédait 57 journaux de terre à la sole dont nous ignorons la provenance et qui rapportaient un revenu annuel de 142 livres d'argent et de 132 sétiers de blé.

La cure, dont les revenus s'élevaient à 450 livres, avait pour présentateur le Prieur de S. Pierre d'Abbeville.

Vers la même époque, il existait dans ce village deux fiefs nobles relevant de la Châtellenie de la Ferté-les-S. Riquier : 1° le fief Fayelle, tenu noblement par Joseph Du Fresne, écuyer, seigneur de Fontaine, et Nicolas Tillette, écuyer, seigneur

Document



0000005566655

d'Offinicourt de la Pairie d'Iseux et autres lieux, par 60 sols de relief chacun ; 2° le fief Hamel-Bellenglise, tenu noblement par Nicolas-Antoine de Grouches, marquis de Chepy. Ce fief consistait en 48 sétiers d'avoine dus à la Ferté par les religieux de S. Riquier pour les droits d'estallage perçus à S. Riquier (1).

Les biens du Prieuré d'Abbeville furent vendus le 14 avril 1791 à la barre du District de Doullens, moyennant 60,000 livres ; ils consistaient alors en 138 journaux de terre labourable et en 3 journaux de pâture.

L'église d'Agenville a été reconstruite dans ces derniers temps ; elle est dédiée au Sauveur du Monde, elle est un lieu de pèlerinage le lundi de la Pentecôte.

Maires : MM. Dufetel 1803-13, Dupuis 1813-15, Devismes 1816-17, Legris 1817-37, Samier 1838-56, Edouard Legris 1856-65, Charles Boquet 1865-86, Ernest Samier 1887, en exercice.

Curés : Boutté 1686-1703, Barbier 1703-05, Dupuis 1705. Les actes manquent de 1707 à 1737. 1737 Floury, 1767 Masse, jusqu'en 1790. Depuis le concordat de 1801, Agenville est desservi par le curé de Domléger.

Lieuxdits : S. Martin, Louguets, Campignol, Croix bidalotte, Grands fossés, les Brefs, Mado-

(1) M. Hénocque. Histoire de l'abbaye et de la ville de S. Riquier, tome III, p. 513.

lintes, Bois Miquier, Bois d'Amiens, Fond de la Chapelle, le Pierrotin.

AUTHEUX

Autheux (Altaria, Autex, Hosteux, Auteux, Zoteux). Diocèse d'Amiens, Doyenné de Labroye, près d'Auxi-le-Château, Election de Doullens. Actuellement Canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme. A 5 k. du canton, à 10 k. de l'arr. et à 33 du départ. 311 hab., 827 hectares.

Autheux nous est connu dès le XII^e siècle par la noble famille qui lui a emprunté son nom.

HÉBERT DES AUTHEUX

Hébert figure parmi les témoins des donations pieuses faites à l'abbaye d'Anchin par Hébert de Doullens. La charte sans date qui les mentionne, rédigée sous l'épiscopat de Thierry, évêque d'Amiens (1144-64), nous indique assez qu'Hébert des Autheux était son contemporain.

Hébert est probablement le même personnage que ce Joubert des Autheux signalé par le père Daire comme étant vicomte de Doullens en 1145. L'était-il véritablement ? Nous en doutons fort et nous pensons volontiers que le père Daire l'a confondu avec Hébert de Doullens qui l'était vraisemblablement vers ces temps-là. Une charte de 1206, destinée à consacrer le bon droit de

l'Abbaye du Gard contre les injustes prétentions des fils de Robert, vicomte de Doullens, et cela après des réclamations longues et réitérées, nous permet de remonter facilement jusqu'au XII^e siècle et de penser que cette dignité était héréditaire dans cette famille qui était des plus considérables de la contrée. Le père de Robert, Hébert de Doullens, est qualifié du titre de *vir illustris* dans les Chartes et intervient souvent comme témoin dans les actes publics de l'époque.

Hébert et Idorea, sa femme, approuvent également la donation faite en faveur de la Maison des Hospitaliers de Villers, par Fordona des Autheux. Il eut pour fils Robert et Girard, qui lui succédèrent dans la seigneurie des Autheux (1).

ROBERT DES AUTHEUX

Robert figure comme témoin (1204) dans la donation faite par Geoffroy de Doullens de sa terre de Fienvillers aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem.

Imitant cette généreuse conduite, Robert des Autheux donna à l'Abbaye du Gard, au mois de décembre 1206, 552 journaux de terre sur le

(1) Archives de la Somme. Fonds Corbie, armoire 3, liasse 107, n° 1, original ; Fonds du Gard. Carton du Gard, n° 310, original, 1206 — Daire, Histoire du Doyenné de Doullens, article vicomté. — Villers-l'Hôpital, canton d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais), voir nos pièces justificatives n° 4, Autheux porte d'argent à deux bandes de sable.

territoire de Longueville, 3 sur celui de Burbures et 16 sur celui des Autheux moyennant une redevance de 4 muids de grain, à la mesure de Doullens.

Chaque journal devait contenir 100 verges et chaque verge avoir 22 pieds.

Il accordait, de plus, par le même acte, le droit de prendre les pierres et le sable nécessaires pour les constructions, le droit de pâture et celui de prendre une voiture de verges pour l'usage des charrues. Cet acte fut passé à Doullens, en présence du Comte de Ponthieu et reçut l'approbation de Pavia, sa femme, d'Idonia, sa mère, et de Gérard, son frère.

Les vassaux de Robert, qui tenaient de lui en arrière fief plusieurs terres comme Jean de la Hastrée (La Hestroye), Pierre, son cousin, Garin, Gautier, frère de Hugues le Prévôt, Alelme le Prévôt et Vibert Coquin reçurent de lui une compensation suffisante.

La même année, nous le voyons encore figurer parmi les témoins d'une donation faite par Jean, seigneur d'Authieville, en faveur du Prieuré de S. Sauveur de Doullens (S. Sulpice-lez-Doullens).

Pour obtenir des prières après sa mort, il achète de son vassal Simon le Chasseur une dîme sur le territoire de Villers-Bocage qu'il donne au Chapitre d'Amiens pour assurer la fondation d'un obit. Du Cange indique la date de 1208 et le nécrologe du Chapitre en fait mention au 14 octobre.

Il ne mourut pas immédiatement, car nous le voyons encore, en 1216, donner à Walon de Senarpont *LX sous de cens et XX cappons qu'il avoit sur un four à Doullens, qui est devant la maison du Comte de Ponthieu.*

Enfin, il figure, en 1226, dans le Cartulaire du Gard pour la donation du terrage du *val Rohard* et du *val Carkebouse* faite par lui à cette Abbaye.

Sa veuve Pavia lui survécut ; elle se remaria à Bernard de Moreuil et vendit par la suite au roi de France les *viviers du Biez* qu'elle possédait à Doullens (1237).

GÉRARD I

Gérard devient seigneur des Autheux par la mort de son frère Robert, décédé sans postérité. De son mariage avec Ade, il eut, d'après une charte de 1256, 1^o Hugues qui suit, 2^o Gérard, 3^o Robert, 4^o Alerme.

(1) Archives nationales. Section administrative. S. 5059, n^o 8, 3^e cartulaire de Fieffes, f^o 13. M. Cocheris a publié cette charte intégralement dans son Catalogue des Manuscrits sur la Picardie inséré dans le tome XVI des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, p. 143. — Voir nos pièces justificatives n^o 2.

Longueville est à présent détruit ; le souvenir s'en est conservé au Candas par le nom d'une rue, à Autheux, par celui d'un chemin et à Fienvillers par une section du cadastre. Cette terre de Longueville était située dans la vaste plaine qui est limitée par les villages du Candas, de Fienvillers, des Autheux et de Longuevillette.

HUGUES I

Hugues est cité par Du Cange comme seigneur des Autheux et de Villers-Bocage en 1256. Il avait pour épouse Jeanne de Villers-Bocage et c'est probablement par cette alliance que cette terre est entrée dans cette Maison.

Il figure parmi les Pairs de Doullens pour approuver la vente faite par Gontran Savie de la terre de Ransart, en faveur de Pierre d'Amiens, chevalier, le mardi après la fête de S. Nicolas (1269).

Simon, comte de Montfort et sire de S. Valery, assigne, en 1285, le douaire de la comtesse Béatrix sur le fief de Hues des Autheux qu'il tenait de lui

Burbure. — Dans une charte du XIII^e siècle que nous publions dans nos pièces justificatives n^o 1, Dame Fordana des Autheux, épouse de Jean Pohier et Adam, son fils, avec le consentement d'Hubert des Autheux et d'Iderea, sa femme, donnent à la Maison des Hospitaliers de Villers la dime qu'ils possédaient à Burbures. Geoffroy de Doullens, seigneur de Burbures, du consentement d'Engerand, son fils, de Pavie et d'Edèle, ses filles, donne aux religieux du Gard 80 journaux de terre sur le territoire de Longueville, moyennant un cens annuel d'un muid de grains, moitié blé et moitié avoine, à la mesure de Doullens (1207). Cartulaire du Gard, tome II, p. 254. — Arch. Somme. Corbie, armoire 3, liasse 111, n^o 2 original. — Abbé Roze, nécrologe du Chapitre d'Amiens, dans le tome XXVIII. Mém. Antiq. de Picardie, p. 419. Delgove, Histoire de Doullens, p. 10. — Du Cange, recueil L., cité par Dom Grenier, Dict. topog., 193. Bibliothèque nationale. — Baudouin Campdavène donne au Prieuré de S. Sulpice, en 1243, une redevance de VI deniers et 2 chapons à prendre sur la Maison d'Hugues du Bief, près du Bief. Corbie, armoire 3, liasse 103, n^o 1.

par deux hommages. Il était probablement mort avant l'année 1297, car il ne figure pas à cette date dans un accord avec l'Abbaye du Gard où sa femme, son fils Guérard et sa belle-fille interviennent (1).

GÉRARD II

Guérard, chevalier, sire des Auteux et de Villers-Bocage, Mehaud d'Aussy, femme du devant chevalier et Jehanne, dame des Auteus et de Villers-au-Boscage, mère dudit Guérard, nous sont connus à l'occasion du *débat qui fut mu* entre eux et l'Abbaye du Gard au sujet des sentiers qui conduisaient du Valheureux au Candas. La querelle se termina par une transaction, en vertu de laquelle les Religieux permirent aux réclamants de fréquenter, leur vie durant, l'un des sentiers en litige à car, à carette et à bestiaux. et l'autre à pied seulement (avril 1297) (2).

HUGUES II

Hugues, chevalier, sire des Autheux et de Villers-Bocage, vivait en 1314.

(1) Dom Grenier, *loco citato*. — Arch. du Pas-de-Calais, fonds Cercamp, Ransart.

(2) Histoire du Gard, par M. Delgove Antiq. de Picardie, tome XXII, p. 192.

GÉRARD III

Guérard, sire des Auteux, est obligé de reconnaître par devant le Prévôt de Beauquesne, Guifroy de Villers, que « les Echevins de Doullens
« ont toute juridiction haulte, moienne et basse,
« seul et pour le tout en toute la ville et banlieue
« de Doullens et espécialement en toutes les terres
« qui d'eux sont tenues, par moien ou sans moien,
« en fief ou arrière fief, ou en autre manière assez,
« scitués et enclavez pardedans ledict banlieue. Il
« reconnaît, de plus, que a boine cause lesdis
« Maire, Echevin, Comunauté et habitans de
« Doullens s'estoient complains et que à malvaise
« cause se estoit opposez et que le procez enco-
« menchiez par lui s'estoit à malvaise cose enco-
« manchiez. » Il est condamné aux dépens par sen-
tence du Prévôt de Beauquesne (juillet 1351).

Pressé par la « nechessite il vend aux Religieux
« du Gard (1354) vingt et chuine sols parisis qu'ils
« lui devoient chascun an et deux muids de blé et
« un d'avoine, payables en leur Maison de Lon-
« gueville, pour la somme de deux chens flourins
« d'or, à l'escu de Jeh. du cuing et du poids du
« Roy, notre sire. » (1). Il était mort avant 1369,
puisqu'à cette époque son fils Jean se disait son
héritier et était sous la tutelle d'Enguerand de
Fieffe, chevalier.

(1) Cartulaire de Doullens, f^o XXII. — Histoire du Gard,
p. 210.

JEAN

Vers 1372, Jehan des Auteus, chevalier, sire de la dicte ville, avoue tenir du Roy à cause de son Château de Doullens « un fief où 60 sols de relief
« et 60 sols d'ayde, contenant le manoir des
« Auteus tel qu'il se comporte et XXII journaux
« de bos. Iten la moitié d'un autre nommé la Hes-
« troye, contenant X journaux. Iten IX journaux
« à la voye par laquelle on va à Outrebois. Iten
« VI^{xx} et VIII journaux seans en plusieurs lieues.
« Iten, il prent sur IV^{xx} journaux que tiennent les
« homes cottiers des Auteux une garbe de don, et
« peut valoir VII muis, mesure de Doullens. Iten
« doivent les dis homes IX setiers de blé à le
« S. Remy et C sols. Iten a en le dicte ville XL
« liv. et X sols de cens par an aux termes de
« Toussains et de Pasques Iten au Noël VII^{xx} II
« capons, XII sols et IX deniers de cens. Iten
« XVIII setiers de blé de mouture par an sur le
« molin de Ham emprès Doullens. Iten en cens de
« desuies et de capons sur plusieurs tenemens
« seans à Dourlens come en le banlieue XXXII
« liv. par an. Iten duvient le home cotier 4 corvées
« de bras par an et s'ils tenoient chevous en l urs
« liens cotiers ils paioeroient corvées de chevous.
« Si doivent herbage mort ou vif quand ils tien-
« nent bestes blanches. Ils firent sur X journaux
« de terre seans à Carquebouche du C. VIII gar-
« bes. »

Jean des Autheux servait sous les ordres du Comte de S. Pol en 1392.

De son mariage avec Marguerite de Montmorency, il n'eut qu'une fille, Jeanne alliée à Jean du Fayel qui lui apporta la terre des Autheux.

Il était mort probablement avant l'année 1408, car il ne figure pas à cette date comme seigneur des Autheux dans un accord qui eut lieu pour déterminer les limites de territoires entre la Commune de Doullens et la seigneurie des Autheux (1).

JEANNE DES AUTHEUX

Jean du Fayel, seigneur de Quellen et seigneur des Autheux, à cause de Demiselle Jehanne, sa femme, passe un accord (1408) avec l'Echevinage de Doullens pour déterminer les limites respectives de leurs seigneuries. Il est convenu, de part et d'autre, que l'on mettra une borne de grès à l'endroit où anciennement se trouvaient les arbres d'Hungermez. « D'après cet accord, les fins et
« metes de la banlieue de Doullens ou les divers
« la terre et seigneurie des Auteux doivent al er
« de la ville de Doullens jusqu'à une croix de grès
« quy est au chemin d'Abbeville que on dist le croix
« de Longueville ; et d'icelle croix allant à un lieu
« que on dist le viel Ocoche, ou siet en ung chi-
« mentière une anchienne capelle que on dist le
« capelle de Saint Andrieu d'Ocoche ; parmy le

(1) Archives nationales. Section administ., p. 137, XLIII.

« lieu et plache ou furent jadis certains grands
« arbres que on dist les arbres de Hungermes, que
« depuis sont tous cheus, lequel lieu et plache ou
« furent jadis les dis arbres est assez proche d'une
« motte que on dist la motte de Hungermes, où
« fut jadis une chapelle qui par ancienneté est
« piecha cheut. »

Devenue veuve, Jeanne des Autheux vendit un fief qu'elle possédait à Villers-Bocage, nommé la *Motte de Villers*, à Jeanne de Havesquerque, dame de Créquy, moyennant *vingt-six cens livres*, avec charge de pourvoir au douaire de noble dame, Madame des Auteux, sa mère, femme de Messire de Belloy (20 août 1426).

La Généalogie de la famille de Belloy nous apprend que Marguerite de Montmorency, veuve de Messire Jehan des Auteux s'était remariée, en 1424, à Jean de Belloy, seigneur de Belloy et du Candas. Jean de Belloy s'intitule seigneur de Belloy et des Auteux en partie à cause de sa femme dans une quittance de 1414 (1).

FAMILLE D'OSTEREL

Dans le cours du xv^e siècle, la seigneurie appar-

(1) 2^e Cartulaire de Doullens, f^o 5. *Hungermes*. Une Bulle d'Alexandre III, en faveur de l'Abbaye de Molesme, confirme les droits qu'elle avait sur l'autel d'Hungermes. « Apud Hungermes quidquid juris habetis in altare » (1179) (Bulle citée en note par M. l'abbé Lefebvre dans son Histoire du Canton de Doullens, article Bagneux. Mémoires Antiq. de Picardie, tome XXIX). L'Abbaye de Berteaucourt y avait aussi des droits, comme

tenait à la famille d'Osterel qui paraît être originaire de Doullens. Nous trouvons à cette époque Guilbert d'Osterel, seigneur des Autheux. De son union avec Jeanne de France, il eut Antoinette d'Osterel, alliée à Jean de Recourt, d'Allènes et de Lisques, second fils de Porus de Recourt et d'Alix de Saveuse.

FAMILLE DE LISQUES

Jean I de Lisques assiste, en 1507, à la rédaction des Coutumes locales comme mari et bail de Damoiselle Anthoinette d'Osterel, Dame des Autheux. De cette union naquirent : 1° Jean qui suit, 2° François, seigneur d'Allènes et 3° Jerry, seigneur de Lisques.

Jean II de Lisques, seigneur des Autheux, allié : 1° à Marguerite de Bayencourt, 2° à Marguerite de S. Delis, d'où 1° Porus, 2° Antoine, seigneur des Autheux.

Antoine de Lisques, seigneur de Recourt et des Autheux, marié le 8 septembre 1570 à Guillemette des Hayes, dite d'Espinay. Il relève la terre des

l'atteste la Charte de Garin, évêque d'Amiens en 1140. « Medietatem altaris et atrii de Hungermes et medietatem case ipsius ». Il en est parlé dans les mêmes termes dans la Bulle d'Alexandre III en faveur de Berteaucourt (1176). Une autre charte du Cartulaire nous apprend que la moitié des droits sur l'autel avait été donnée par Bernard Lupel qui prit part à la première Croisade. Cartulaire de Berteaucourt, chartes 8 et 101. — Généalogie de la famille de Belloy, p. 65.

Autheux ainsi que les différents fiefs relevant de la seigneurie et acquis de Louis Foubert par Pierre Fournel (2 août 1567).

Antoine laissa la terre des Autheux à *David*, son fils, qui relève le 3 juillet 1604. David la laisse à son frère puiné, *Pierre de Lisques*, qui demande un délai pour payer les droits de relief et fournir le dénombrement de la terre, attendu qu'il est en voyage (22 octobre 1618).

Pierre donne la seigneurie des Autheux à *Jean*, son frère, en 1627.

Jean III de Lisques, dans une requête présentée le 12 février 1635, à Nicolas Le Roy, lieutenant du Bailliage d'Amiens, déclare qu'il choisit sa terre et seigneurie des Autheux comme lieu de sa résidence pour y faire exercice de la Religion prétendue réformée. Il demandait à bénéficier de l'article 7 de l'Edit de Nantes qui accordait cette faveur aux seigneurs Haut-Justiciers (1)

FAMILLE DE VITRY

Jean de Lisques étant venu à mourir et sa succession ayant été déclarée vacante, cette terre fut

(1) Bouthors. Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, tome 2, verbo Autheux. — Père Anselme. Histoire des Grands Officiers de la Couronne de France, tome VIII. Généalogie de la Maison de Recourt, 55 3, Seigneurs de la Comté. — P. Anselme, tome VIII, p. 473. Généalogie de la Maison des Hayes d'Espinay. — Archives de la Somme, B. 18, B. 21, B. 82. — Les armes des de Lisques sont : bandé d'argent et d'azur de six pièces à la bordure engrelée de gueules.

vendue par décret et adjudgée le 27 mai 1668 à *M^{re} de Vitry*, receveur général du Taillon à Amiens.

FAMILLE LE FÈVRE DE MILLY

François de Vitry donne sa terre des Autheux à son cousin-germain et plus proche parent, *François Le Fèvre*, Procureur du Roi en la Maîtrise d'Abbeville. Il est admis à faire hommage le 8 mai 1709.

François Le Fèvre la laissa à Jean Le Fèvre de Milly, son fils aîné, qui a relevé le 18 juin 1727.

Jean Le Fèvre, chevalier, seigneur des Autheux, de Milly et de Hymmeville, vicomte de Doullens, allié à Dame Marie-Isabelle Sapernick. De cette alliance : 1° Jean-François qui suit, 2° Joseph-Philippe, premier primé, 3° Joseph-Philippe, second primé, 4° Marie-Louise-Charlotte, 5° Marie-Elisabeth, 6° Marie-Gabrielle.

Par son testament, fait à Hymmeville le 17 août 1739 et déposé chez Fleur, notaire à Domart le 17 décembre suivant, il donne à Jean-François Le Fèvre, son fils aîné, les terres et seigneuries des Autheux et d'Hymmeville ; à Joseph-Philippe, son premier cadet, et à Joseph-Philippe, son second cadet, la terre de Milly-lez-Doullens, plus la moitié de la charge de la Maîtrise de Procureur du Roi à Abbeville, l'autre moitié est réservée à leurs trois sœurs. Il veut, en outre, que les terres des

Autheux et de Milly soient substituées à celui de ses fils qui sera l'aîné et à ses enfants

Isabelle Sapernick, par son testament du 6 mai 1740, donne aux pauvres des Autheux 50 livres le jour de son décès et à l'Eglise des Autheux la somme nécessaire pour fonder un *De Profundis* à perpétuité ainsi que le chant des vêpres du Saint-Sacrement le premier dimanche du mois. Elle mourut à Autheux le 18 mai 1741.

Jean-François Le Fèvre relève la seigneurie des Autheux le 26 avril 1741.

Philippe-Joseph Le Fèvre, devenu l'aîné à la suite de la mort de son frère, hérite, en vertu d'une clause du testament de son père, la terre des Autheux et fait, en conséquence, foi et hommage le 1^{er} avril 1744.

Philippe-Joseph laisse la terre des Autheux à son fils mineur, Louis-Marie, Marquis de Milly, qui paye le droit de relief le 2 juillet 1773. Il est reçu à prêter foi et hommage le 19 novembre 1785 (1).

La terre des Autheux a appartenu successivement depuis à M. de Beaufond, à M^{me} Larcher, née Mélin ; actuellement elle est la propriété de M^{me} de Baulaincourt de Marle, née Larcher.

Au siècle dernier, la seigneurie des Autheux

(1) Minutes de Fleur chez M^e Delgove, notaire à Domart. — Actes de l'Etat civil déposés au greffe du Tribunal de Doullens. Les Le Fèvre de Milly portent : de sable au chevron d'argent chargé de trois roses de gueules. Supports : Deux lions.

consistait en un château ruiné, avec ferme, cour, granges, colombier, jardin de 75 verges ; 2 journaux 26 verges de plant, 58 verges de pré, un petit bois de 4 journaux ; 90 journaux de terre en 8 pièces, 40 journaux de terre en larris ; 58 journaux 78 verges de bois, le bois de la Hestroye, Champart, censiers et autres droits.

Après avoir parlé de la seigneurie principale, qu'il me soit permis maintenant de désigner les quelques fiefs dont les possesseurs nous sont connus.

1^o Fief de la Hestroye. — Jean de la Hastrée, dont il est parlé dans la donation faite, en 1206, par Jean des Autheux et Pavia, sa femme, en était probablement le propriétaire à cette époque. En 1239, il est fait mention, dans le Cartulaire du Gard, de Baudouin de la Hestroye à l'occasion de la vente faite par lui à l'Abbaye de 8 journaux de terre, situés au lieudit Bullet et faisant partie de son fief de la Hestroye. Jean des Autheux, dans l'aveu présenté au Roi vers 1372, déclare tenir de lui la moitié du fief de la Hestroye, contenant 10 journaux. Cette partie du fief, acquise dans la suite par François de Vitry, fut donnée par lui à l'Hôtel-Dieu d'Amiens en 1698, moyennant deux messes basses par chascun jour de l'an. Laurent Ringard, sieur de la Hestroye, loue le 14 mai 1643 le droit de Champart qu'il y possédait moyennant 8 setiers de blé, mesure de Doullens. Jean Cardon, écuyer, Président en l'Élection de Doullens, prend

le titre de seigneur de la Hestroye dans différents actes (Mariage de Jean Cardon avec Demoiselle Marie Guilbert, 2 janvier 1662. Actes de N.-D. de Doullens ; acte de sa mort, 25 juillet 1667, S. Pierre de Doullens). M^e Louis Cardon, avocat au siège Présidial d'Abbeville, seigneur de la Hestroye, en 1715. Messire Thomas Lucet, seigneur, en 1768 (1).

2^o Demi-quint de la terre ayant appartenu à Thibaut de Lisques. Thibaut le vend à Pierre Fournel, grainetier à Amiens, qui en obtient saisine au greffe du Bailliage d'Amiens le 29 juillet 1563.

3^o Rente inféodée de 75 livres sur la terre des Autheux ayant appartenu à Nicolas Fournel qui la laisse à Pierre Fournel. Pierre relève le 3 août 1549.

4^o Fief de 136 journaux de terre faisant partie du domaine des Autheux, ayant appartenu à Jean de Lisques. Jean le vend à Louis Foubert qui en a obtenu saisine le 9 juin 1547.

5^o Fief de 8 journaux tenant au bois des Autheux, vendu par Jean de Lisques à Armand Le Caron et à Claire Foubert, sa femme, à la charge de le tenir comme la seigneurie dont il est éclipsé.

6^o Fief de 5 journaux de terre sis à Autheux, tenant au chemin d'Outrebois. Ce fief a appartenu

(1) Histoire du Gard, p.172. — Archives de la Somme, n. 98. — Minutes de Jacques Vignon. 1643. Etude Macqueron, à Doullens. — Actes de l'Etat civil, passim.

à Jean Monnard et à Anne Cordier, sa femme. Ils l'ont vendu le 27 février et 11 avril 1637 à Jean Lecat et Martine Perdu, sa femme, moyennant 227 livres.

7° Fief de 4 journaux ayant appartenu à Jean Monnard et à Anne Cordier.

Après avoir signalé les différentes seigneuries qui composaient la terre des Autheux, parlons maintenant de l'histoire religieuse de ce pays.

L'autel des Autheux, avec la plus grande partie des dîmes, grosses et menues, appartenait au Prieuré de Bagneux comme le constate une Bulle du pape Alexandre III, signalée par M. l'Abbé Lefèvre, dans son Histoire du Canton de Doullens, article Bagneux. Le Prieuré en était possesseur probablement à son origine, c'est-à-dire au commencement du XII^e siècle. Cette dime rapportait 36 livres Tournois, au XVI^e siècle, d'après un bail de 1550.

Une déclaration de dime faite en 1673 signale encore comme décimateurs les Chapelains de la Cathédrale d'Amiens, le Chapitre de S. Nicolas de la même ville, le Prieuré de S. Pierre d'Abbeville et le curé. En 1730, ces différents décimateurs avaient cédé leurs droits au curé et la dime était estimée valoir 900 livres. Le curé, comme compensation, payait au Chapitre de S. Nicolas 25 setiers de blé et 45 livres aux Chapelains. Nous ignorons quelle était la nature des droits du Prieuré de S. Pierre d'Abbeville.

A la même époque, la cure des Autheux possédait 2 journaux $1/2$ de terre. les fondations s'élevaient à 14 livres et le casuel à 30 livres. Le revenu de la cure était de 623 livres (1).

Cette terre rapportait, d'après un bail du 3 avril 1784, 50 sétiers de blé et 600 livres d'argent. Les Chartreux avaient acheté ces différentes terres avec les libéralités de Perrine Mas, veuve d'Engerand Rohaut, bourgeois d'Abbeville, et mère de Dom Jean Rohaut, Prieur de la Chartreuse de S. Honoré de 1536 à 1549. Les terres des Chartreux furent vendues en 1791. moyennant 30,800 livres ; celles de la cure pour 670 livres à des habitants du pays.

L'église, dédiée à S. Jean-Baptiste, n'a aucun style et ne présente aucune particularité digne d'être signalée (2).

Maires : MM. Magnez 1803 à 1805, Bouffel 1805 à 1817, Jean-Jacques-Marie Nicolas Le Merle de Beaufond 1817-30, Bouffel 1830-52, Delavier 1852-65, Sabin Vasseur 1865, en exercice.

Curés : Sire Pierre Venet 1622 à 1672, Maillard 1672-74, Antoine Montborgne 1674-80, Robert 1680. Les actes manquent de 1717 à 1739. Robert encore curé en 1717. Despaux 1728-41, Lorel 1741-86, Hurache 1786. Après le Concordat, MM.

(1) Darsy. Bénéfices de l'Église d'Amiens, tome II, verbo Autheux.

(2) Histoire de la Chartreuse de S. Honoré, par M. l'Abbé Lefebvre, curé d'Halinghem, p. 192 et 542.

Foubert 1825, Rivery 1830-81, Degouy 1881, en exercice.

Principaux lieux dits : section a. Macfer, section b. l'Étrelle, au-dessus de la Hestroye, la voie de Longueville, les Malveaux, section c. les Colombiers, le champ des Fourches, *la vallée Cuvières* (Le Cartulaire de Berteaucourt fait mention de la dime de Cuvières. Oda, fille de Baudry de Domart, avec l'assentiment de Regnier de Drucat, dont elle dépendait comme fief, la leur avait donnée. Il en est fait mention dans les Lettres de l'Evêque d'Amiens, Garin, en faveur de Berteaucourt (1140). Une discussion s'étant élevée au sujet de cette dime entre l'Abbaye de Berteaucourt et celle de S. Germer de Flay, le pape Célestin, la 5^e année de son Pontificat, nomma comme arbitres pour juger en dernier ressort ce différend I., prévôt et P., chanoine d'Arras. L'affaire, nous ne savons trop pourquoi, ne fut terminée qu'en 1226 par un compromis admis par les trois nouveaux juges : Th. de Boves, prévôt, Jean, pénitencier, et Chrétien, écolâtre d'Amiens. L'Abbaye de S. Germer accordait le sixième de la dime (Cartulaire de Berteaucourt, chartes 54, 85 et 116 d'après une copie ayant appartenu à M. Garnier). Il est encore parlé de la vallée Cuvière dans une des sections du territoire de Bernaville). Section d. Derrière le bois, la rue des Juifs.

BARLY

Barly (Basli, Ballis, Batis, Barly-Ponthieu) anciennement Doyenné de Labroye, puis d'Auxile-Château, archid. de Ponthieu. Diocèse d'Amiens. Election et Prévôté de Doullens. Actuellement Cantón de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. 407 hab., 1164 hectares. A 13 k. du Canton, à 9 k. de l'Arr. et à 39 du Dép. Perception d'Outrebois. B. de poste de Doullens.

Au XI^e siècle, Barly faisait partie du domaine particulier des Comtes de Ponthieu. L'église avec la plus grande partie du territoire est alors donnée au Prieuré de S. Pierre d'Abbeville par Guy I, Comte de Ponthieu, qui venait de le fonder. Les lettres de Philippe I, roi de France, destinées à confirmer les donations de son vassal, nous apprennent ces particularités (1075).

Quelques années après (1100), Guy, à l'occasion de la mort d'Ade, son épouse, et pour obtenir en sa faveur les pieux suffrages des Religieux de S. Pierre, leur abandonnait en toute propriété telle qu'elle se comportait alors sa terre de Barly. Elle se composait de champs cultivés et non cultivés, de bois et de prairies.

Dans la suite, un de ses successeurs, Jean, Comte de Ponthieu (1147-91), fut obligé de reconnaître que la donation de son aïeul Guy était exempte de toute charge féodale et, par cet acte,

il renonçait au droit d'*avouerie* qu'il y avait injustement perçu.

Cette lettre adressée à son cousin Philippe, Comte de Flandre et de Vermandois, pourrait faire supposer que Barly était de sa juridiction. Une enquête, faite en 1239, pour déterminer l'étendue de la justice respective du Comte de Ponthieu et du Comte d'Artois, successeurs des Comtes de Flandre, en constatant que *Ballis est de l'avouerie d'Hesdig* semble le confirmer. Cependant, une nouvelle enquête, faite par le Parlement, à l'occasion d'un litige soulevé entre le Comte d'Artois et le Prieur d'Abbeville au sujet des ajournements, vint mettre à néant les prétentions du Comte d'Artois. Un arrêt, rendu au mois de juillet 1275, maintint le Prieur de S. Pierre dans le droit d'ajourner ses sujets de Barly à Abbeville, de les y juger et de les condamner à une peine proportionnée au délit. Cet arrêt reconnaissait que Barly était entièrement sous leur dépendance et qu'il ne faisait pas partie du Comté d'Artois malgré les direns contraires.

Outre la fondation principale faite par Guy de Ponthieu, nous devons également faire mention de celle de Hugues Chec, qui consistait dans le service de quatre hôtes et dans le domaine d'une charrue.

Antérieurement aux Bénédictins d'Abbeville et conjointement avec eux, l'Abbaye de S. Josse-sur-Mer possédait de grands biens à Barly. Ils les

abandonnèrent en totalité au Prieuré d'Abbeville, en 1242, moyennant une rente annuelle de 3 muids de grains, moitié blé et moitié avoine, à la mesure de Barly. Une amende de 100 livres sterling devait être infligée à celle des deux parties qui violerait la convention. Dans la suite, de grandes contestations surgirent à l'occasion de cette redevance, elles se terminèrent enfin par une transaction passée pardevant notaire au Châtelet de Paris, le 28 juillet 1656.

Egalement, sur le territoire de Barly, les Dames de S. Michel de Doullens, comme nous l'apprennent les Lettres de Garin, Evêque d'Amiens (1138), percevaient quelques droits qu'elles cédèrent au Prieuré d'Abbeville, comme l'indique assez le renvoi de 10 sétiers de blé et de 10 sétiers d'avoine payés tous les ans par ces dernières.

Une déclaration de la seigneurie de Barly, faite en 1728, nous apprend que le Prieuré d'Abbeville possédait alors :

22 journaux de bois rapportant.	1125 liv.
147 journaux de terre à la sole.	2826 »
Dime sur les 7/8.	725 »
Censives en argent.	20 »

Il était dû encore 25 sétiers de blé, 50 sétiers d'avoine, une poule par chaque ménage dite poule de four.

Le droit de mort et vif herbage à raison d'un sol par chascune beste à laine : 15 liv.

Les droits seigneuriaux sur Barly : 50 liv. Droits de relief. Total : 5,216 livres.

La terre était affermée par le seigneur, Abbé de Fontenelle, prieur commendataire, moyennant 4000 liv., avec les charges suivantes :

Au curé de Barly : 80 liv. avec 18 sétiers de blé et 18 sétiers d'avoine ; aux Religieuses de S. Michel de Doullens : 10 sétiers de blé et 10 sétiers d'avoine ; aux Religieux de S. Josse-sur-Mer : 18 sétiers de blé et 18 sétiers d'avoine ; gages du Bailli 40 liv. ; au lieutenant : 20 liv. ; au Prieur d'office : 20 liv. ; aux deux gardes de bois : chacun 60 liv. , 120 liv.

Ces différents biens furent vendus en plusieurs vacations à la barre du District en 1791. Les biens de la cure, qui se composaient de 19 journaux, eurent le même sort.

L'église de Barly a été construite au siècle dernier dans de belles et vastes proportions. Elle est en pierre et possède encore trois remarquables statues, œuvre du sculpteur J.-B. Carpentier (1764). L'une représente S. Pierre, titulaire de l'Eglise et patron du pays ; l'autre S. Paul, la troisième S. Antoine qui est l'objet d'un culte spécial dans la contrée. De nombreux pèlerins viennent tous les ans à Barly pour la fête du 17 janvier (1).

(1) Gallia Christiana, tome X. Instrumenta Ecclesiae Ambianensis. Col. 296 « Ecclesia de Barly et ibidem terra ad unam carrucam » (1075) — « Quidquid habebam apud Balli cum omnibus appendiciis suis, terris cultis et incultis silvis pascuis, in die sepulturæ Adæ, uxoris meæ... contuli ». Charte de Guy

Barly est situé dans une vallée sèche environnée de toutes parts d'une ceinture de bois du plus gracieux effet. Rien de plus pittoresque l'été.

Maires de Barly : MM. Normand 1804 à 1805, de Beaulincourt 1805-08, Benoit Petit 1808-15, Parvillers 1815-16, Froissard 1816-29, Asselin 1829-40, Delgove 1840-46, Asselin 1846-53, Caullier 1855-65, Laurent Froissard 1865-71, Maxime Asselin 1871, en exercice.

Curés : MM. Famechon, 1667, Damonville 1696, exerce encore en 1715. Actes manquant de 1715 à 1737. Baudrelique 1728 à 1768, Mortaux 1768-71, Asselin 1771, 9 décembre 1792. Le citoyen Eustache Duseval, natif de Bouquemaison, ex-religieux du Tiers-Ordre de S. François de Limours, nommé par l'assemblée électorale du District de Doullens à la majorité de 35 votants. Le 3 vendémiaire an 2, Duseval refuse d'exercer les fonctions curiales et remet ses lettres de prêtrise.

Après le Concordat : MM. Hurtrel 1816-32. Il meurt âgé de 91 ans. Freville 1832-33, Carnoy 1833-66, Bouchez 1866, en exercice.

(1100). — Les différentes chartes publiées par M. de Galametz dans son travail sur les limites du Ponthieu et de l'Artois, Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, tome XVII, passim. — Archives du Pas-de-Calais, Copie du Cartulaire de S. Josse-sur-Mer, f° 270. — Archives de la Somme, Seigneurie de Barly 1728 liasse. — M. Delgove, Histoire de Doullens, article S. Michel.

Principaux lieux dits : section A., au-delà des bois et de la plaine d'Endique, bois du Carme, chemin de Bonnières, les trois Cornets, Bois brûlé, Montagne de la Valendray. Section B., au-dessus de la Vanoise, la Hayure Caumesnil, le Fay, la voie à clerc. Section C., Mont de Mézerolles, Vallée Robin, Vallée de Courcelles, l'Arbre des Magnons, rue des Juifs, rue du Vieux-Moulin, rue de l'Abbaye.

BÉALCOURT

Béalcourt (Bealcuriam, Bealecourt, Beaullecourt). Election, Prévôté de Doullens. Secours de Frohem. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 10 k. du Canton, à 14 k. de l'Arr. et à 41 du Dép. 209 hab., 361 hect.

A quelque distance de l'église de Béalcourt, près du chemin qui mène à Heuzecourt, au bas d'un rideau connu sous le nom de Valbois, se trouve une pierre druidique qui est citée, à bon droit, comme une des curiosités du Nord de la France. Ce monument mégalithique, bien rare dans nos contrées, est, sans doute, une de ces tables de pierre qui servaient d'autels aux anciens Druides pour leurs sacrifices. Cette pierre, de grande dimension, est fort irrégulière et pleine de rugosités. Son diamètre est d'environ 2^m 10 et son

épaisseur de 50 centimètres. Elle reposait autrefois sur d'autres pierres qui devaient lui servir de supports et elle était probablement au haut du rideau.

Cette pierre druidique pourrait faire supposer que Béalcourt remonte à une haute antiquité, mais rien jusqu'ici n'est venu confirmer cette simple conjecture que nous n'osons pas regarder comme fondée. Tout au plus pourrait-on dire que le village de Mons, à présent détruit, et dont il ne reste plus que l'antique sanctuaire, a succédé à ce lieu habité par les anciens Gaulois.

Les documents concernant Béalcourt sont très rares et nous n'en avons guère trouvé.

Jean de Ellancourt, seigneur de Béalcourt, *Dominus Béaulcourt*, approuve la vente faite à l'Abbaye de Cercamp, par Pierre Testar, son vassal, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le territoire du Mont-Renaud (mai 1242). Quelques années plus tard, « Jehan Keres, esquiers, sires
« de Béalecourt, et Marguerite, se feme, Dame
« cele meisme lieu, certifiaient que Pierre Testars,
« nos liges home avait vendu bien et loiaument
« qui siet au Kief de ces XXXIII jornaux de terre,
« scons près du Mont-Renault, et le manoir qui
« siet au Kief de ces XXXIII jornaux devant dis
« aux Religieux de Cercamp, moyennant c. livres
« parisis. » (avril 1292) (1).

(1) Archives du Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Cartulaire, f° 106 et f° 129.

Le Cartulaire de S. Josse-au-Bois-en-Dommartin nous apprend que la terre vendue par Pierre Blanke, cleric de Prouville, à cette Abbaye relevait de Mathieu Aubeluche de Beaullecourt vers 1270.

Au moment de la rédaction de la Coutume locale, la seigneurie de Béalcourt appartenait à Monseigneur Ferry de Saveuse, chevalier. Il tenait cette terre en pairie de la terre et seigneurie de Dompmart, et y avait justice et seigneurie haulte, moienne et basse et en dessous.

Vers le milieu du XII^e siècle, l'Abbaye de Ber-teaucourt percevait sur le territoire de Béalcourt certains droits de dîme qu'elle tenait de généreux bienfaiteurs. La dîme de *Ballencourt*, donnée par Robert de Segnarmont, ou bien celle des Rateaus, donnée par Hugues de Bealcuriis, pourrait bien être la dîme désignée dans la suite dans le petit Cartulaire de Ber-teaucourt sous le nom de dîme de Béalcourt. Qu'il me suffise de constater avec le petit Cartulaire qu'« el terroir de Biaulecourt en
« amaine toute le disme descans alevile et tout le
« rente a le meson le seigneur de le vile et en fait-
« on deux mons, le rente d'une part et le disme
« l'autre part. En chesle disme, l'Eglise de Ber-
« taucourt prent le moitié enconstre l'abesse de
« Wylencourt et le Prieur d'Abbeville, et le prestre
« du lieu et par tous les courtieux de le vile le
« moitié en grains..... Et en tout six jornaux de
« tere la ou est Nostre-Dame de Mons prent le
« moitié l'Eglise de Bertaucourt enconstre les

« personnes devant omes. » Un dénombrement de 1706, ainsi que la déclaration de 1728, n'en font plus mention, nous ne savons trop pourquoi.

Une autre partie du territoire de Béalcourt dépendait de l'Abbaye de Willencourt qui y percevait un droit de dime affermé 600 liv., comme le constate un bail du 15 novembre 1787. Nous ignorons l'origine de ce droit.

Sur le territoire de Béalcourt se trouvaient plusieurs fiefs qu'il est bon de signaler :

1° Fief de Béalières.

« La terre et seigneurie de Béallières appartenaient, en 1507, à noble home, Lancelot de Prouville, seigneur d'Avesne-lez-Bapaume et d'Estrées, laquelle seigneurie il tenait noblement en ung fief, de la terre et Chastellenye de Beauval, appartenant à ault et puissant seigneur, Monseigneur de Moreul, à cause de M^me Barbe de Chastillon. sa femme. » La rédaction de la coutume locale de cette seigneurie eut lieu le xiii^e jour de septembre 1507 (1).

2° Fief de 7 journaux de prés, tenu du Roi à cause de son Château de Doullens consistant en 7 journaux de prés, au terroir de Béalcourt,

(1) Archives du Pas-de-Calais. Copie du Cartulaire de S. Josse-au-Bois, f^o 35. -- Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, tome II, verbo Béalcourt. — Cartulaire de Berteaucourt. Chartes 8 et 101. — Archives de la Somme. Petit Cartulaire de Berteaucourt du xiv^e siècle, f^o 33. — Coutumes locales, ibid., verbo Beallières.

tenant d'un côté à Monseigneur le Prince de Condé, d'autre au fief de Bealières, d'un bout aux marais communs de Frohem, d'un autre aux prairies de la seigneurie de Frohem. Ce fief a appartenu à M^e Philippe de Longueval qui l'a vendu le 14 septembre 1561 à Eustache de Prouville, écuyer, seigneur de S. Fursy. Eustache le laisse à son fils, Alexandre de Prouville, qui a relevé le 14 mai 1609. Ce fief a passé à Nicolas Lebel qui l'a laissé à Louis Lebel, son fils, qui a fait foi et hommage le 25 août 1673. Il le laisse à un autre Louis Lebel, son fils.

3^o Fief de Monceaux ou Monchaux.

Il est parlé de l'hommage de Hues du Gardin, séant au *Camp de Monceaux* et au *terroir d'environ* dans l'aveu de Jean de Clair ou de Clary pour sa terre de Gézaincourt. Hues du Gardin le tenait en fief de Monseigneur de Beaufort et en arrière-fief de la seigneurie de Gézaincourt, en 1372.

C'est très probablement à la possession du fief Monceaux que la branche cadette des seigneurs d'Auxy-le-Château doit son nom d'Auxy-Monceaux.

Très certainement, quelques-uns des seigneurs de la branche cadette l'ont possédé, entr'autres Jehan de Monceaux, seigneur de Houdeng-en-Bray, qui était seigneur de la terre de Monceaux-lez-Béalcourt, lors de la rédaction des Coutumes locales, en 1507. Cette terre est entrée dans la famille d'Auxy par le mariage de Marie d'Encre, Dame de Lully, Bulles et Monceaux avec Jean,

Sire et Ber d'Auxy, tué à la bataille de Crécy (1346). Pierre d'Auxy, son fils, est l'auteur de la branche de Monceaux.

I. Pierre d'Auxy, chevalier, seigneur de Monceaux et de Lully, premier Chambellan du Duc de Bourgogne, Capitaine de Douai, allié à Françoise de Mailly, fut père :

II. de Mathieu d'Auxy, dit de Monceaux, seigneur dudit lieu, Capitaine de Valenciennes, époux de Jeanne de Bailleul, dont naquit :

III. Jean d'Auxy, chevalier, seigneur de Monceaux, Gouverneur de Béthune et Sénéchal de Ponthieu, marié à Catherine de Brimeux, dont :

IV. Jean d'Auxy, chevalier, seigneur de Monceaux, Hourden-en-Bray, Martincourt, Maître d'hôtel du roi Louis XI, Gouverneur d'Arques, Trésorier Général de Picardie, allié en 1478 à Jeanne de Villiers. Il fut père du suivant :

V. Jean d'Auxy, chevalier, seigneur de Monceaux, Hourden-en-Bray, Capitaine de 50 hommes d'armes, qui épousa Geneviève Dauvet, Dame de S. Sanson et de la Bruyère, dont :

VI. Guy d'Auxy, chevalier, seigneur de Monceaux, allié à Jeanne de la Châtre, qui le rendit père de :

VII. Gaspard d'Auxy, seigneur de Monceaux, allié à Jacqueline d'O...

M. de Belleval, dans ses fiefs et seigneuries du Ponthieu, cite comme propriétaires de ce fief : Daniel de Boubers, chevalier (1614-59) ; Daniel

de Boubers, vicomte de Bernâtre (1659-91) ; Henri-Louis de Boubers (1691-1730) ; Marie-Daniel de Boubers, vicomte de Bernâtre (1730-70) ; Charles-François de Boubers, vicomte de Bernâtre (1770-89).

Ce fief se composait de quelques censives à percevoir sur une Maison et comprenait 150 journaux de terre ; il relevait de la seigneurie d'Auxile-Château (1).

4^o Fief d'Orion.

Le fief d'Orion-sur-Authie relevait de la Châtellenie de Doullens ; il appartenait, en 1372, à Pierre Harle, seigneur d'Orion, comme il appert par un aveu servi au Roi à cette époque. Un aveu du 29 novembre 1378 mentionne, comme seigneur d'Orion, Gilles Halle, écuyer. Robert Fretel, seigneur de Lonprez, y possédait également à cette époque un manoir avec 5 journaux.

« Nicolas Morel, Escuier, seigneur du fief même Dieu es ville de Neuilly-le-Dieu, vend, le 29 mai 1559, pour refaire sa maison ruynée par les Bourguignons, moiennant le pris et some de C.C.CXXVI liv. tournois, un escu au denier à Dieu, 10 liv. au vin du marché, à honorable home Jehan Maillard, Procureur et Notaire royal à Abbeville, ung certain fief noble nomé le fief d'Orion, séant près Béalcourt qui se consiste en

(1) Archives nationales. Section administ. P. 137. Aveu de Jean de Clair, f^o 1, n^o 59. De Belleval, Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu.

ung pré, jardin et tenement clos de hayes vives contenant 5 journaux, qui est le chef-lieu dudit fief, en 60 verges de flégard, en 10 journaux de terre labourable en une pièce, en ung manoir contenant 1/2 jornal, en ung autre manoir contenant ung jornal, en ung autre contenant 80 verges, en deux autres contenant ung journal, en ung autre contenant 1/2 journal et 1/4. Il y avait justice haute, moyenne et basse. » (1).

5° Fief de Mons.

Sur le territoire actuel de Béalcourt se trouvait anciennement le village de Mons qui est à présent détruit. Nous avons vu précédemment que l'Abbaye de Berteaucourt y possédait un petit droit de dime sur 8 journaux. Antérieurement il en est fait plusieurs fois mention dans les Chartes et les diplômes que nous avons consultés. M. de Witasse pense avec raison, croyons-nous, que le Mons-sur-Authie, indiqué dans le Cartulaire de S. Bertin, est bien le Mons dont nous parlons ici. Il s'agit d'une vente faite par un certain Rigobert à l'Evêque de Terouanne en 720 « cum adjacentia sua quod est in pago Pontivo, in loco nuncupato *Monte super fluvio Alteia* ».

L'*Omage* Alelme de Mons est cité parmi les arrière-fiefs vendus par Baudouin, seigneur de

(1) Archives nationales. Section administ. P. 137. Aveu de Pierre Harle et de Gilles Halle, f° 4, n° 61 et f° 18, n° 81. — Archives de la Somme, B. 1 f° 23 verso.

Beauval à haut signor Robert d'Artois, en 1243.

Robert Fretel, seigneur de Lonprez, tenait du roi le vile de Mons avec 2 journaux $\frac{1}{2}$ de prés, du chef de sa femme, comme le constate un aveu de 1372.

A la même époque (24 mai 1372), nous voyons Collart de Bailleul, dit Sauvage, faire le dénombrement de son fief de Mons-sur-Authie dont il était seigneur et indiquer la nature des droits qu'il y avait.

Pierre Asselin, dans la suite, relève le 18 décembre 1550, le fief noble de Mons qu'il tenait du Roi à cause de son Château de Doullens par 60 sols parisis, 20 sols de Chambelage et autant d'aide. Ce Pierre Asselin habitait à Cocquerel, près Pont-Remi. Louis Asselin, son fils, lui succède en 1558. Jean Asselin, fils du précédent, seigneur de Mons, manglier de l'Eglise N.-D. de Mons en 1585. Thomas Asselin, fils et héritier de Jean, le relève en 1606.

L'antique sanctuaire de N.-D. de Mons a seul échappé aux ravages du temps ; il sert d'église paroissiale aux habitants de Béalcourt et se trouve isolé au milieu des champs. Cette église est en pierre, elle conserve encore un certain cachet de noblesse et de grandeur malgré des restaurations maladroitement qui l'ont défigurée. Dans la nef, nous y avons remarqué un pilier monocylindrique du XII^e siècle ; également nous avons trouvé quelques

chapiteaux de la même époque dans le chœur. Une chapelle, qui occupe un des bas-côtés de la nef, mérite de fixer l'attention : la voûte, à nervures prismatiques, est ornée de pendentifs du xvi^e siècle du plus gracieux effet. Une Vierge sculptée termine un de ces pendentifs et sert de clef de voûte.

L'autel est orné de feuilles de vigne et de grappes de raisin. Nous n'y avons pas reconnu cet autel tel que s'était engagé à le faire, en 1585, Jehan de Fransières, tailleur d'ymaiges à Amiens, suivant contrat passé pardevant Seguin, notaire à Doullens. Nous n'y avons pas vu au passet de la table d'autel une Histoire de la Vierge Marie qu'il pouvait taillier à sa discrétion. Nous n'avons pas davantage retrouvé les quatre anges qu'il devait racoustrer et à qui il devait faire des ailes et des mains. Cet autel a certainement disparu. Ce qui devait servir autrefois de rétable à cet autel qui n'existe plus a été heureusement conservé. Il est détaché de l'autel et appuyé contre la muraille. L'ensemble en est du plus gracieux effet. Ce rétable, en bois sculpté, est en style renaissance. On y remarque, à droite, une statue de la Ste-Vierge ; à gauche, le Sauveur du monde tenant d'une main le globe de la terre. Ces statues sont en demi-relief. Au milieu, un charmant tableau sur toile représentant la Ste-Vierge tenant l'Enfant-Jésus et ayant à ses pieds Ste-Elisabeth et S. Jean-Baptiste. Le cadre, en bois sculpté, est orné de feuilles de lauriers avec leurs fruits ; il est

supporté par deux anges ; au-dessus, issant des nuages, apparaît le Père Eternel.

On remarque encore dans cette église plusieurs vieilles statues, ainsi que des pierres tombales entièrement usées par le frottement des pieds. Ces dalles funéraires sont en pierre bleue, les mains et la tête des personnages devaient être d'une autre matière, comme l'indique assez les parties creuses que l'on voit encore aujourd'hui.

A l'extérieur, près de la porte d'entrée, se voit encore une statue mutilée du xvi^e siècle avec un ange tenant un écusson. Nous avons cru y remarquer : au premier, trois étoiles à 8 raies posées 2 et 1 ; au second, une bande fuzelée (5 fusées) ; au troisième, un chevron ; au quatrième, trois merlettes posées 2 et 1.

Un tableau donné par le Gouvernement en 1879 représente la Vierge avec l'Enfant-Jésus et S. Jean (1).

BEAUMETZ

Beaumetz (Bellomansum, Beaumes). Doyenné de St-Riquier, archid. d'Abbeville, Election de

(1) M. de Witasse. Pagus Pontivius et pagus Viminau dans le tome XVII des Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, page 143. — Archives du Nord. B. 1593, 1^{er} Cartulaire d'Artois, pièce 49. — Archives nationales. Sect. administ. P. 137, f^o 3, n^o 60. — Archives de la Somme. B. 1, f^o 15 et B. 16, f^o 72. — Minutes de Seguin, chez M^e Macqueron, de Doullens.

Doullens, Prévôté de Beauquesne. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 4 k. du canton, à 19 de l'arr. et à 34 k. du dép. 374 hab., 616 hect.

Beaumetz paraît avoir appartenu de temps immémorial aux sires de S. Valery. C'était probablement, à l'origine, un de leurs rendez-vous de chasse au milieu de la forêt de Goyaval qui leur appartenait. Dans la suite, des défrichements successifs, en livrant à l'agriculture de nouvelles terres, auront amené des ouvriers dans la contrée et leurs habitations, venant à se grouper les unes à côté des autres, auront donné naissance au village actuel de Beaumetz.

Au commencement du XIII^e siècle, Thomas de S. Valery, pour assurer à l'abbaye de Berteaucourt le payement d'une rente de trois muids de blé dont le moulin d'Arondel était grévé, leur donnait, pour hypothèque, sa terre de Beaumetz et la forêt de Goyaval qui en dépendait.

Cette terre de Beaumetz, avec la forêt de Goyaval, passa dans la suite, par des alliances successives, aux ducs de Nevers, héritiers des sires de S. Valery.

Une fondation pieuse faite le 14 février 1588 par Louis de Gonzague, duc de Nevers et la duchesse Henriette de Clèves, sa femme, pour doter annuellement six jeunes filles pauvres de leurs différentes seigneuries, s'étendait également

à celle de Beaumetz. La Châtellenie de S. Valery, avec les terres de Cambron et de Beaumetz, avaient droit à la dotation de deux jeunes filles. D'après les clauses de cette fondation, les autorités locales de chacune des paroisses composant un ressort, devaient se réunir, le jour de Pâques fleuries, dans l'église du lieu, pour y désigner trois hommes et trois femmes, recommandables par leurs vertus, et chargés de choisir, d'un commun accord, la jeune fille pauvre la plus vertueuse de l'endroit. Le mardi de Pâques suivant, chacune des jeunes filles ainsi désignée dans le premier scrutin devait se rendre au chef-lieu du ressort et là, en présence du clergé et des officiers de la seigneurie principale, on procédait par voie du sort à l'élection de la jeune fille qui devait bénéficier de la fondation. Le contrat de mariage devait se passer le lundi de la Pentecôte et la jeune fille recevait alors un anneau d'argent de la valeur de 5 sols. Enfin, le jour du mariage, la jeune fille recevait une dot de 16 écus, 40 sols, qui lui était délivrée par les officiers de la seigneurie. Urbain V accorda une indulgence plénière aux fidèles qui prendraient part à ces différents scrutins.

Charles de Gonzague de Clèves I, duc de Nevers et de Mantoue, par son testament fait à Mantoue, le 15 avril 1634, avait laissé à sa fille, Anne de Gonzague de Clèves, les terres de S. Valery, Cayeux, Beaumetz et Goyaval avec leurs dépendances ; mais ce testament n'eut pas son

plein effet par suite de la vente qu'il fit de Beaumetz et de la forêt de Goyaval quelques mois après. Anne de Gonzague, dont il est ici parlé, fut mariée le 24 avril 1645 à Edouard de Bavière, Palatin du Rhin ; elle mourut à Paris le 6 avril 1684 et son oraison funèbre fut prononcée par Bossuet.

Le 14 novembre 1634, Charles de Gonzague vendait Beaumetz, la forêt de Goyaval contenant environ 1200 journaux, le moulin de Constanviller près Bernaville et le moulin d'Arondel près Berteaucourt, à Messire Henri Fleurton et Jean Guisain, moyennant la somme de 120,000 livres. Ils en eurent saisine le 5 mai 1635.

Par sentence aux requêtes du Palais à Paris, la terre de Beaumetz, avec la moitié de la forêt de Goyaval, fut adjugée le 11 septembre 1686, moyennant 60,000 livres, à Messire François Le Fournier de Wargemont. François laisse Beaumetz à son fils Bernard qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 29 mai 1716. Bernard le laisse à son fils Joseph-François qui a relevé le 29 juillet 1733. Joseph-François le transmet à Messire Louis-François-Gabriel, son fils, qui relève le 10 décembre 1757. Il laisse Beaumetz à ses deux enfants mineurs, Messire Alexandre-Louis et Demoiselle Bonne-Charlotte-Félicité Le Fournier de Wargemont, qui mourut en 1841.

L'autre partie de la forêt de Goyaval, avec le moulin d'Arondel et les prés Bourdon, échurent à

Messire Jean Guisain, qui les laisse à ses enfants, Jacques et Gabriel Guisain. Les deux frères vendent cette propriété, le 7 janvier 1656, à Messire Jean de Gaude et à Dame Marguerite de Croze, son épouse. Ils la laissent à leur fils, Jean-François, qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 16 juillet 1688. Jean-François la laisse à un autre, Jean-François de Gaude. Ce dernier la laisse à son fils, Antoine-Léonard-François de Gaude, qui la laisse lui-même à sa fille unique, Dame Marie-Thérèse de Gaude, épouse de Charles-Philippe, Comte d'Hunolstein. Le Comte d'Hunolstein, comme mari et bail, est reçu aux relief, foi et hommage le 15 décembre 1758.

Sur le territoire de Beaumetz se trouvait le fief *Neufmez* ou *Neufmel*, qui appartenait, à la fin du xiv^e siècle, à Jeanne de Neufmez, épouse de Pierre de Boubers, seigneur de Bernâtre. Charles de Picheleu en était seigneur en 1621, il le donna alors à son fils aîné Charles, qui nous est complètement inconnu. Les actes de Beaumetz font mention de François de Picheleu, écuyer, en 1643, à l'occasion de la naissance de Marie-Anne de Picheleu, fille de Messire François de Picheleu et de Demoiselle Marguerite Lagache.

L'Abbesse de Berteaucourt présentait à la cure de Beaumetz. L'Abbaye y prélevait $\frac{2}{3}$ de la dîme contre $\frac{1}{3}$ réservé au curé. Elle était affermée, au moment de la Révolution, moyennant 12 setiers de blé, 12 setiers d'avoine et 5 setiers d'orge, plus

300 livres pour pot-de-vin du marché. La cure possédait 11 journaux, elle rapportait 533 livres (1).

Maires de Beaumetz : MM. Charles-Antoine Ségard 1803-31, J.-B. Oger 1831-78, Jean François Houbard 1878-80, Alexandre Oger 1881-82, J.-B. Quillet 1882, en exercice.

Curés : Pierre Martin 1599, Petit 1604-1643, Roze 1654, Rohaut 1696, Samier, actes manquent de 1696 à 1737, Vinque 1737-39, Douzenel 1739-43, Brasseur 1743-81, Marcotte 1781 (Roze constate que les registres ont été enlevés par les ennemis en 1645). Après le Concordat, MM. Leclercq 1833, Coudun 1838-70, Bouilly, 1871-80, Duflos 1880-85, Fétré 1885, en exercice.

Lieuxdits : section a, La Forêt, section b, La Vallée, Le coin du bois Horteux, La plaine du bois, Le champ Larron, Le fond du Rouel, Les terres Colimbelles, La barrière, Le fond de Beaumetz, La Vallée, Les Pommiers ; section c, Village, La rue verte, La route, Le Pré Monsieur, rue de la Prairie, rue de l'Eglise, rue de Domart, Le Pré

(1) Archives de l'église de Berteaucourt. Déclaration des biens de l'Abbaye, 1706, Mss. n° 17. — Mémoires de Nevers, t. II, p. 533, 1665. — Mémoire pour les princesses Marie et Anne de Gonzague contre les prétentions de Charles II, leur neveu. Sedan, 1643. — Archives de la Somme, v. 390. — Le Fournier de Wargemont : porte d'argent à trois roses de gueules. — De Gaude : d'or, à un palfeuf, le vol ouvert, de sable, armé et lampassé de gueules. Supports, deux lions. Cimier : une femme se peignant et tenant un miroir d'argent. Devise : c'est mon plaisir.

Moranvol, Le Pré de l'Angelus, Les Prés à fosses, Les Prés de l'Eglise, Le Pré M. de Partz, Le Bocquet, Ruelle du bœuf ; section D, Des Essarts, Derrière le bois, Ruelle du Mont-Renaud, Agécourt, Les Essarts, La Maye, La plaine du bois.

BEAUVOIR-RIVIÈRE

Beauvoir-Rivière (Beauvoir). Doyenné de Labroye, Archid. d'Abbeville, Diocèse d'Amiens, Election et Prévôté de Doullens. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 11 k. du canton, à 15 de l'arr., à 42 du dép. Sur l'Authie. 300 hab., 378 hect.

L'*omage* d'Ingéran de Beauvoir faisait partie des arrière-fiefs vendus à Robert d'Artois, frère de S. Louis, au mois de juin 1243, par Baudouin, seigneur de Beauval. Nous ignorons s'il appartenait à la noble famille qui nous a donné un évêque d'Amiens et qui a fourni des personnages importants à la cour des ducs de Bourgogne.

Nous ignorons également quel était ce Guillaume de Gourchielles, écuyer, qui servit un aveu au roi en 1372 pour un fief qu'il possédait à Beauvoir, « *sur le quemin qui maine d'Aussy à Doullens et passe le rivière l'Authie* ».

Parlons maintenant de la noble famille des sires de Beauvoir qui a emprunté son nom au pays dont elle possédait la seigneurie.

Jean de Beauvoir, allié à Louise de Mailly-Conty, est peut-être le seigneur de Beauvoir tué à Azincourt au dire de Monstrelet. De son alliance avec Louise de Mailly il eut pour enfants : 1° Ferry, évêque d'Amiens ; 2° Jean, mort sans alliance ; 3° Isabeau, épouse de Jean de Hénencourt, qui la rendit mère d'Adrien de Hénencourt, Doyen du Chapitre d'Amiens et bienfaiteur insigne de la Cathédrale ; 4° Claire, mariée à Louis de Bournonville ; 5° Antoinette, Dame de Beauvoir, dont il sera parlé ci-après.

Ferry de Beauvoir fut élu évêque d'Amiens le 14 janvier 1457, grâce à la recommandation de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui était seigneur de cette ville, en vertu du traité d'Arras. Ferry avait été précédemment chanoine d'Amiens et de Térouanne ; il était recommandable par ses vertus. Après avoir gouverné l'Eglise d'Amiens avec sagesse, il dût, à la fin de ses jours, se retirer à Montreuil pour éviter les tracasseries de Louis XI qui ne pouvait lui pardonner sa fidélité à la Maison de Bourgogne. Il y mourut le 23 février 1473. Son corps fut transféré à Amiens le 8 mars 1489 et inhumé dans la Cathédrale, dans le tombeau que lui avait préparé son neveu, Adrien de Hénencourt, Doyen du Chapitre, et qui se voit encore aujourd'hui. Le corps du prélat repose au pied de la clôture méridionale du chœur, au-dessous des groupes représentant l'histoire de S. Firmin. Ferry de Beauvoir est figuré couché, revêtu de ses ornements

pontificaux, les pieds appuyés sur un lion ; les douze apôtres, sculptés sur l'orfrois de sa chape, sont peints aussi au fond de la niche tenant des phylactères où sont inscrits les versets du *Credo*.

Antoinette, dame de Beauvoir, fait passer cette terre dans la famille de Saveuse par son alliance avec Jean de Saveuse, dit Jeannet, fils de Bon de Saveuse, dont il est parlé maintes fois dans les Chroniques du xv^e siècle. De cette alliance naquirent Ferry de Saveuse et Antoine de Saveuse. Ferry de Saveuse, seigneur de Saveuse et de Beauvoir, prit pour épouse Charlotte de la Vieville, qui le rendit père de Jeanne de Saveuse et de Jacqueline de Saveuse, dame de Beauvoir, alliée à Charles de Cléry, seigneur de Cléry, près Péronne.

Ferry de Saveuse était seigneur de Beauvoir lors de la rédaction des Coutumes locales, en 1507.

En vertu de la Coutume du pays, il pouvait prendre de tous les manoirs « estans en icelle terre
« et seigneurie, qui ne sont habités, pour droit de
« non reseandise (résidence) quatre boiteaux de
« blé, mesure de Doullens, mais ils demeurent
« quites dudit droit s'ils apportent les clefs au
« seigneur en temps deu ». L'article 7 porte qu'il a
droit d'exiger de chaque habitant « queuste et
« traversin de lit et couverture quand il fait
« assemblée pour sa seigneurie garder ou qu'il lui
« vient noblesse en son chasteau ».

Une alliance fait ensuite passer la terre de

Beauvoir de la Maison de Saveuse dans celle de Rouault.

Jeanne de Saveuse avait épousé en premières noces Antoine de Créquy, seigneur de Pont-Remy, qui la rendit mère d'Anne de Créquy, épouse de l'historien Guillaume du Bellay, décédée sans postérité. Devenue veuve, Jeanne de Saveuse se maria, en secondes noces, à Thibaut Rouault, seigneur de Riou, qui releva, comme mari et bail, le 6 septembre 1541.

Barbe Rouault, leur fille unique, releva le 9 juillet 1560.

Elle fut mariée à Adrien Tiercelin, seigneur de Brosse, chevalier de l'ordre du S. Esprit, gouverneur de Mouzon, qui s'illustra aux batailles de Dreux et de St-Denis, et fut député aux Etats-généraux de Blois par la noblesse de Picardie.

Barbe Rouault laisse cette seigneurie à son fils, Messire Anne de Tiercelin, marquis de Brosse, qui a relevé le 8 avril 1575.

Cette terre passe ensuite à Messire François de Bigard, qui a relevé le 31 mai 1623. François de Bigard la laisse à son fils François, qui a relevé le 25 novembre 1628. François de Bigard vend Beauvoir, avec Wavons et Casteler, par acte passé le 15 mars 1655 par devant notaire en Ponthieu à Messire Nicolas de Beaubosse, seigneur de Villerville. Sa Majesté lui fait abandon des droits féodaux, par arrêt du Conseil du 12 juin 1651, et saisine lui est donné le 27 juillet suivant.

Nous la trouvons ensuite en la possession de Dame Esther de Boubers, veuve de Samuel de Vidal, sur laquelle elle est saisie réellement comme religionnaire fugitive.

Nous voyons ensuite, comme seigneur de Beauvoir, Charles de Monchaux, qui laisse cette terre à sa fille unique, Catherine-Françoise de Monchaux, mariée à Henri Prudhomme d'Ailly qui a relevé, comme mari et bail, le 24 novembre 1704. Catherine la laisse à Charles Prudhomme d'Ailly qui a relevé le 5 juillet 1708. Charles la laisse à sa cousine-germaine, demoiselle Barbe Marie de Genevières de Samette, qui a relevé le 31 juillet 1748. La demoiselle de Samette la laisse à son neveu, Alexandre de Genevières, qui a relevé le 27 mai 1750 et a fait foi et hommage le même jour. Alexandre-Eugène de Genevières la laisse à sa fille, demoiselle Albertine-Françoise, épouse de messire Ange-Guillaume-Alexandre-Joseph de Beaulincourt, vicomte de Marle, chevalier, seigneur de Vandricourt, qui, comme mari et bail, a été reçu aux relief, foi et hommage le 4 juillet 1771 et les a renouvelés le 24 décembre 1776 à cause du joyeux avènement.

Claude Le François, sieur du Mesnil, fit construire, en 1720, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Consolation. L'année suivante, avec le concours de sa sœur, Marguerite Le François, il lui donna, pour la doter, le fief Casteler, situé à Beauvoir-en-

Artois, et deux petits prés à Wavans-en-Ponthieu, le tout d'une contenance de 75 mesures, avec l'obligation pour le Chapelain de décharger cinq messes basses par semaine. L'évêque d'Amiens approuva la fondation et en permit l'érection en décembre 1737 (1).

Curés : Les curés de Wavons avant la Révolution. Depuis le Concordat les curés de Béalcourt et de Wavons. Actuellement le curé de Wavons.

Maires : MM. Auguste Saint-Solieux 1803-07, Pierrin 1808-11, Trogneux 1812-15, Lefebvre 1815-36, Jean-François Pierrin 1836-71, Alexandre Pierrin en exercice depuis 1871.

Lieux dits : section A, Chef-lieu, La redoute, La grande Rue, Les Prés Huleux. Les Ecluses, Le Hoc, Le Pré Pompét, rue du Château, Les Marquants, La Barrière, rue du Pont Cavry ; section B, Bois de Mesme, Les Bosquets, Vallée du Riez, Riez Christophe, Bois de Mesme, Le Riez de Mesme, Vallée de Mesme, Sous le bois de Mesme, Mont de Maizicourt, L'Argilière, Le Hézet.

(1) Archives du Nord, B. 1593, 1^{er} Cartulaire d'Artois, pièce 49. — Archives nationales. Section adm. P. 137, f^o 4. — La Morlière, Antiquités d'Amiens, liv. II, p. 228. Illustres Maisons de Picardie, p. 159, 170, 302. — Bouthors, Coutumes locales, verbo Beauvoir, t. II. — Archives de la Somme. B. 8, B. 19, B. 25, B. 126, B. 395. — Archives de la Somme. Fonds de l'Evêché, Inventaire f^o 130. — Il est parlé du fief Casteler dans l'aveu de Jean de Clair pour sa terre de Gézaintourt, 1372. — E. Soyez. Notices sur les Evêques d'Amiens, Ferry de Beauvoir.

BERNÂTRE

Bernâtre (Bernastrum, Bernastre), Doyenné de Labroye, près d'Auxi-le-Château, Archid. de Ponthieu, Election d'Abbeville, Diocèse d'Amiens, Bailliage de Crécy. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 10 k. du canton, à 21 de l'arr. et à 4 du dép. Halte du chemin de fer de Béthune à Abbeville. 159 hab., 521 hect.

L'autel et le cimetière de Bernâtre avec leurs dépendances appartenaient à l'abbaye d'Anchin. Ces différentes possessions furent confirmées à l'Abbé Gossain par l'évêque d'Amiens, Garin, en 1131, et constituèrent en partie la dotation de leur prieuré de S. Sulpice-les-Doullens. L'Abbé d'Anchin présentait à la cure comme prieur de S. Sulpice et c'est en cette qualité que l'Abbé de Corbie jouit, dans la suite de ce droit, lors de la cession du prieuré faite à l'abbaye de Corbie en 1562. Nous ignorons quels étaient les revenus que touchait l'abbaye de Corbie.

Sur le même territoire l'abbaye de Willencourt possédait 9 journaux de terre qui furent vendus à la barre du district le 9 juin 1791. Nous ignorons à quel titre ils lui appartenaient.

D'après une note rédigée par Petit, curé de Bernâtre, pour répondre à un questionnaire envoyé par l'Intendant de Picardie, il y avait, en 1709, sur le territoire de ce village, trois décimateurs.

Une branche de dime, affermée 36 livres, appartenait à l'abbaye de Cercamp ; l'autre, estimée valoir 88 livres, était perçue par M. Darly, chapelain de S. Nicolas dans la Cathédrale d'Amiens ; l'autre enfin, valant 500 livres, était la propriété du curé. Pour éviter un procès avec le Commandeur de Beauvoir, près Abbeville, le curé s'était engagé à lui payer annuellement, *ad vitam curatam*, la somme de 9 livres.

La dime afférente au chapelain de S. Nicolas était probablement celle achetée, en 1233, par Bernard d'Abbeville, évêque d'Amiens, comme le rapporte La Morlière au livre second de ses *Antiquités d'Amiens*.

La seigneurie de Bernâtre paraît avoir appartenu au moyen âge à la noble famille de Rayneval, si célèbre en Picardie.

Jean de Préaux, chevalier, seigneur de Bernâtre, nous est signalé comme ayant vendu, en 1275, à son frère Raoul de Préaux, seigneur de Rayneval, un fief qu'il possédait à Hangest-en-Santerre. D'après M. de Beauvillé, à qui nous empruntons ce renseignement, la famille de Préaux ne serait rien autre que l'illustre famille de Rayneval, dont le nom patronymique était Despreaux ou de Préaux.

Mahaud de Rayneval fait entrer cette terre dans la famille de Boubers-Tuncq par son alliance, en 1320, avec Jean de Boubers, seigneur de Tuncq et de la Motte, qui appartient à cette illustre Maison.

1. De l'alliance de Jean de Boubers et de Mahaud

de Rayneval sont issus : 1° Pierre qui suit, 2° Baudoin, dit Gadifer, auteur de la branche de Vaugenlieu.

II. Pierre de Boubers, écuyer, seigneur de Bernâtre, Sénéchal de Domart-en-Ponthieu, allié : 1° à Jeanne de Neufmez (sief de Beaumetz, supra p. 25) et 2° à Valentine de Pardieu. D'eux naquirent : 1° Colart, qui suit ; 2° Catherine, femme de Bon de Saveuse, Capitaine général du Comté d'Artois.

III. Colart de Boubers, écuyer, seigneur de Bernâtre, Tuncq, Neufmez en 1440, épousa Béatrix d'Anvin de Hardenthun, de laquelle il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Jacqueline, dame de Tuncq.

IV. Antoine de Boubers, seigneur de Bernâtre, marié trois fois : 1° avec Colette de Hénencourt, 2° avec Isabeau de Domqueur. D'où : 1° Jean, qui suit ; 2° Jacques. 3° avec Françoise de la Rosière, de laquelle il eut : 3° Jean, seigneur de Ribeaucourt ; 4° Adrien, auteur de la branche des Bouleaux ; 5° Valérand, 6° Claude, 7° Catherine. Il était mort avant 1529.

V. Jean de Boubers, écuyer, seigneur de Bernâtre, allié à Marie de Mauvoisin, dont il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Marie, 3° Marguerite.

VI. Jean II de Boubers, écuyer, seigneur de Bernâtre, Maréchal des logis de la Compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du seigneur de Senarpont, en 1559, épousa Nicole de Lisque et en eut : 1° Jacques, qui suit ; 2° Adrien, 3° Georges, 4° Jeanne, 5° Marie, 6° Antoinette, 7° Marie.

VII. Jacques de Boubers, écuyer, seigneur de Bernâtre, relève la terre le 13 août 1567. Allié, par contrat du 28 décembre 1875, à demoiselle Rachel de Longjumeau, qui le rend père de : 1° Daniel, qui suit ; 2° Benjamin, 3° Jacqueline, 4° Marie. Jacques de Boubers donne à son fils aîné Daniel la terre de Bernâtre le 22 janvier 1614 (Archives de la Somme, B. 645).

VIII. Daniel de Boubers, écuyer, seigneur de Bernâtre, Helier et Monchaux, allié, par contrat du 15 octobre 1615, à demoiselle Madeleine de Boubers, fille de feu Jacques de Boubers, seigneur des Bouleaux, et de demoiselle Anne d'Aigneville. De cette alliance : 1° Daniel, qui suit ; 2° Rachel, 3° Madeleine, 4° Suzanne, 5° Anne, 6° Esther, 7° Charlotte, 8° Marie-Françoise.

IX. Daniel II de Boubers, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Boismont, Tuncq, etc., fut marié deux fois : 1° à Suzanne Roussel de Miannay, ardente protestante qui quitta la France au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes et 2° à Françoise Mention. Du premier mariage, contracté le 28 janvier 1659, il eut : Daniel, retiré en Angleterre lors de la Révocation de l'Edit de Nantes ; 2° Henri-Louis, qui suit ; 3° François, 4° Suzanne, 5° Marie-Madeleine, 6° Françoise, 7° Isabelle, 8° Emilie-Sophie, 9° Anne-Julie, 10° Marie-Julie. Du second mariage, contracté le 14 septembre 1696, il eut Benjamin-Nicolas.

X. Henri-Louis de Boubers, vicomte de Bernâtre,

etc. Il avait épousé Madeleine d'Orthe, par contrat du 10 décembre 1691, et en eut : 1° Marc-Daniel, qui suit ; 2° Claude-Charles, 3° Louis-Antoine, 4° Jérôme-Benjamin, 5° Henri-Louis, 6° Marie-Madeleine, 7° Marie-Françoise, 8° Henriette, 9° Madeleine, 10° Suzanne.

XI. Marc-Daniel-Hyacinthe de Boubers, vicomte de Bernâtre, marié à Marie-Louise de Carpentier, mort le 5 octobre 1760 à Wavans, inhumé à Bernâtre. De ce mariage : 1° Charles-François, qui suit ; 2° Jean-Hyacinthe ; 3° Marie-Hyacinthe.

XII. Charles-François de Boubers, vicomte de Bernâtre, allié à Marie de Clément. D'où : 1° Charles-François, 2° Marie-Charlotte, 3° Marie-Louise, 4° Marie-Jeanne, 5° Marie-Henriette.

La seigneurie consistait en un château fortifié, un moulin à vent, une ferme avec 280 journaux de terre, 20 journaux de prés, 60 journaux de bois, 300 livres de censives. Le revenu, en 1700, était estimé 3000 livres. Elle était tenue du Roi. Le château et le village furent brûlés par les Espagnols au mois d'août 1635. On remarque les ruines du château et principalement une tour du xv^e siècle avec ses machicoulis. Dans l'intérieur de cette tour se trouve l'inscription suivante : « Is est vere nobilis, qui vere pius, propriisque bonis inclaruit ». La porte principale existe encore en partie ainsi que le pont-levis. A l'entrée de la ferme, occupée par M. Vion, se trouve un vieux bâtiment servant de grange, au pignon duquel nous avons remarqué

une fenêtre du xiii^e siècle, aujourd'hui bouchée.

Le domaine de Bernâtre appartient actuellement aux différents membres de la famille Vion et spécialement à M. Macquet, ancien notaire, demeurant à Domart-en-Ponthieu.

Sur le territoire de Bernâtre se trouve une chapelle dédiée à S. Claude et nouvellement reconstruite par les soins de M. Macquet (1).

Principaux lieuxdits : section A, Le Mont d'Hiermont, Le pré Brulot, Rue de l'Atre, La Poterne, Le Muison, Le fond S. Claude, Les Ringards, Sous le bois de Morfay ; section B, Du Bois, Les haies Richard, Le Bois du guet, Les haies des mines, Le fossé de Bucheel, Legrand Heillier.

Maires : MM. Marie-François Vion 1803-1808, Revillon 1808-12, Norbert Vion 1812-38, Marchand 1840-43, François Lemaire 1843-48, Dercourt 1848-57, J.-B. Revillon 1857-71, Dercourt 1871-81, Eugène Vion 1881, en exercice.

Curés : Leclercq 1692-1693, Petit (encore en 1714) 1737-63, Ducrocq, Berthe 1764-91. Après le Concordat, les curés d'Hiermont.

En 1763, magister à Bernâtre.

(1) Bibliothèque nationale. Dictionnaire topographique de Dom-Grenier. Mss. 195. — De Belleval, Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu. Boubers. — Grand nobiliaire de Picardie, article Boubers. — De Beauvillé Documents inédits, t. IV. Communication de M. le Comte de Galametz et de M. Macquet. Les armes depuis 1320 : d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent qui sont les armes des Rayneval-Bernâtre.

BERNAVILLE

Bernaville (Bernardiville, Bernaville), Doyenné de S. Riquier, Archid. de Ponthieu, Diocèse d'Amiens, Election de Doullens, Prévôté de Beauquesne. Actuellement Chef-lieu de Canton, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 16 k. de l'arr. et à 31 du dép. 905 hab. 1522 hect. Traversé par la route nationale du Havre à Lille.

I. Château et seigneurie.

André Duchesne, dans son Histoire généalogique de la Maison de Dreux, et Dom Grenier, dans ses notes sur la Picardie, nous apprennent que Bernard I de S. Valery fonda Bernaville et lui imposa son nom. Ce Bernard de S. Valery vivait au milieu du xi^e siècle et appartenait à la plus haute noblesse du Ponthieu. Son fils, Gautier I, seigneur de Bernaville, fit partie de l'expédition de Guillaume-le-Bâtard en Angleterre (1066) et accompagna en Terre-Sainte Robert, duc de Normandie (1096).

Bernard II, fils de Gautier, qui lui succède dans la seigneurie de Bernaville, est cité par Orderic Vital (lib. 9) et Balderic (Historia sacra lib. 2) parmi les plus illustres et les plus braves chevaliers qui prirent la Croix en 1096. Il eut deux fils : Bernard III et Renaud.

Bernard III est probablement le seigneur de

S. Valery qui eut des difficultés avec Jean, comte de Ponthieu, pour avoir fortifié Domart, Bernaville et Berneuil vers le milieu du XII^e siècle.

Bernard IV reconnaît tenir du Roi Philippe-Auguste S. Valery, Ault, Domart et Bernaville. Il fonda l'abbaye du Lieu-Dieu en 1191 et fit donation de quelques-unes de ses possessions d'Angleterre à l'abbaye de Berteaucourt. Il eut trois fils : 1^o Renaud, 2^o Thomas, 3^o Bernard.

Renaud, fiancé à Adèle de Ponthieu, eut pour dot Domart et Bernaville, au dire de Dom Grenier, citant le Cartulaire de Ponthieu (1178, arciter). Il mourut jeune et sans avoir contracté ce mariage. Henri II, roi d'Angleterre, confirme à l'abbaye de Berteaucourt les donations de son père qu'il avait lui-même ratifiées.

Thomas succède à son frère dans la seigneurie de Bernaville et épouse Adèle de Ponthieu qui avait été fiancée à son frère Renaud. Il se couvrit de gloire à la bataille de Bouvines (1214) où il servait dans les troupes de Philippe-Auguste avec 2,000 de ses vassaux. Nous le voyons, en 1205, donner 20 sous parisis de rente à l'abbaye de Berteaucourt pour l'achat de l'encens destiné à l'autel. Cette rente était prélevée sur les revenus de la terre de Domart. Il eut une fille unique, Aanor, qui fit entrer cette terre dans la Maison de Dreux par son alliance avec Robert III, comte de Dreux et de Braine, vers 1210.

Robert III, de Dreux, dit Gastebled, fils de

Raoul II et d'Yolande de Coucy, remplit différentes missions très importantes sous les règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII et S. Louis ; il mourut en 1233. Comme seigneur de Bernaville, nous le voyons décider que tout ce que Henri Kièret posséderait au Mont Renaud relèverait de lui en fief. De leur mariage, Jean I de Dreux.

Aanor, comtesse de Dreux et Dame de S. Valery sur la mer, avec l'assentiment de noble Dame Edèle, sa mère, donne, aux religieux de S. Martin-aux-Jumeaux, d'Amiens, une rente de 60 sols parisis, à prendre sur les censives de Bernaville et destinée à pourvoir à la pitance des religieux aux clauses et conditions suivantes : Jusqu'à la mort des fondatrices, les religieux devront dire, chaque année, à leur intention, deux messes solennelles du Saint-Esprit et affecter, pour la pitance des religieux, 30 sous chaque fois. Après leur mort, on devra célébrer leur anniversaire avec une pareille aumône de 30 sous pour la pitance ce jour-là. Jean I accorda un droit de Commune aux habitants de Bernaville en 1246 ; il mourut en 1248. De son mariage :

Robert IV, marié à Béatrix de Montfort (1248-1282).

Jean II, dit le Bon, seigneur de Domart et de Bernaville, Grand Chambrier de France, marié à Jeanne de Beaujeu. Dont :

Robert V, seigneur de Bernaville (1309-29), allié à Marie d'Enghien, décédé en 1329 sans

postérité. Il donne à sa femme le quint des terres de S Valery, Ault, Gamaches, Domart et Bernaville.

Jean III, son frère, lui succède et meurt sans postérité (1329-1331).

Pierre, frère de Jean III et de Robert V, leur succède en 1331. Pierre assigne à Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, 1,000 livres tournois de rente sur les Châtellenies de Domart et de Bernaville pour l'acquit de dettes et d'arrérages qu'il lui devait (1337). Il mourut en 1345.

Guillaume I de Craon achète la terre de Bernaville à Pierre de Dreux en 1339. Il vivait encore en 1382. Il était seigneur de la Ferté-Bernard et Chambellan de Philippe VI de Valois.

Jean de Craon I, chevalier, seigneur de Bernaville et de Domart (1382-1400).

Jean de Craon II, chevalier, seigneur de Bernaville, prisonnier à Azincourt ; il meurt en 1420 (1400-1420).

Jacques de Craon, chevalier, seigneur de Domart et de Bernaville, député par Philippe-le-Bon à l'assemblée des notables à Arras en 1435 ; il meurt à Rhodes, en se rendant en Terre-Sainte, en 1440 (1420-40).

Antoine de Craon (1440-73). Louis XI, pour le punir de sa fidélité à la Maison de Bourgogne, lui confisque ses biens et les donne à son beau-frère, Jean de Soissons, qui avait épousé sa sœur, Jeanne de Craon (1473). Il mourut peu après sans laisser de postérité.

Jean de Soissons, chevalier, sire de Moreuil, Conseiller et Chambellan du Roi, Capitaine d'Abbeville (1473-1484).

Jean de Soissons, chevalier, sire de Moreuil (1484-1526).

Jossine de Soissons-Moreuil, dame de Bernaville, femme de Jean VII, sire de Créquy, gouverneur de Montreuil (1526-45).

Jean VIII, sire de Créquy, chevalier de l'Ordre du Roi (1545-55).

Jean IX, sire de Créquy, prince de Poix, tué à la bataille de S. Quentin. Sans postérité (1557).

Antoine de Créquy, cardinal, frère puiné du précédent et son héritier ; il laisse la baronnie de Domart et Bernaville avec ses dépendances de Berneuil, Lanches et le fief S. Léger à sa sœur, Marie de Créquy, épouse de Messire Gilbert de Blanchefort, et à demoiselles Madeleine et Gilberte de Blanchefort, ses nièces, qui ont relevé le 31 juillet 1574.

Charles, sire de Créquy, Prince de Poix, relève pour ces différentes terres le 5 mai 1584.

Le Prince de Poix les laisse à un autre Charles de Créquy, qui a relevé le 12 avril 1639.

Elles passent ensuite au Maréchal de Créquy qui les laisse au Marquis de Créquy-Blanchefort.

Par le décès du Marquis de Créquy-Blanchefort, elles sont échues à Messire François-Joseph, Marquis de Créquy, son frère.

François-Joseph les laisse à Messire Alphonse

de Créquy, son oncle, qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 4 août 1703.

Alphonse de Créquy les laisse à Messire François de Neuville, duc de Villeroy, et à Messire Charles Bretagne, duc de la Trémoille, ses héritiers par bénéfice d'inventaire qui ont été reçus aux relief, foi et hommage le 12 juillet 1712.

Charles Bretagne, duc de la Trémoille, laisse sa moitié à Charles-Armand-René Bretagne, duc de la Trémouille, son fils, qui a relevé le 1^{er} août 1721.

François de Neuville, duc de Villeroy, laisse sa moitié à Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, son fils, qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 5 février 1731.

Louis-Nicolas, duc de Villeroy, laisse sa moitié à Messire François-Louis de Neuville, duc de Villeroy, et, par arrangement avec le duc de la Trémoille passé devant notaires royaux à Paris, le 12 mai 1741, l'autre moitié lui est échue.

Par acte du 26 août 1741, M. le duc de Villeroy les vend, avec le fief de S. Léger, à Messire François-Joseph-Pierre le Fournier de Wargemont.

François-Joseph les laisse à Messire Louis-François-Gabriel Le Fournier de Wargemont, son fils, qui a relevé le 10 décembre 1757.

Louis-François-Gabriel les laisse, à sa mort, à ses deux enfants mineurs, Alexandre-Louis et Bonne-Charlotte-Félicité.

Pardevant Feur, notaire à Domart, Messire

Louis-François-Gabriel Le Fournier, Marquis de Wargemont, Maréchal de camp des armées du Roi, seigneur baron de Domart, Châtelain de Bernaville, vicomte de Beaumetz, seigneur de Ribeaucourt, reconnaît avoir vendu au profit de Messire Jean-Charles-François-Antoine de Brossard de Monthue, chevalier, seigneur de Prouville y demeurant, le fonds et la propriété du fief et seigneurie d'Angécourt, circonstances et dépendances, tous les droits qu'il peut avoir comme seigneur de Ribeaucourt et baron de Domart sur le lieu du Constanvillers ; de plus, les mouvances et directes de la ferme du Mont-Renaud et des terres tenues de la seigneurie de Bernaville ; plus les mouvances et directes sur les Rateaux et Montigny-les-Jongleurs, aussi de la Châtellenie de Bernaville ; plus les mouvances du fief de Créquy à Longvillers ; plus enfin la directe du fief de Flesselles, situé à Heuzecourt et relevant de Domart, moyennant 12 sols de deniers à Dieu, 600 livres de pôt-de-vin et, pour deniers principaux, 20,000 livres. Les choses vendues seront réunies à la seigneurie de Prouville et relèveront en pairie de la baronnie de Domart pour ne faire qu'un corps de pairie.

Par sentence rendue au Bailliage d'Amiens, le 3 mars 1774, sa fille a été reçue au retrait lignager et envoyée en possession de tous les immeubles acquis par le sieur de Monthue.

Le château a disparu depuis longtemps.

Bernard de la Vaquerie, châtelain de Bernaville en 1203.

La seigneurie, membre de la baronnie de Domart-en-Ponthieu, se composait de 66 journaux de terres labourables, 33 de bois et 1,200 livres de censives (1).

Fief Graville.

Fief près de Bernaville tenu de Domart. Il a eu pour seigneur, d'après M. de Belleval, Antoine de Chastillon, femme de M. de Graville.

Guillaume de Graville, femme de Jean de Montreuil, chevalier.

1447. Henri Carpentier, chevalier, sénéchal de Domart, par achat en 1447, moyennant 120 écus d'or. — 1703. M. Cornet de Coupel, avocat du Roi à Amiens, sénéchal de Domart. — 1782. Isabelle-Félicité-Caroline Rohart, par donation à elle faite du fief Graville par Louis-Aymard-Albert Le Fournier, comte de Wargemont (2).

II. Commune, foires et marchés.

Au mois de septembre, Jean I, comte de Dreux et de Braine, seigneur de S. Valery, accorda aux

(1) Duchesne. Histoire généalogique de la Maison de Dreux, liv. I, p. 69 et suivantes. — Bibliothèque nationale. Fonds Grenier. Dict. topog. verbo Bernaville. — Cartulaire de Bertheaucourt. Chartes 23, 24, 101. — Archives de la Somme. Cartulaire de S. Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, f^o 87. — De Belleval. Fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeu. Bernaville. — Etude de M^e Delgove, à Domart. Minutes de Fleur. — Archives de la Somme, v. 8.

(2) Archives de la Somme, v. 168. — De Belleval. Fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeu, verbo Graville.

habitants de Bernaville une charte de Commune qui fut confirmée par Charles VI au mois de décembre 1397. Cette charte, qui comprend quarante-et-un articles, est conforme à celle de Domart, sauf les articles 1, 2, 3, 5, 39 et 41. Elle est inspirée, comme cette dernière, par la charte de S. Quentin.

D'après l'article 1^{er}, c'est le bailli, et non le vicomte, qui juge conjointement, avec le maire et les échevins, les individus qui ont assailli une maison.

Ceux qui se rendent coupables de coups et de blessures ayant entraîné l'effusion du sang, doivent payer au seigneur 7 sous 1/2 ; si le sang ne se montre que trois jours après, l'amende sera de 22 sous 1/2 et le tiers de cette amende appartiendra au vicomte (27). Celui qui frappe un juré sans effusion du sang doit 5 sous d'amende au seigneur et au vicomte, et quinze sous à la ville (art. 3).

Les procès relatifs aux héritages appartenant à des francs-hommes seront jugés par la cour du seigneur si les héritages sont dans la banlieue et par le seigneur s'ils sont situés dans la ville. Le maire et les échevins assisteront au jugement (art. 39). L'article 41 détermine les corvées dues au seigneur.

Avant l'établissement de la Commune, il y avait à Bernaville des échevins qui rendaient la justice au nom du seigneur et qui accommodaient, avec son approbation, les différends. Le cartulaire de

S. Martin-aux-Jumeaux d'Amiens fait mention d'un arrangement conclu entre Ingelran de Domesmont et cette Abbaye par devant Héla, Dame de S. Valery et les échevins de Bernaville « coram Hela Domina de Sancto Waleria et scabinis de Bernardivilla. » 1229, janvier.

« Au mois de novembre 1514, Louis XII, ayant reçu l'humble supplicacion des Maieurs et échevins, mannans et habitans de Bernaville, contenant que ladite ville de Bernaville est une belle ville, bien peuplée, assise et située en bon pays fertile et opulent, abondant en blez et aultres biens croissans à l'environ, par laquelle ville passent beaucoup de gens marchans, et aultres allans et venans en divers lieux de nostre royaume et ailleurs en aultres pays estranges, à cause de quoy, et pour le bien de ladite ville et des habitans des lieux circonvoisins seroit besoin y avoir quatre foires par an et ung marché chascune sepmaine...

Nous inclinans libéralement à la supplicacion et requeste des habitans, créons, ordonnons et établissons les quatre foires l'an et ung marché chascune sepmaine aux jours et en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir la première desdites foires le XII^e jour de mars, la seconde le V^e jour de juillet, la troisième le XII^e jour d'octobre, la quatrième le XI^e jour de décembre et le marché aux jours de vendredy chascune sepmaine... et que à iceulx jours de foire et de marché on puisse vendre, acheter et marchander toutes sortes de

marchandises licites et honnestes, et que lesdits habitans, ensemble lesdits marchans puissent jouir de telz et semblables privilèges, franchises et libertez que jouissent... ceulx des aultres foires et marchés des villes et des villages d'environ, pourvu que à quatre lieues à la ronde de ladite ville de Bernaville n'y ait auxdits jours aucune foire ni marché. »

« Le jour N.-D. de mars 1521, 1200 lansquenets Bourguignons partans de la garnison d'Arras passèrent la rivière d'Othie près Dourlan et viendrent piller Bernaville et aultres villages circonvoisins » (1).

III. Eglise et Etablissements religieux.

C'est en 1160 que l'évêque d'Amiens, Thierry, donna la permission à Simon, prieur d'Epécamp, de construire une chapelle à Bernaville et d'y attacher un prêtre pour la desservir. L'évêque d'Amiens consentit volontiers à assurer le service religieux dans cette bourgade nouvellement fondée, parceque les moines d'Epécamp étaient propriétaires du terrain sur lequel elle devait être construite et qu'ils avaient, en cet endroit, la plus grande partie des droits de dime et de terrage. En vertu de cette fondation, les Prieurs d'Epécamp

(1) Documents inédits de l'Histoire du Tiers-Etat, tome IV, p. 736, Bernaville. — Mémoires de Du Bellay: Ad annum 1521. Cartulaire S. Martin, f° 54 verso.

ont toujours présenté à la cure de Bernaville et c'est, en cette qualité, que les évêques d'Amiens ont joui, dans la suite, de ce droit lorsque le prieuré fut réuni à l'Evêché. Le droit de champart et de dime était affermé 280 livres en 1730.

La cure de Bernaville possédait, sur le territoire de Bernaville et sur celui de Domesmont, 30 journaux de terre qui rapportaient 380 livres. Le curé, comme décimateur, touchait 160 livres et la cure valait au titulaire 615 livres.

Outre le prieur d'Epécamp, l'abbé de Dommartin prélevait une dime qui rapportait 120 livres environ. Le prieur de Domart également figure parmi les décimateurs et la sienne valait 780 livres.

Un bail, passé le 26 août 1788, nous apprend que l'Abbaye de Cercamp possédait, outre un droit de dime, 20 journaux de terre sur Bernaville.

Outre les charges foncières et un renvoi de 20 pots (?) sur le prieuré de Flixecourt, le preneur devait payer 1.500 livres à l'abbé. Serait-ce le territoire de *Morchencamp* dont il est parlé dans les lettres confirmatives de Thierry, évêque d'Amiens, en 1158 ? La section B. du cadastre porte le nom de *Marchincamp*.

L'ancienne église de Bernaville, que nous avons visitée il y a quelques années, méritait d'être conservée ; elle était dédiée, comme la nouvelle, à la Sainte-Trinité.

C'était probablement cette chapelle élevée au XII^e siècle par les moines d'Epécamp dont nous

avons parlé plus haut. Le portail était du XIII^e siècle ; sur le tympan du porche on avait ajouté au XV^e siècle l'inscription suivante : I. H. S. TRINITAS. Au-dessus de la porte d'entrée on voyait la Sainte-Vierge tenant son fils sur ses genoux, statue du XV^e siècle. La nef et le chœur étaient en grande partie du XII^e siècle.

Aux retombées des voûtes on remarquait des figures humaines et des figures d'animaux, entr'autres celle d'un agneau mangeant sa queue. A l'extrémité nord de l'église se trouvait une fenêtre du XIII^e siècle parfaitement conservée. Signalons également un bénitier en gré qui a dû servir autrefois de mesure et qui a disparu depuis.

Dans la nouvelle église, construite dans ces derniers temps par M. Delforterie dans le style ogival primitif, nous avons remarqué les objets suivants provenant de l'ancienne église. Un groupe du XV^e siècle représentant la Sainte-Trinité et quelques statues de la même époque comme celle de Ste-Geneviève, un *Ecce homo*, un S. Roch du XVI^e siècle ayant à ses pieds un ange qui lui guérit la plaie de la jambe en la touchant du doigt, une chaire du XVII^e siècle. Quelques fragments de vitraux anciens ont été conservés et placés dans la fenêtre du transept sud.

En face l'église, sur la route, se trouve une croix en pierre (1).

(1) Cartulaire de S. Martin-aux-Jumeaux, f^o 59. Charte de

Chapelle de S. Nicolas.

Eva le Goudelière, veuve de Colart le Goudelier, donne 40 journaux de terre à l'Eglise de Bernaville pour y fonder une Chapellenie, en l'honneur de S. Nicolas, avec l'obligation pour le Chapelain de décharger trois messes chaque semaine pour le repos de l'âme des fondateurs. L'acte fut passé le 13 septembre 1322 pardevant Pierre de Besançon, notaire impérial et apostolique. En 1730 le revenu net était de 145 livres et le titulaire acquittait douze messes par an. L'évêque d'Amiens en était le collateur.

Chapelle de S. Valery.

Cette chapelle, fondée par les sires de S. Valery dans leur château de Bernaville et transférée depuis dans l'église, était dotée d'un revenu de 170 livres. La seigneurie de Bernaville était chargée envers la chapelle de S. Valery, d'après une estimation de partage faite en 1689 entre les héritiers du maréchal de Créquy, de 15 sétiers de blé, mesure

Thierry, évêque d'Amiens « Inde est quod in *nova villa* que dicitur *Bernardivilla* quia fundus vester est et terragium et major pars decime, *Capellam* ibidem facere et per ministrum sacerdotem deservire vobis concedimus ». — Darsy. Bénéfices de l'Eglise d'Amiens, tome II, passim. — Thierry, évêque d'Amiens, 1158, en faveur de Cercamp « grangeam de *Morchencamp* cum appendicis suis, *altare de Morchencamp* et medietatem decime que ad casam pertinet et totam decimam unius carruce ». Histoire de l'Abbaye de Cercamp, par de Cardevaque. Picardie, tome XIX, p. 411.

de Domart, de 30 sétiers d'avoine, d'un sétier de pois et d'un porc gras (1).

Prieuré de Notre-Dame de Constanvillers.

A deux kilomètres de Bernaville, près de la route nationale du Havre à Lille, en allant dans la direction de Doullens à Abbeville, se trouve une chapelle désignée sur la carte d'Etat-Major sous le nom de chapelle S. Maur et, plus anciennement, sous celui de Notre-Dame de Constanvillers.

Cette chapelle, reconstruite en 1830 dans de grandes proportions, est située près de la motte de Constanvillers. Dans l'intérieur on y remarque une belle statue de S. Maur. M. Lecat, doyen actuel de Bernaville, vient de rétablir le culte ancien que l'on rendait à la Sainte-Vierge, en cet endroit, en y faisant un pèlerinage avec les fidèles de Bernaville pendant le cours du mois de mai. Constanvillers était un prieuré qui dépendait de l'Abbaye de S. Germer, au diocèse de Beauvais. Cette fondation remonte certainement aux premières années du XII^e siècle. Le prieuré possédait encore, au XVIII^e siècle, 18 journaux autour de la chapelle, un droit de dîme sur 80 journaux au terroir de Bernaville, un autre droit sur 60 journaux à l'encontre du prieur d'Epécamp. Le tout affermé 450 livres. Il devait acquitter une messe par semaine et faire donner cinq prédications dans l'année. Le revenu net était de 328 livres.

(1) Pièces justificatives n^o 3. — Archives du château de Moreuil, famille de Créquy.

Parmi les témoins cités dans la Bulle d'Alexandre III, en faveur de la Maladrerie de Doullens, nous avons trouvé le nom de Roger de Constanvillers, sacerdos (1).

Maladrerie.

D'après Dom Grenier, la Maladrerie possédait 30 journaux de terre à la sole. Elle fut réunie à l'hospice de Domart par arrêt du Conseil du 13 juillet 1695 et par Lettres patentes du 22 juin 1697. Les revenus étaient de 620 livres en 1750. On a rendu au bureau de bienfaisance les biens de la Maladrerie.

Principaux lieuxdits : section A, De la Poterie, Les Laviens, La Poterie, Le Gécourt ; section B, *Marchincamp*, Le Rogon, *La Chapellerie*, Le flot de Dompierre ; section C, Bois de Pierremont, Mont du Meillard, Vallée de Lihu, Les Paternostres, *Les Godailleries* ; section D, De Sombreux et des haies Jeannet, Les brevières, *La vallée Cuvière*, L'épine ronde ; section E, Camp de Mailly ; section F, *La motte de Cottenviller*, terres Wailly, La Savonnière ; section G, Chef-lieu, rue des Juifs, rue du Château, rue des Nonaines.

Curés : 1322 Ingeran, 1599 Lepaître (Actes manquent de 1614 à 1672), 1682-1700 Boquet, 1701 Quequet (Actes manquent de 1710 à 1737), 1737 Le Caron, 1746-80 Louis Patte, 1783 Cauchie, 1791 Campion intrus. Depuis le Concordat :

(1) Darsy. Bénéfices, tome II, verbo Constanvillers.

Cailly, très célèbre dans la contrée par son zèle et son courage pendant la Révolution; Pouillet, avant 1830 jusqu'en 1852, Fliche 1852-75, Hordé 1875-82, Lecat 1882, en exercice.

Maires : MM. Patte 1803, Traullé 1804, Pierre Patte 1805-17, Jacques Lefebvre 1817-49, Patte 1849-70, Gaillet 1870-73, Laurent Patte 1873-77, Blondelu 1878-82, Capron, depuis 1882.

BOISBERGUES

Boisbergues (Boisberga), Doyenné de Labroye, près d'Auxy-le-Château, Archid. d'Abbeville, Diocèse d'Amiens, Election et Prévôté de Doullens, Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 6 k. du canton, 10 de l'arr. et à 31 du dép. 209 hab., 431 hect.

La seigneurie de Boisbergues appartenait, dès les temps les plus reculés, à l'Abbaye de S. Riquier, mais son origine nous est inconnue. Jean de la Chapelle cite Boisbergues dans un dénombrement de 831. La chronique d'Hariulphe la désigne sous le nom de Bagardas dans la confirmation des biens de l'Abbaye donnée par Louis-le-Débonnaire le 2 des nones d'avril 817. La Bulle d'Alexandre III (1172) fait également mention de Boisbergues parmi les différentes possessions du monastère de S. Riquier.

Nous ignorons quelles étaient la nature et

l'étendue de ce domaine primitif, nous savons seulement qu'il reçut plus tard quelques accroissements à la suite d'achats et de libéralités.

Ainsi, l'Abbaye achète des rentes à Boisbergues, en 1241, avec les 20 livres que lui avait baillées Jean de Hangard pour fonder l'obit d'Eudes, sa femme. Egalement, Robert du Candas lui avait donné 23 journaux sur ce territoire en 1248.

D'après un accord intervenu entre les habitants et l'abbaye en 1318, cette dernière prélevait 6 sols parisis de relief pour « terres ahanables et 12 deniers pour terres non ahanables et courtils ». Les habitants devaient aller plaider à S. Riquier pour « discords et débas entre héritiers, mais les actions personnelles sans fonds, sans crime, comme promesses et marchés, devaient se terminer à Boisbergues ». Le Messier pourra être élu par les habitants. Tout ce qui concerne la haute justice doit se juger à S. Riquier ou à Boisbergues, s'il lui plaît.

D'après une déclaration de 1547 « ladite église (de S. Riquier) a droit de prendre chacun an, aux villages de Boisbergues et Luchuel enclavés ensemble (Luchuel, canton de Doullens) assis au Bailliage d'Amiens, sur plusieurs manoirs, terres et héritage y estant, de censives en deniers, chacun an, la somme de XXIIII livres X s. X d. chapons. IIII ^{xx} un quart.

Bled, mesure du lieu, XV sept. XII b. I quart.

Avoine d° XXII sept. XIV b. 1 quart.

Item ces terres du domaine dudit lieu sont baillées à ferme par rendant, chacun an, quarante septiers de grains, moitié bled et l'autre avoine et XX sols de divers.

Item ladite Eglise a droit de vente, sur les cens, manoirs, terres et héritages tenus de ladite Eglise, tel que du sixe denier, toutefois que le cas s'y offre.

Item a pareillement droit de relief de hoir a autre tel que de VI sols parisis du journal.

Item a icelle Eglise, en icelle terre, justice et seigneurie haute, surcime et basse

Charges, ladite Eglise à cause dudit lieu, doit de redevance, chacun an, aux prévôts, 1 lot de vin, 1 miche, 1 chapon ».

Un bail de 1782 nous apprend que le domaine de S. Riquier comprenait alors 4 journaux d'enclos, 127 journaux de terre, des dîmes et un champart. Le tout affermé 1300 livres avec l'obligation de donner au curé 500 livres pour sa portion congrue. Ces biens furent vendus à la barre du District le 30 mars 1791, pour 44,300 livres à B. T. de Bernaville.

L'Abbé de S. Riquier présentait à la cure, elle valait 400 livres.

L'église est en pierre ; elle n'a rien de remarquable ; elle est dédiée à S. Martin. Nous y avons remarqué une statue de sainte du xvi^e siècle.

Sur le territoire de Boisbergues se trouvaient encore le larry de Cocramont d'une contenance de 20 journaux et celui des Hallots d'une contenance

de 3 journaux, ne rapportant qu'un boisseau d'avoine par journal, mais soumis aux autres charges imposées par la Coutume. Ces terres appartenaient également à S. Riquier.

Il y avait encore sur Boisbergues le fief Lesat et le fief de la Mairie :

I. Fief Lesat.

Le fief Lesat consistait en un manoir et en 7 journaux de terres labourables. Ce fief relevait de la seigneurie d'Outrebois et appartenait, en 1602, à le Bon, seigneur de Halloy-en-Ternois, bourgeois d'Amiens.

II. Le fief de la Mairie de Boisbergues comprenait 135 journaux de terre et des mouvances sur des rotures. Ce fief a appartenu à Hubert de Boisbergues qui fut réprimandé par Hugues de Chevincourt pour les avanies faites par lui aux Religieux du Gard à Longueville (1230-31); vers 1360, relief et hommage de Jean Bradel pour un fief à Boisbergues.

1401. Dénombrement par Jean Douches, époux de Jeanne Bully.

Famille du Souich.

Vers 1500, relief, foi et hommage de la Mairie de Boisbergues par Nicolas du Souich, seigneur de Tilloy-lez-Arras, d'Orgival, Maître des requêtes de l'hôtel de Louis XII, son Podestat en la ville de Gênes où il décéda en 1504. — 1529. Relief par Thomas du Souich, son fils. — 1558. Dénom-

brement par Adrien du Souich, fils du précédent. Ses fils, Louis et Jean, chevaliers de Malte.

Entre la famille du Souich et celle de Carboneau, nous trouvons Ferry de la Houssoye, seigneur de la Mairie de Boisbergues et de la Motte. Pagès nous apprend qu'il avait été blessé à la bataille de St-Quentin et qu'il fut exempté pour cette raison de tout service militaire pendant la Ligue ; néanmoins « *il signa et jura l'Union des Catholiques* » et acte en fut donné par le maieur et les échevins d'Amiens (13 may 1589).

Famille Carboneau.

Demoiselle Marie le Nourrequier, mariée à N. de Carboneau, lui apporte le fief de la Mairie qu'elle avait hérité de Ferry de la Houssoye, écuyer, sieur de la Motte.

1598. Relief et hommage de Jean de Carboneau, écuyer, sieur de Franleu. Celui-ci vendit son fief à Nicolas Rohaut, sieur de Condé.

Famille de Rohaut-Condé.

1606. Saisine à Nicolas Rohaut. Sa fille, dame Françoise Rohaut, épousa Jacques de Dompierre et porta le fief dans cette famille.

Famille de Dompierre.

1644. Relief de Nicolas de Dompierre, fils de Jacques, sieur de Belval, mayeur d'Abbeville en 1684. Il y eut un grand procès, entre les moines et le seigneur de la Mairie de Boisbergues, sur des arrérages de censives. La sentence, rendue aux requêtes du Palais, condamna Nicolas de Dom-

Pierre à payer les arrérages des censives échues ; mais les religieux durent lui payer le tiers des amendes perçues en la seigneurie de Boisbergues, trois gerbes sur chaque journal chargé d'ablais ; « plus, au jour de la fête de S. Riquier, deux pièces de porc, du ventre d'une truie avec 4 pains blancs et 4 lots de vin ; pareille chose pour le pain et le vin à Noël ; ensemble 4 chapons, 7 boisseaux de blé et 12 deniers parisis ; et, au jour de carême prenant, une pièce de porc, 2 pains blancs et 2 hennequins de cervoise ; et, au jour de Pasque, 2 lots de vin et 4 pains par chaque année ».

1677. Jacques de Dompierre, seigneur de Frettecuisse, son fils aîné.

1709. Dénombrement par François-Jacques de Dompierre, fils et héritier de Jacques.

1741. Dénombrement par demoiselle Charlotte-Généviève de Dompierre, fille majeure de François-Jacques. Elle vendit ce fief à Pierre Lefebvre, seigneur de Wadicourt (1741).

Les Français brûlèrent Boisbergues et ravagèrent tous les pays d'alentour en 1475, d'après le récit de Pierre Le Prêtre (1).

(1) Jean de la Chapelle. *Chronica abbreviata S. Richarii*, dans le tome VIII des Mémoires de la société d'Emulation d'Abbeville. — M. Hénocque. *Histoire de S. Riquier*, tome III, p. 282 et 310. — M. de Bonnaut. *Etude sur S. Riquier* dans le tome XVI, Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville. — Mêmes Mémoires, tome XIV. *Chronique de Pierre Le Prêtre*, p. 107. — Pagès. *Mss sur Amiens et sur la Picardie*, tome IV, p. 23 et 24.

Principaux lieuxdits : section A, Le Champ de l'aumône, Faubourg St-Marceau, Vallée de Biamont, la Mute, Vallée de Lihu ; section B, Vallée Maizin, Le Champ Neuville, Le fief St-Amand, Le Coquorremont, Rue des Juifs.

Curés de Boisbergues : 1682 Ferand jusqu'en 1697, 1698 Lavigne, 1716 à 1737 les actes manquent, 1737 Pichon jusqu'au 30 août 1740, 1741-77 Dournel, 1778 à 91 Deneux. Depuis le Concordat de 1801 Boisbergues est desservi par le curé d'Autheux.

1697, Jean Duval, magister.

Maires : 1803 Magnez, Turbert 1804-19, Magnez 1820-48, Helluin 1848-52, Magnez 1852-70, J.-B. Mallart 1870, en exercice.

CANDAS

Candas (Candas, le Canda), Diocèse et Archid. d'Amiens, Doyenné de Vignacourt, Election et Prévôté de Doullens. Atuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. Station du chemin de fer de Frévent à Gamaches. A 7 k. du canton, à 9 de l'arr. et à 27 du départ. 1506 hab., 1728 hect.

1. Château et seigneurie.

Famille du Candas.

La noble famille du Candas est connue dès le XII^e siècle ; elle a emprunté son nom au village que

nous décrivons en ce moment. Les seigneurs du Candas ont possédé également à la même époque la terre de Frohem, de telle sorte que, pour les faire connaître dans leur vie civile comme dans leurs alliances, nous serons parfois obligé de citer des faits qui concernent d'une manière plus particulière ce dernier pays.

I. Guy du Candas. Le cartulaire de Cercamp cite, à la date de 1155, Guy du Candas comme témoin et comme seigneur suzerain, à l'occasion de plusieurs donations faites à l'abbaye d'Arouaise. Le cartulaire nous donne ces détails pour nous faire connaître l'origine des biens situés à Bouquemaison que cette abbaye acquit de celle d'Arouaise en 1196. Guy du Candas est, sans doute, le témoin indiqué en 1204 dans l'acte de donation de la terre de Fienvillers concédés aux hospitaliers de Fieffes par Godfroy de Doullens (1).

De son alliance avec Mahaud, au dire de M. de Belval, il eut pour fils : 1° Enguerand ou d'Ingelran qui suit, 2° Anseau, 3° Thibaud, 4° Ytier, 5° Robert, 6° Guy, qui pourrait bien être le Guy du Candas, seigneur de Millencourt, cité par M. Hénocque dans son Histoire de St-Riquier (tome III, p. 276).

II Ingelran ou Enguerand I. Ingelran figuré, en 1206 et en 1207, parmi les témoins qui approuvent les donations faites à l'abbaye du Gard par

(1) Cartulaire de Cercamp, f° 52. — Arch. nat., sect. adm. S. 5059, n° 21, 22, 23. — De Dehoul, nobiliaire, verbo Candas.

Robert des Autheux et Godfroy de Doullens. Le cartulaire de Cercamp, dans un acte de 1206, où il abandonne à cette abbaye les droits de terrage qu'il percevait sur des prairies voisines du Mont-Renaud, l'appelle Ingeranus, miles de Candas et Dominus de Frohem. Dans un acte de 1213, Hugues, seigneur de Beauval, intervient comme seigneur dominant pour régler le différend survenu entre Cercamp et Ingelran du Candas (Ingelran-num, militem de Candas) à l'occasion du dimage de Frohem. Ingelran abandonnait tous les droits qu'il pouvait y avoir ; il leur donnait, en outre, 40 journaux au friex de Marcomaisnil, mais il recevait, comme compensation, 100 livres parisis, une meule et 100 sols donnés à son fils Ingelran (1). L'acte fut ratifié par Ingelran et par ses fils, Ingelran, Richard ou Riquier, Hugues et Guillaume.

III. Ingelran II. Ingelran du Candas approuve, en 1224, les différentes ventes par ses frères Riquier et Hugues aux hospitaliers de Fieffes.

Martin, curé de Mézerolles, donne, avec son approbation, à l'abbaye de Cercamp (1226) tous les droits de dime et de terrage qu'il possédait sur le territoire de Fréscencort, situé entre Frohem et Mézerolles et qu'il avait acheté à Baudouin le Prévôt et à Guillaume La France.

La même année il donne aux religieuses de

(1) Cartulaire du Gard, tome II, f^{os} 259 et 459. — Cartulaire de Cercamp, f^o 99. — Voir nos pièces justificatives n^o 4.

Cercamp 10 livres parisis, hypothéqués sur 20 journaux de terre situés au Meillard et qu'ils pourront garder et cultiver si son fils, après sa mort, ne paye pas la rente convenue. Dans cet acte il prend le titre de Ingeranus, miles de Candas, Dominus de Frohem. Dans une autre charte de 1223, concernant la même abbaye, il s'intitule : Ingerannus, Dominus de Frohem et de Candas.

Ingéran, avec l'assentiment d'Aélis, sa femme, et de Guy, son fils, abandonne à l'évêque d'Amiens, Arnould, tous les droits de dime qu'il pouvait avoir sur les nouveaux essarts de Frohem et du Caisnel (Quesnel, commune d'Outrebois) juillet 1237. L'omage de Engeran du Candas, signor de Frohens, figure parmi les hommages vendus, en 1243, par Baudouin, seigneur de Beauval, à Robert, comte d'Artois (1).

De son mariage avec Aélis il eut Guy, indiqué dans les chartes que nous avons citées.

IV. Guy II du Candas. Guy du Candas, seigneur de Frohem, affirme que Othon, seigneur de Caumaisnil, Julienne de Corchelle, sa femme, Jean Testars, son fils aîné, ont vendu à l'abbaye de Cercamp la dime qu'ils possédaient au Mont-Renaud (1248). Il ratifie, l'année suivante, la

(1) Archives nationales. S. 5059, troisième cartulaire de Fieffes, f° 8. — Cartulaire de Cercamp, f° 65. — Voir nos pièces justificatives n° 5. — Cartulaire de Cercamp, f° 102. — Voir nos pièces justificatives n° 6. — Archives du Nord, 1^{er} cartulaire d'Artois.

donation des dix livres parisis de rente que son père avait faite à l'abbaye. De son alliance avec Aélis, dame de Belloy, d'après M. de Belval, il eut un fils, Ingeran, et une fille nommée Chrétienne, tous les deux cités dans une charte de 1273. Il était mort avant cette dernière date (1).

V. Ingeran III. Engeran, avec sa mère Aélis et sa sœur Chrétienne, vendent « au vesque d'Amiens pour soissante livres de Paris toutes les dîmes qu'ils avaient à Frohem et qu'Aelis avait acate jadis à Jehane de Boufflers avec mesire Wis du Candas, sires de Frohens, jadis son baron ». Dans cet acte (1273) Engeran n'ajoute plus à son nom celui du Candas, ce que tous les autres membres de cette famille avaient fait jusqu'alors, peut-être à cause de la transmission de cette seigneurie (2).

Famille de Belloy.

I. Guyot de Belloy, écuyer, seigneur de Belloy-sur-Somme et du Candas (1287) (3). De Jeanne de l'Epinoy, sa femme, il eut : 1° Jean qui suit, 2° Guillaume, 3° Hue.

II. Jean de Belloy, chevalier, seigneur de Belloy et du Candas. Il eut deux fils : 1° Jean qui suit,

(1) Cartulaire de Cercamp, f° 88. — Fonds Cercamp, liasse Mont-Renaud.

(2) Voir nos pièces justificatives n° 7.

(3) Le P. Daire signale Guy du Candas, seigneur de Belloy, comme ayant vendu à Philippe-le-Bel 10 livres parisis de rente qu'il percevait sur le travers de Doullens 1287 (Doyenné de Doullens, p. 15).

2° Jean, panetier du duc de Bourgogne en 1418.

III. Jean de Belloy. Jean de Belloy, gouverneur d'Amiens en 1416. Il fut établi dans cette charge, au dire de Monstrelet, par le duc Jean de Bourgogne et y fut maintenu jusqu'en 1434, époque où il fut remplacé par le seigneur de Fosseux. Monstrelet le désigne sous le nom de seigneur de Belloy, La Morlière, livre III des Antiquités d'Amiens, nous apprend que c'est le même personnage que Jean, seigneur du Candas, allié à Marguerite de Montmorency. Capitaine de Corbie en 1417. Conservateur en Picardie et en Ponthieu de la trêve marchande conclue à Rouen entre Charles VI et le roi d'Angleterre (1419). La veille de Pâques 1421, le seigneur de la Fayette, maréchal de France, accompagné du seigneur de Belloy et de 5 à 6000 combattants, défait les Anglais commandés par le duc de Clarence près de Beaugé. Capitaine du château de l'Isle-Adam en 1422. Le roi lui fait don de bois assis à Doullens, d'après un Registre du recueil des chartes (années 1421 à 1427, coté n° 173). Il avait épousé, dès 1424, Marguerite de Montmorency, veuve de Jean des Autheux, seigneur des Autheux et de Villers-Bocage, et fille de Hugues, seigneur de Beausault, Breteuil, La Faloise, chevalier, conseiller et chambellan du roi Charles VI, châtelain de Nesle et de Jeanne d'Harcourt. Il fut bienfaiteur du couvent des Cordeliers de Doullens où il fut enterré. Il eut une fille unique, Jeanne de Belloy

et du Candas mariée à Jean de Villers de l'Isle-Adam (1).

Jeanne de Belloy, dame du Candas. Jeanne de Belloy épouse Jean de Villers de l'Isle-Adam que le cartulaire de Doullens appelle Anthoine de Villers-Saint Simon, d'après un acte passé par devant notaire au Châtelet de Paris et scellé du sceau de la Prévôté de cette ville le 19 juillet 1486. Par cet acte « noble homme Anthoine de Villers, « escuier, seigneur de Villers-Saint Simon, de « Belloy et du Candas, demeurant à Paris, affirme « qu'a luy compecte et appartient un molin à blé, « scitué et assis à Heu-lez-la ville de Doullens, en « la banlieue, juridicion et seigneurie de ladictie « ville, sur le cours de la rivière d'Authie, lequel « molin est de présent en grande ruyne et faict « besoin d'y ouvrer et besingner tant de macho- « nerie que de carpenterie et ne peut le faire sans « avoir congïé et licence des maieur et eschevins « de Doullens ».

Cette autorisation lui est accordée, on lui permet également d'établir un fossé de décharge pour faire écouler le trop plein des eaux, à la condition qu'il s'engagera à payer une redevance annuelle de 12 deniers et qu'il donnera acte de cet engagement.

(1) Généalogie de la famille de Belloy, p. 65. — La Morlière, Antiquités d'Amiens, III^e liv., p. 212. — De Belval. Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu, verbis Candas, Belloy. — Delgove, Histoire de Doullens, p. 363. — Daire, Doyenné de Doullens, p. 87.

A ce vint et fut présent Jehan de Monceaux, escuyer, au nom de luy et de Jehane de Villers, sa fême, fille dudit Anthoine de Villers, de laquelle il se porte fort en ceste partie (1).

Jeanne de Villers, dame de Villacoublay, de Belloy et du Candas, épouse, par contrat du mois de décembre 1478, Jean de Monceaux et lui apporte ces différentes seigneuries.

I. Jean de Monceaux I. Jean de Monceaux appartenait à la branche cadette des seigneurs d'Auxy-le-Château ; cette branche tire son nom du Monceaux-près-Béalcourt, comme nous nous sommes efforcés de le démontrer avec vraisemblance à la page 18 de cette histoire. La Morlière nous apprend qu'il était fils de Jean d'Auxy-Monceaux, surnommé Ramage, seigneur de Monceaux, Blacourt, Bavelincourt, gouverneur de Béthune et sénéchal de Ponthieu et de Catherine de Brimeux. Jean de Monceaux, dont nous parlons ici, était seigneur de Monceaux, Hodeng-en-Bray, Hanvoile et Martincourt ; il fut gouverneur d'Artois, maître d'hôtel du roi Louis XI, capitaine d'Arques et de Dieppe. S. François de Paule lui écrivit pour lui recommander les religieux de son Ordre nouvellement établis à Amiens. Il mourut à Paris en 1505, fut inhumé dans l'église des

(1) Cartulaire de Doullens, f^o 88 et suivants. — Belloy porte d'argent à quatre bandes de gueules. Auxy, Echiqueté d'or et de gueules. La branche de Monceaux y ajoute un écusson d'azur en abîme chargé d'un autre écusson d'argent.

Cordeliers et transféré ensuite dans la chapelle du S. Sépulcre de la même église, construite par son fils puiné, François de Monceaux, très célèbre par sa piété.

II. Jean II de Monceaux: Jean de Monceaux, chevalier, seigneur de Monceaux-Candas, Hodeng-en-Bray, capitaine de 50 hommes d'armes et gentilhomme de la Chambre du roi. Il est qualifié du titre de seigneur de Monceaux et d'Hodeng-en-Bray lors de la rédaction de la Coutume locale du fief de Monceaux-lez-Béalcourt en 1507. Il fut blessé à la bataille de Radenne et mourut en 1556 au mois d'octobre. De son alliance avec Gèneviève Davet ou Damet, dame de S. Sanson et de la Bruyère, il eut trois fils et deux filles. Entre autres Guy qui suit

III. Guy de Monceaux. Guy d'Auxy, seigneur de Monceaux, Hodeng, Belloy-sur-Somme et Candas, fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Henri II et capitaine de 200 hommes de pied, maître d'hôtel des rois François II et Charles IX. Il relève la terre du Candas en 1559. De son mariage avec Jeanne de la Chastre, dame des baronnies de Landon et de Résigny, il eut trois fils et une fille. Guy de Monceaux, chevalier de l'Ordre de St-Michel, seigneur de Monceaux, Belloy-sur-Somme et Candas, donne à son fils, Gaspard de Monceaux « en advancement d'hoirie la terre du Candas à l'occasion de son mariage

avec Jacqueline d'O. » (11 novembre 1590) (1).

IV. Gaspard de Monceaux, Gaspard de Monceaux, seigneur de Monceaux, baron de Hodengen-Bray, Guizancourt, Belloy et Candas, fait foi et hommage pour la terre du Candas le 30 juin 1606. De son mariage avec Jacqueline d'O, fille de Charles, seigneur de Baillet en France, et de Franconville et de Madeleine de l'Hospital, dont deux filles : 1^o Charlotte et 2^o Suzanne.

Famille Tiercelin de Brosse.

Charlotte de Monceaux épouse Geoffroy de Tiercelin, vicomte de Brosse, seigneur de Sareus, Cornette blanche de la cavalerie légère d'Henri IV, et lui transmet la terre du Candas.

Dans un acte du 4 avril 1658, « messire Louis de Tiercelin, seigneur de Blacourt, fondé de pouvoir de messire Geoffroy de Tiercelin, chevalier de l'Ordre du roi, marquis de Brosse et de Sarcus, seigneur de Hodeng, Molliens, Riencourt, le Candas, fief de Monceaux, son père, baille à titre de ferme à Antoine Savary la terre et seigneurie du Candas, circonstances et dépendances, à la réservation de la Maison, pourpris et tenement qui est le lieu seigneurial et du droit de champart d'icelle seigneurie. Le surplus présentement baillé

(1) Généalogie de Belloy, passim. — De Belval. Nobiliaire. Belloy-Auxy — La Morlière. Illustres Maisons de Picardie, p. 212. — Archives de la Somme, B. 1, B. 12, fo. 154, Hodeng, commune de Nesles-Hodeng, arr. de Neufchâtel (Seine-Inf.). — Bouthors. Coutumes locales, tome II, verbo Monchaux.

estant les terres du domaine, bois, censives, moulin à vent, droits seigneuriaux, ainsi que le moulin de Hem, assis sur le courant de la rivière d'Authie, moyennant une redevance de 950 livres».

M. de Tiercelin, marquis de Brosse, relève en 1671. Cette terre est saisie réellement sur lui quelque temps après. François Forcadel, commissaire aux saisies réelles du Parlement de Paris, est reçu aux relief, foi et hommage en cette qualité le 27 juin 1689. Le marquis de Brosse la vend le 19 février 1715 à M^e Louis Gorjon de Verville, receveur de tailles à Doullens, moyennant 58,000 livres, par acte passé pardevant Dehem, notaire à Amiens (1).

Famille Gorjon de Verville.

M^e Louis Gorjon de Verville laisse cette terre à son fils, Antoine-Louis-Henri, qui a été reçu aux relief, foi et hommage en cette qualité le 2 mars 1767 et les a renouvelés le 31 décembre 1776 à cause du joyeux avènement. Dame Françoise-Généviève-Ursule Poujol, sa femme, mourut à l'âge de 35 ans le 6 février 1782. L'acte de décès de sa femme lui donne les titres de écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Doullens, seigneur du Candas, Raincheval, Harponlieu, etc.

(1) Minutes de Prévost, notaire à Doullens. Etude de M^e Macqueron. — Actes de N.-D. de Doullens. Tiercelin porta d'argent à deux tierces d'azur passées en sautoir, accompagnées de quatre merlettes de sable.

Le château n'existe plus depuis longtemps ; on en a gardé le souvenir dans le pays.

II. Eglise et établissements religieux.

L'autel du Candas appartenait, de temps immémorial, au Chapitre de S. Nicolas d'Amiens qui le tenait canoniquement en personnat de l'évêque.

Un accord passé entre les chanoines de S. Nicolas et les religieux hospitaliers de Fieffes, ratifié par l'évêque d'Amiens, Thierry, en 1146, attribuait l'autel du Candas à ces derniers, à la condition que le patronage serait commun et que les revenus seraient partagés également entre les chanoines, les religieux et le curé. Le curé devait avoir, en outre, tout le casuel qui pourrait lui être donné pour l'administration des sacrements de pénitence et d'extrême-onction. Pour reconnaître que l'autel appartenait anciennement aux chanoines, les religieux devaient leur payer tous les ans, le jour de la S. Nicolas, une redevance de deux sous, monnaie d'Amiens. Les chanoines abandonnèrent, en 1599, les droits de dime qu'ils pouvaient avoir sur le Candas en faveur du curé, à la condition de leur payer 8 setiers de blé par an.

Un bail passé par les mangliers du Candas, le 10 août 1552, nous fait connaître quels étaient les revenus de cette église.

1. Ung journal et demi à charge d'obit, le curé à IIII sols, le clerc XII deniers.

2. Deux journ. 40 verges tenues de M. de Monceaux à charge d'un obit.

3. Trois journ. pour un obit solennel, curé VII sols, clerc 48 deniers.

4. Deux journ. pour un obit.

5. Deux journ. pour un obit.

6. Trois journ. pour un obit.

7. Deux journ. pour un obit.

8. Deux journ. pour un obit.

9. Deux journ. pour un obit.

10. Deux journ. pour faire prêcher la Passion de N.-S. Jésus-Christ le dimanche après le III^e de carême. Chaque journal loué moyennant 14 boisseaux de la récolte qu'il rapporte.

En 1730, la cure valait 424 livres.

L'église du Candas, dédiée à S. Jean-Baptiste, a été construite en 1780, elle n'a rien de remarquable, mais elle est bien entretenue par M. Riquier, le curé actuel, qui dans ces derniers temps y a fait des dépenses considérables (1).

Les religieux de Molesmes établis à Bayeux avaient des biens considérables au Candas. Une bulle d'Alexandre III (1179) nous apprend que le prieuré de Bagneux possédait la moitié du Candas, deux parts de dime et le sixième de celle de Rulmont. Rulmont est probablement le fief de Rochmont donné avec la dime et le terrage par Théobald du Candas (le Roguement dans le bois de Longueville et la ruelle Hocquemont au

(1) Voir nos pièces justificatives, n^o 8. — Minute de Segain, notaire à Doullens, étude de M^e Macqueron.

Candas). Ce Théobald du Candas doit être le fils du Guy et de Mahaud ; son frère Ibert, Robert et Guy qui approuvent la donation sont, selon toute vraisemblance, ceux que M. de Belval appelle Itier, Robert et Guy. En 1732, le prieuré de Bagneux, possédant au Candas 6 journaux à la sole, un bois, quelques dimes, le tout rapportant environ 700 livres (1).

Les biens des hospitaliers de Fieffes provenaient des libéralités et des ventes des différents membres de la famille du Candas dont nous avons parlé plus haut. Le tierche de la justice leur avait été donné par Cede le prévosté, en avril 1247 (2).

Citons en terminant quelques noms des personnes qui se rattachent à l'histoire du Candas. Jean du Candas, official de l'abbaye de Corbie, en 1391, cité avec éloge par Dom Cocquelin. Il fut chargé de mettre en ordre les archives de cette abbaye, il est l'auteur de la préface du Cartulaire noir. Un autre Jean du Candas, official de la même abbaye en 1321.

Noël du Candas, abbé de Dommartin de 1627-36.

Charles du Candas, prieur de Dommartin, auteur d'une vie de S. Charles de Cantorberg, imprimé à S. Omer, en 1615. Il a écrit éga-

(1) Histoire des communes rural du canton de Doullens dans le tome XXIX, mémoires antique de Picardie, article Bagneux.

(2) M. Cocheris, Mss. concernant la Picardie dans le tome XVI, verbo Fieffes passim.

lementune vie de S. Charles Burromée (1).

Principaux lieux dits : Section A. La Hayette et champ Roussel. Bois le Maître, le Moulin, chemin d'Auxy, bout de la rue de Longueville, chemin du Vieux-Moulin. la ruelle Hocquincourt, le prés Jacob, la voie Accart, chemin de Longuevillette, les Muttes, le Mareail, bois Prieur. Section B. Marlinval. La voie du Bois fleuri, au Biceret, la voie à l'Argent, la voie des Goulots, la voie du bois Romillon, chemin Thibaud, Marlinval, les Enfers, le Falentin. Section C, du Valheureux. Au Bouret, le Beaucoret, ferme de Valheureux. Section D, des bornes et du Vaudas. Bosquet Boulet, la voie du Curé, le Douair, le Grand fossé, le bois Moine, la voie des Cannelles, bois de la Hache, le Tambouret, le Vaudas, le Quesnoy, le champ à Cloquette, la Vieuville, les Grands prés. Section du chef-lieu, rue de Longuevillette, de Doullens, de Bauval) rue des Juifs, rue du Four, rue du Valheureux, rue de Longueville (rue qui conduit à la gare), la voie de la Ville, rue de la Croix, rue de la Motte, rue S. Antoine.

Maires de Candas : MM. Jean-Louis Godefroy 1803-1808, Devillers 1808-13. Horville 1814, Corby, 1814-18, Brisse 1818-24, Babeur 1824-48, Mercier 48 à 1858, Théophile Mercier 1858, en exercice.

(1) D. Cocquelin, *Historiæ monasterii compendium*. Antiq. de Picardie tome VIII, p. 461-63. — Baron de Calonne, *histoire de Dommartin*, p. 176.

Curés : Demagnez 1676-1715, Oclin 1755-57, Deflesselles 1557-87, Poussart 1787-91, Berly intrus 1791.

Après le Concordat : MM. Berly jusqu'en 1830, Goret 1830-34, Dufételle 1834-65, Daragon 1865-76, Medu 1877-79, Riquier 1879-92, Leleu 1892.

LE CARNOY

Le Carnoy, (le Carnoie, les Carnois) ferme qui dépendait autrefois d'Heuzecourt, rattachée aujourd'hui au Meillart, 6 habitants.

En 1372, « le fief que on dit le Carnoie, entre le dicte ville de Frohens et de Hausecourt », appartenant à Pierre de Ligni, dit Hastinel, et relevait du roi à cause de son château de Doullens. Ce fief noble tenu du roi sur 60 sols parisis de relief et 20 sols de Chambellage, « se consentait en IX^{xx} journaux de terre, en deux pièces » et s'appelait des Grands et des Petits Carnois, il appartenait au xvi^e siècle à la famille Rohaut. Firmine Rohaut, femme d'Antoine Primerani, le 17 mars 1589.

La dame de Primerany le laisse à sa fille demoiselle de Primerany, épouse de Vincent de Strossy, écuyer, qui le vend par contrat du 2 juillet 1619, à M^e Jean Vaquette, avocat au bailliage d'Amiens, et à demoiselle Jeanne Le Bon

sa femme, moyennant 3000 livres. Jean Vaquette et Jeanne Le Bon achètent ce fief au nom de Jacques Vaquette, leur fils, en s'en réservant la jouissance pendant leur vie. Saisine leur est donnée le 2 janvier 1621. Jacques Vaquette le laisse à Jean-François Le Boucher, son héritier, qui relève le 19 avril 1690. Il fait foi et hommage le 12 août 1711.

Jean-François le vend par acte du 1^{er} février 1714, moyennant 20,000 livres à M. Jacques Le Blanc, seigneur du grand et du petit Meillart, qui a été reçu aux relief foi et hommage le 27 août 1714. Jacques Le Blanc le laisse à son fils François Le Blanc qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 20 mai 1747 et a renouvelé les foi et hommage à cause du joyeux avènement le 24 décembre 1776 (1).

COURCELLES

Courcelles (Corcellum, Scorcellum, Courchelles, Courcelle - Caumesnil, Courcelles - sur - Authis). Election et prévôté de Doullens, paroisse d'Outrebois, et du *païs de France* actuellement : annexe et paroisse de Mézerolles.

Le hameau de Courcelles nous est connu dès le XIII^e siècle par la famille noble de ce nom. Guy de

(1) Archives nationales saction adm. P. 137, f^o 4 verso. Archives de la Somme. B. 12, f^o 189, B. 10, f^o 26.

Courcelles, d'après le cartulaire de Cercamp, approuve la donation faite par son frère Guillaume de 37 journaux de terre, situés à Melles, (Meillart) et que ses ancêtres tenaient en fief des seigneurs de Beauval, Guillaume reçut 27 livres 10 sols comme compensation. Guyon de Maiserolles, dont l'hommage est vendu au comte d'Artois, Robert, par Bauderain, seigneur de Beauval, est, peut-être, le même personnage que Guy de Courcelles dont nous venons de parler. « Sil (omage) de Monseigneur Robert de Courtieux » pourrait bien être également un arrière fief possédé par un autre membre de cette famille (1243).

Enguerand de Mézerolles, seigneur de Courcelles, plaidait en 1269, contre l'abbaye de Cercamp, il était l'héritier de Guy de Mézerolles qui vivait en 1243.

Le même Enguerand de Maiserolles, sire de Courcelles, comme homme. Le Roi, approuva la vente de la terre de Roensart (Ransart-les-Doullens) faite par Gontran de Saire et Demiselle Ale, sa femme, à Monseigneur Pierron d'Amiens, chevalier (1269). « Enguerrans de Maiserolles, chevalier, et sire de Courcelles avec Driens d'Amiens, chevalier, sires de Vinacourt (1273) approuvent en qualité de suzerains la vente des fiefs de Ham, Harderval et Auricourt faite à la Commune de Doullens par Pierron d'Amiens, chevalier et seigneur de Canaples.

Froissart de la Rosière en avait la seigneurie

au XIV^e siècle, comme il appert par l'aveu suivant qu'il servit au Roi, en 1372, à cause de son Château de Doullens. Il avoue tenir du Roi « ung fief contenant son manoir de Courcelles, avec jardin, qui valent 10 liv. Iten le moulin de Courcelles qui est bannier, qui vaut par an V muys de blé, mesure de Doullens. Iten la rivière et la pescherie qui vaut X sols. Iten VI^{xx} journaux que prés que tere ahanable. Iten XXXIII journ. que tere, que bos en plusieurs lieux. Iten sur plusieurs maisons LXIII sols, XXVIII capons, VI poules, II blancs oysons, et une paire de blancs esperons. Iten le terage sur XX journ. séans à Courcelles, de C VIII garbes. Iten de toutes denrées prises en la ville de Courcelles il a les issues et les habitans de Barly sont baniers. »

Ferry de Saveuse, lors de la rédaction de la Coutume locale, en 1507, nous est signalé comme seigneur de Courchelles.

Françoise de Luxembourg, épouse du comte d'Egmont, relève la terre le 22 décembre 1530. Elle la laisse à Messire Lamoral, comte d'Egmont, son fils, qui relève le 17 juin 1559. Le comte d'Egmont la laisse à ses enfants pour qui sa veuve dame Sabine, Palatine du Rhin, Duchesse de Bavière, a relevé le 13 octobre 1569.

Par le décès de Philippe d'Egmont elle passe à son frère le comte d'Egmont qui relève le 29 juillet 1590.

Le comte d'Egmont vend cette terre le 27 août

1590 à Antoine de Glisy, seigneur du Val de Maison, qui en obtient saisine le 22 novembre de la même année. Main-levée lui est donnée le 24 juillet 1601, il acquitte le droit de relief le 7 juin 1606.

Antoine de Glisy laisse Courcelles à sa nièce, dame Gabrielle de Glisy, femme de Messire de Clermont, Baron de Toury qui a relevé le 18 juin 1616. Jacques de Clermont-Tallard prend dans les actes les titres de Baron de Toury, seigneur de Bertrangle et de capitaine de 50 hommes d'armes.

Messire Gabriel de Clermont, chevalier, seigneur baron de Courcelles et Montpertuis demeurant à Montpertuis baille à titre de ferme la Tour du Chateau de Courcelles, les prairies et les terres en dépendant, sans y comprendre le moulin, moyennant 162 livres, le 13 juillet 1655.

La terre est vendue par acte du 28 juin 1673 à Messire Louis Fournel écuyer, sieur de Beauregard. Louis Fournel s'était marié le 5 mai 1648, à l'église Notre-Dame de Doullens, avec demoiselle Urbaine d'Albert qui le rendit père, le 20 janvier 1655, de Charles Gabriel qui suit.

Charles Gabriel, chevalier, seigneur et baron de Courcelles, seigneur de Beauregard, (fief dépendant d'Outrebois) se marie par contrat du 27 février 1677 à demoiselle Louise d'Aumale, fille de feu Messire Claude, chevalier, seigneur de Bussy et de Jeanne Blondel. De ce mariage :

1° Louis-Alexandre, écuyer, seigneur de Rigauville, lieutenant au régiment de Monchy, né le 22 décembre 1679, mort à Doullens, le 26 sept. 1742. 2° Charles, écuyer, seigneur de Beauregard. 3° Jérôme-François, écuyer, seigneur de Cornehotte, fief dépendant de la seigneurie d'Outrebois. 4° André-François, né le 21 septembre 1692. 5° Jean-Baptiste-Joseph-Séverin, né le 4 août 1687. 6° Marie-Anne-Louise, née le 26 novembre 1690, décédée le 30 septembre 1714. 7° Marie-Catherine, née le 22 septembre 1695. 8° Louise, née le 16 octobre 1693.

Charles-Gabriel fait acte de foi et hommage, le 29 juin 1679, pardevant le trésorier de France à Amiens pour la terre de Courcelles à lui échue par la mort de son père.

Charles-Gabriel laisse la seigneurie de Courcelles à son fils Louis-Alexandre qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 7 juin 1737. Il la laisse à sa fille, Louise-Claire Fournel épouse de Messire Jean-Baptiste-André d'Aumale, écuyer, qui comme mari et bail à été reçu aux relief, foi et hommage le 31 mai 1743. La dame d'Aumale les a renouvelés le 31 janvier 1778 à cause du joyeux avènement. Morte à Doullens le 7 janvier 1784. Son fils Charles-Louis-André d'Aumale marié à Geneviève-Charlotte Prévost de Mironval lui succéda dans la seigneurie, il est reçu aux relief, foi et hommage le 24 juillet 1784 (1).

(1) Cartulaire Cercamp, f° 90. — Cartulaire d'Artois, B. 1593,

D'après le nobiliaire de Picardie : Fournel porte d'azur à l'aigle éployée d'or. Maintenu par Bignon avec défense de prendre le titre de baron, le 22 décembre 1698.

Fief de Caumesnil.

La carte de Cassini pour distinguer Courcelles des autres pays du même nom l'appelle Courcelles-Caumesnil, d'un fief qui se trouvait sur son territoire et faisait partie de la paroisse d'Outrebois. Nous avons retrouvé le nom de Caumesnil dans un des lieux-dits de Barly, section B : hayure Caumesnil. Othon, seigneur de Caumesnil nous est signalé, en 1248, par le cartulaire de Cercamp (Cart. Cercamp, f° 88).

DOMESMONT

Domesmont (Donmainmont, Dommainmont, Dummemun). Election de Doullens, diocèse d'Amiens, archid. de Ponthieu, Doyenné de St-Riquier, Prévôté de Beauquesne, actuellement : canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 2 k. du canton, à 18 k. de l'arr., à 32 du dép., 75 hab., 194 hect.

pièce 49. — Arch. Pas-de-Calais, fonds Cercamp. O. G. — Cartulaire de Doullens f°s 61 et suivants. — Arch. nationales, sect. adm., P. 137. XLIV. — Archives de la Somme, B. 15, f° 108. B. 17 f° 60. — Minutes de Prévost, notaire à Doullens. Etude Macqueron. — Actes de N.-D. de Doullens. — Actes d'Outrebois.

Des terres labourables situées à Domesmont avec la dime et le terrage appartenaient très anciennement au Prieuré d'Epécamp. Une bulle du pape Innocent II et les lettres de Garin, évêque d'Amiens, nous permettent de le constater en 1137 et nous autorisent à penser que cette possession était antérieure de quelques années.

Une difficulté survenue entre Ingeran de Domesmont, dit de Malreth(?) et l'abbé de St Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, à l'occasion de la dime du lieu, fut aplanie par la bienveillante intervention d'Héla de St-Valery et des échevins de Bernaville appelés à juger ce différent. L'abbé put facilement justifier d'une possession ininterrompue de trente ans et les droits qu'il tenait des anciens prieurs d'Epécamp par le fait de la réunion du Prieuré à son abbaye, furent solennellement reconnus par Ingeran, par sa mère Flandrine et par ses héritiers, Simon, Henri, Gautier et Jean. Janvier 1229.

Cet Ingeran de Malreth(?) nous est encore connu par la vente qu'il fait quelques années après (1235) à l'abbaye d'Epagne de 20 journaux de terre, situés à Domesmont, au lieu-dit Was-tepus. Adam de Ellaincort, seigneur suzerain approuva la vente qui fut ratifiée par Beatrix, épouse d'Ingeran et ses enfants Simon, Henri, Gauthier et Jean. Juin 1235. Nous ignorons s'il appartenait à la famille des seigneurs de Domesmont dont nous allons maintenant parler.

Philippe, seigneur de Dommainmont avec l'assentiment de Béatrix, sa femme, de Daniel et d'Ingeran, ses frères, de Marguerite, d'Idèle, Coline, Catherine et Denise, ses sœurs, abandonne à l'abbaye de St Martin-aux-Jumeaux, toute la dime qu'il percevait sur ses propres terres et sur celles d'autrui à Domesmont pour la somme de 68 livres parisis. Pour sauvegarder les droits féodaux que ses frères Daniel et Ingeran pourraient y prétendre, avec l'autorisation spéciale de leur tuteur Guy, seigneur d'Augiercourt, il leur abandonna la moitié des censives qu'il avait sur Domesmont jusqu'à la concurrence de 60 sols parisis par an (1246).

D'après un accord signé entre l'évêque d'Amiens, Arnulphe et l'abbé de St Martin, il fut convenu entre les parties que la présentation à la cure leur appartiendrait alternativement mais que les pouvoirs seraient toujours conférés par l'évêque.

Augiercourt dont nous parlerons en son lieu était rattaché alors à Domesmont.

La paroisse de Vaquerie fut unie à celle de Domesmont par arrêté épiscopal en date du 12 octobre 1723.

En 1730, la cure valait 473 livres. Les différentes dimes sur Domesmont, Vaquerie et Augiercourt ou Augiercourt rapportaient avec le casuel 1043 livres. Les charges s'élevaient à 570. La dime appartenant à l'évêque comme abbé de St-Martin-aux-Jumeaux était louée en 1785, à An-

toine Fauvel, curé de Domesmont, 900 livres.

Les 20 journaux de l'abbaye d'Espagne devenus la propriété de celle de Willencourt, à la suite de l'union des deux abbayes, étaient loués en 1783, 250 livres et 4 pierres de lin. Cette propriété fut vendue à la barre du District le 29 juillet 1792 à M. L... moyennant 4.800 livres.

Nous trouvons comme seigneurs de Domesmont Riquier Le Briois, seigneur d'Omesmont, allié à Jeanne Mention vers 1480. Il mourut en 1482.

Bernard Le Briois, seigneur d'Omesmont, Maieur d'Abbeville en 1503, allié à Claire-Jeanne d'Ostrel, mort en 1511. Jeanne Le Briois, demoiselle de Domesmont femme de Jacques de Groiseliers, Maieur d'Abbeville en 1521. Jean leur fils allié à Antoinette Descault, qui lui donna Jacques de Groiseliers, seigneur de Domesmont.

Jacques épouse Isabeau de la Fosse et n'en eut qu'une fille Antoinette allié à François Le Ver, le 6 novembre 1576 et 2^e à Philippe de Sacquespée, écuyer, seigneur de Thézy, le 12 septembre 1585. Au moment de la Révolution la seigneurie appartenait à M. Boulanger.

L'église des plus modestes est dédiée à Saint-Nicolas.

Curés de Domesmont : Bocquet, curé en 1603 et 1603. Actes manquent de 1603 à 1692. Macquer 1692-94. 1695 de Forceville. Il l'est encore en 1716. De 1716 à 1737 les actes manquent.

Delafosse mort en 1739. Vilin 1758-59. Fauvel 1759-1792.

Maires : MM. Dumesnil 1803-1831, François 1831, Lecocq 1831-48, Ledoux 1847-55, Petit 1856-63, Lecocq Mareisse 1863-80, Félix Ledoux 1880, en exercice.

Lieux dits : Section unique.

Près du Château, entre deux bois, la Vallée, aux Riez, aux Heures, entre deux chemins, bout de la rue de l'Arbre, aux 40, la terre d'Espagne, au Buquet, au chemin de Ribeaucourt, le 22, le 11, le Muez.

ÉPÉCAMPS

Épécamps (Spissus-Campus, Especamp), Election de Doullens, Diocèse d'Amiens, Archid. d'Abbeville, Doyenné de St-Riquier, Prévôté de Beauquesne. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 2 k. du canton, à 18 de l'arr. et à 31 du dép. 46 hab., 160 hectares.

Le village d'Épécamps, aujourd'hui si inconnu, a eu autrefois sa célébrité. Il était le siège d'un Prieuré fort important de l'Ordre de S. Augustin et, comme tel, il a eu son histoire qui mérite d'être racontée. Nous ignorons l'époque précise de sa fondation ; nous savons seulement qu'il existait

dès le XII^e siècle et qu'il mérita à la fois et la protection du pape et celle des évêques d'Amiens. Des guerres féodales l'ayant, en grande partie, ruiné, il fut donné en 1178, par l'évêque Thibaut, à l'abbaye de S. Martin-aux-jumeaux d'Amiens. Enfin, à partir de l'année 1564, en vertu d'une bulle du pape Pie V, il fut réuni à la manse épiscopale d'Amiens comme l'abbaye dont il faisait partie. Voici les principaux faits qui le concernent :

Garin, évêque d'Amiens, nous fait connaître quelles étaient les principales possessions du prieuré en 1137. Il possédait des terres labourables à Epécamp, à Domesmont et à St-Hilaire, des dîmes plus ou moins considérables dans ces derniers pays, ainsi que sur les territoires de Mainolcourt, Augiercourt, Prouville, Reclamaisnil, il prenait également, en vertu d'une donation du comte Guy de Ponthieu, deux muids de sel sur les salines de Rue.

La bulle du pape Innocent II donnée à Pise, le VIII des calendes de mars, Indiction XV, l'an VII^e de son pontificat, nous révèle l'existence des mêmes biens (1137).

Comme tous les établissements religieux, le prieuré d'Epécamp reçut des donations considérables pendant le cours du XII^e siècle donations que nous allons énumérer brièvement.

C'est Bernard de Bailleul avec Eustache, son fils, qui leur donnent toutes les terres qu'ils pos-

sédaient au Rîn de Canaples, avec l'approbation du Vidame de Picquigny, Gérard et de l'évêque d'Amiens, Thierry.

Ce Bernard et cet Eustache de Bailleul nous sont connus pour plusieurs libéralités pieuses faites vers le même temps à l'abbaye de Selincourt. Ils avaient des seigneuries dans les environs d'Hornoy (1171).

Quelques années après, Bernard de Bailleul, frère d'Eustache, ratifiait les donations faites par lui, y ajoutait la permission de défricher quelques petits bois et confirmait leurs possessions de Canaples et de Canteraine, près Canaples. Le domaine de Canaples fut agrandi encore par les libéralités de Ingelran de Rambalcourt (Ribeaucourt) avec l'approbation de Girard, Vidame de Picquigny.

Robert, vicomte de Domart, avec l'approbation de Girard, vidame de Picquigny, leur abandonne tous les droits féodaux qu'il pouvait avoir sur Canaples, le Rîn de Canaples et Vestanières. (?) Egalement avec l'assentiment de Renaud de S. Valery, il leur donne les bois du Mont Engelard et de Milenvast (1160). Il approuve également toutes les donations faites par son vassal, Théobald de Gorges, dans ce dernier pays.

Les lettres de Thierry, évêque d'Amiens (1160), font plus spécialement mention de Bernaville où les religieux d'Epécamp venaient d'établir une chapelle pour les besoins du culte.

En 1178, à la suite de guerres dont le souvenir s'est conservé par une mention du cartulaire, mais dont nous ignorons les différentes péripéties, le prieuré fut réuni à l'abbaye de S. Martin-aux-Jumeaux d'Amiens.

L'évêque d'Amiens, Thibaud, par ses lettres de 1201, nous fait connaître quels étaient les biens qui revenaient à l'abbaye par suite de la réunion du prieuré d'Epécamps. Les voici : la bourgade d'Epécamp exempte de tout dimage ; des terres et des bois sur les territoires de Lancenesaires, Vaquerie, Gorges, Malmocort, Donmammont, S. Hilaire, Augiercourt, Donkerel, Doncuerre, Estambertimaisnil, Maisnil avec la dime, la vallée Girard, Leures, le Rin de Canaples, la ferme de Canteraine avec ses dépendances, l'autel de Bernaville, l'autel du Rin et de Canaples, chargé d'une rente de 20 sols envers les chanoines de S. Nicolas d'Amiens, et de redevances envers les églises de S. Valery, Airaines et S. Martin de Doullens.

Le pape Honorius III mettait d'une manière toute spéciale sous sa protection, en 1226, les églises de S. Leu d'Amiens et d'Epécamp, qui appartenaient à l'abbaye de S. Martin (1).

Lors de la réunion des biens de l'Abbaye de S. Martin à la Manse épiscopale d'Amiens, le

(1) Archives de la Somme. Cartulaire de S. Martin, fos 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35. 53, 54, 55, 56. 59. — Voir nos pièces justificatives n° 9. — Cartulaire de Selincourt, charte III.

prieuré d'Epécamps devint prieuré-cure et fut toujours administré par un chanoine de l'ordre de S. Augustin.

Les revenus, en 1728, s'élevaient à 2,056 livres, les charges à 411 livres. Il restait net 1,645 livres. Les biens consistaient alors en 60 journaux à la sole sur Epécamps ; 15 journaux à la sole sur Gorges ; deux bois taillis, l'un de 75 arpents, l'autre de 18 arpents et des dîmes sur Bernaville.

Un bail du 15 août 1787 mentionne les biens suivants avec leur revenus, 47 journaux 89 verges à Gorges, affermés 508 livres ; le ferme d'Epécamps à la réserve du colombier, la moitié des grosses et menues dîmes, la tonte des haies, un journal de bois tailli, le pâturage et 60 journaux à la sole, affermés 2,060 livres et 20 couples de grains ; la dîme et le champart sur Bernaville, la Poterie, autrefois Mignocourt, Augericourt affermés 900 livres. De plus fournir 100 bottes de warats ; 15 dizaines de paille ; 500 gerbes de blé ; 24 livres de beurre salé, à 12 sols ; 52 pots de lait, nettoyer les herbes, donner la soupe aux ouvriers qui travaillent ; 5 voitures de fumier pour le jardin du prieur ; voiturier son chauffage et son vin, et fournir un cheval pour ses voyages.

Les biens sur Epécamps furent vendus le 25 mai 1791 à la barre du district 76,000 livres les biens sur Gorges, le 9 mai 1791 pour 12,500 livres à Maressal, d'Amiens.

L'église d'Epécamps dédiée à Notre-Dame est du siècle dernier, elle n'a rien de remarquable.

Prieurs : Ingelran 1137, Simon 1160

Prieurs-curés : Covreux 1680 à 1692 et de 1703 à 1707, Fremi, chanoine régulier 1737-69, 1767 à 1777 Enguchard, chanoine régulier de la congrégation de France, 1782 Revur, 1787 J.-B. Bellet, chanoine régulier de S. Augustin, prieur-curé, seigneur temporel et spirituel du lieu.

Maires : MM. Dupuis 1803-1808, 1809-15, J.-B. Roux, 1816-72, Patte, Florimond Delgove 1872, en exercice.

Lieux dits : Section unique, les riez de 60, le Sanglier, les 60, la vallée la Rentière, bois d'Epécamp, bois de Caverliche, les 8, sentier de Domesmont, les 7, les 25, les 30, la place publique.

FIENVILLERS

Fienvillers, (Fienviller, Fienvilles, Fiesvillers, feodum villare). Diocèse et archid. d'Amiens, doyenné de Vignacourt, élection et prévôté de Doullens, actuellement canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 5 k. du canton, à 11 k. de l'arrondissement, à 30 k. du département. Etude de notaire, 978 habitants, 1169 hectares.

Gaufredoy, chevalier et noble homme de Doullens, possédait la terre et seigneurie de Fienvillers. Il était fils d'Hibert, seigneur de Doullens, et avait pour frère Ingéran. Il appartenait certainement à la noble famille des seigneurs de Doullens, mais nous ignorons s'il était fils d'Hibert que les chartres appellent juvenis pour le distinguer d'un autre plus ancien. Nous le voyons figurer dans une chartre de 1175, où il abandonne en faveur de l'abbaye de Cercamp tous les droits qu'il pouvait avoir sur Moriencamp, la vallée de l'ours et le Mont-Renaud, moyennant une redevance de trois muids de grains (1).

C'est en 1204, qu'il donne aux religieux de S. Jean de Jérusalem résidant à Fieffes, la terre de Fienvillers avec l'approbation de Guillaume III, comte de Ponthieu, Hugues Campdavesne, Robert de Mézerolles et Hugues, son fils, qui en avaient, à différents titres, la suzeraineté (2), Ingelran, son fils, Edèle et Pavia, ses filles l'approuvèrent également.

Il octroyait par cet acte aux religieux hospitaliers de S. Jean 200 mesures, la mesure devait avoir 80 pieds de longueur et autant de largeur, et chaque mesure devait payer une redevance annuelle de II sols VI deniers à Noël et à la

(1) Cartulaire Cercamp, f° 82.

(2) Archives nationales, section adm., 5059, publiée par M. Cocheris dans le tome XVI, antiquaires de Picardie, p. 143.

S. Remy. « Par dedans les croix ils devaient avoir toute justice, haulte, moienne et basse et tous aultres droits ségneuriaux de vente et explois, service des plais de huitaine en huitaine, droits de forage, afforage, tonlieu, four banal auquel sont banniers leurs hôtes et manans à deux lieues. Cette terre avait comme arrière fiefs, ceux du prévot, d'Adam et de Guibert tenus par deux sols de cens. Il s'engageait, de plus à ne pas élever de forteresses sur les territoires de Fienvillers, Longueville et la Hosche. Pour compléter la donation il y ajoute 4 journaux de bois et le domaine d'une demi charrue. En dehors des croix, Gaudefroy se réservait la juridiction et les droits féodaux.

Quelques années après (1207) Gaudefroy qui s'intitule dans cet acte seigneur de Burbures, donnait aux religieux du Gard, 80 journaux de terre, sis à Longueville, moyennant une redevance annuelle d'un muid de grains, moitié blé et moitié avoine, à la mesure de Doullens. L'acte fut passé par devant Gautier, doyen de Doullens, et approuvé par Ingelran du Candas, Robert des Autheux, Girard de Selve S. Ligier, et ses enfants Ingelran, Edèle et Pavia (1).

Edèle paraît avoir hérité de son père la partie du territoire de Fienvillers qu'il s'était réservée et qui était en dehors des croix, elle fut mariée à Henri Kieret, seigneur de Franssu, et figure dans

(1) Cartulaire du Gard, tome II, p. 259.

les ac'es comme dame de Fienvillers. Elle donne aux religieux de Fieffes en septembre 1225, trois journaux de terre et y ajoute en 1325, trois journaux de bois pour les remercier de lui avoir accordé la permission d'établir un four dans sa maison pour son usage personnel et celui de sa famille (1).

Le cartulaire de Dommartin nous apprend qu'elle aurait donné à ces religieux une rente de trois setiers de blé pour l'entretien d'une lampe ardente devant son tombeau. Elle eut un fils qui s'appela comme son père Henri Kieret.

Henri Kieret, seigneur de Franssu et de Fienvillers, vivait en 1268, il eut de sa femme Maroie ou Marie : 1^o Henri ; 2^o Ingelran. Il fit don de 15 journaux de terre situés à Franssu, à l'abbaye de Dammartin. Cette donation fut approuvée, en 1274, par Ingelran Kieret son fils, frère de Monseigneur Henri Kieret, chevalier (2).

Au xvi^e siècle, la terre de Fienvillers appartenait à Hélène de Saveuse, dame d'Heuzecourt, Fienvillers et Flesselles, épouse de messire Christophe Carmionne, conseiller au parlement de Paris. Christophe Carmionne figure, comme mari et bail d'Hélène de Saveuse, lors de la coutume locale en 1507.

Quentin Gourlé ou de Gourlay relève la

(1) Cartulaire de Fieffes, chartes pour Fienvillers.

(2) Cartulaire de Dommartin, f^o 69, aux archives du Pas-de-Calais et M. de Calonne. Histoire de Dommartin, p. 45.

seigneurie de Fienvillers, le 14 juillet 1541. Elle passe successivement de père en fils à Louis de Gourlay, le 1^{er} juillet 1588 ; à Sanson de Gourlay, le 8 juin 1492 ; à Léonor de Gourlay, le 30 septembre 1622.

Léonor de Gourlay laissa cette terre à sa sœur damoiselle Louise de Gourlay, dame d'Agnicourt qui relève le 17 juillet 1631. Louise vend par acte passé à Amiens, le 21 mars 1632, par devant Noël Pezé, à messire Nicolas de Mailly, chevalier des ordres du Roi et dame Isabeau de Ghistelle, son épouse, moyennant 3,206 livres la terre et seigneurie de Fienvillers.

Nicolas de Mailly, sire de Fieffes et de Bonneville, grand maître des eaux et forêts de Picardie, marié le 13 juillet 1614 à Isabeau de Ghistelle, était le fils aîné d'Yves de Mailly, auteur de la branche de Mailly-Lespine.

Ils laissent la terre de Fienvillers à messire Antoine de Mailly, contre-amiral, qui se signala, en 1628, au siège de la Rochelle, d'après le Mercure de France. Il mourut le 11 mai 1644. Il avait épousé en premières noces en 1630, Geneviève d'Ursé, veuve de Charles, duc de Croy, et fille de Jacques, marquis d'Ursé et d'Isabelle de Neuville-Magnac qui la maria sous le nom de Lascaris, à condition que les enfants qui naîtraient de ce mariage porteraient ce nom. D'où Jacques de Mailly-Lascaris, comte de Mailly, seigneur de Fieffes, Bonneville, Monstrelet et Fienvillers,

général de l'infanterie polonaise, allié à dame Marguerite de Boucherat. Cette dame fut enterrée dans l'église de Montrelet, elle mourut le 27 août 1691.

Jean-Casimir, roi de Pologne, par lettres données à Vilna, le 30 juin 1664, fait un éloge pompeux des services qui lui avait rendus Jacques de Mailly. La terre avait appartenu auparavant à dame Elisabeth-Claire de Mailly, épouse de Christophe Fack, grand chancelier de Lithuanie.

Claire vend cette terre, le 20 avril 1666, à messire Jacques de Mailly, comte de Mailly, seigneur de Montrelet. Le comte de Mailly la vend le 19 juillet 1668, avec réméré de 12 ans à madame la duchesse de Nemours. Le comte de Mailly est rentré en possession de la terre par acte du 26 mars 1671 et en fait foi et hommage le 1^{er} février 1672 (1).

Fief le Bon Rohaut consistant en 2 journaux de prés et 56 journaux de terre appartenant à Michel le Bon, seigneur de la Motte d'Aronde, conseiller au bailliage d'Amiens, qui le donne à Michel le Bon, son fils (arch. de la Somme, B. 396, 1662-73).

Fief de Longueville.

La terre de Longueville située entre le Candas, Fienvillers, Autheux et Longueville appartenait à l'abbaye du Gard et au prieuré de Bagneux.

(1) Moreri. Dict. historique verbo Mailly, généalogie de la maison de Mailly, p. 27.

Théobald du Candas avait donné, en 1217, 111 journaux de terre au prieuré de Bagneux, Robert des Autheux, de son côté, avait donné à l'abbaye du Gard 552 journaux de terre en 1206 et avait eu pour imitateur, l'année suivante, Godefroy de Doullens qui y avait ajouté 80 journaux. Une cense dite de Longueville existait encore en 1552. La section A du cadastre de Fienvillers porte aujourd'hui encore le nom de plaine de Longueville (1).

Fief de la Hosche.

Une bulle d'Alexandre III, en faveur de l'abbaye de Molesmes, énumère, parmi les biens du prieuré de Bagneux, deux parts de dime sur Hosce et huit parts sur les revenus de ce pays (1179). Godefroy de Doullens s'engage, en 1204, à ne pas élever de forteresse sur le territoire de la Hosche (2).

Après avoir parlé de la seigneurie de Fienvillers et des différents fiefs qui se trouvaient sur le territoire de cette commune, disons maintenant quelques mots sur son église et sur les établissements religieux que nous y avons rencontrés.

L'autel de Fienvillers appartenait anciennement aux chanoines de S. Nicolas d'Amiens ; il fut cédé par eux, sous l'épiscopat de Thierry, avec l'autel de Fieffes, aux religieux hospitaliers de ce dernier

(1) Voir plus haut les articles Autheux et Candas.

(2) Histoire des Communes du canton de Doullens. Antiq. de Picardie, tome XXIX, art Bagneux et supra p. 65.

pays moyennant une redevance de 105 sols, payable par moitié à Noël et à Pâques. Les 5 sous excédant les cent autres sous devaient être attribués à l'évêque et à son archidiacre pour reconnaître leur droit de personnat. En vertu d'un concordat fait en 1726, le commandeur de Fieffes payait aux chanoines, pour le patronage des cures de Fieffes et de Fienvillers, 5 livres 5 sols de rente tous les ans (1).

Nous avons vu précédemment que le prieuré de Bagneux avait des possessions sur différentes parties du territoire de Fienvillers ; qu'il nous suffise de dire que les dîmes, sur le territoire de Longueville, étaient affermées 8 livres tournois en 1552 et que les droits de champart et de dîme sur Fienvillers s'élevaient à 370 livres en 1732.

L'abbaye de Berteaucourt prenait un tiers de dîme sur Fienvillers ; ce droit lui avait été reconnu par S. Geoffroy en 1108 et par l'évêque Garin en 1140. En 1706, l'abbaye payait pour le gros du curé 4 sétiers de blé et 4 sétiers d'avoine ; elle entraînait pour un tiers dans la réparation du chœur.

D'après des baux de 1783, l'abbaye du Gard possédait environ 350 journaux de terre sur Fienvillers qui rapportaient 3,500 livres.

La cure de Fienvillers valait 430 livres en 1730.

L'église de Fienvillers est en pierre ; elle n'a de remarquable que son clocher qui est très

(1) Pièces justificatives n° 8.

élançé. La tour carrée, qui lui sert de base, nous a paru remonter au xiv^e siècle. L'autel et son rétable sont du xvii^e siècle. On remarque dans cette église un tableau de l'Assomption fort médiocre et un tableau de S. Nicolas. L'église est dédiée à la Sainte-Vierge honorée dans le mystère de son Assomption.

Lieux dits : section A, Longueville, Les hauts Riez, Macfer, Champ porte, Vallée de Longueville, Vallée de Longuevillette ; section B, Plaine du Candas, L'Épinette, Le Malveau ; section C, Les Bouillères, Vallée de Salency, Bois de la Vieuville ; section D, Mont moyen, Ruelle aux loups ; section E, Le domaine, Camp raté, Les 100 journaux ; section F, Route de Doullens, Rue aux Soldats, Rue aux Juifs.

Maires : MM. Ribeaucourt 1803-13, Cordur 1813-17, Ribeaucourt 1817-26, Nicolas Patte 1826-30, Brasseur 1830-40, Dassonval 1440-43, Pierre Vaquette 1843-48, N. A. Patte 1848-52, Pierre Vaquette 1852-58, Pierre-François Ducrocq-Patte 1859-60, Sabin Vasseur 1860-65, Pierre-Joseph Vaquette 1865-76, Ernest Brasseur 1876-81, Edmond Vaquette 1881, en exercice.

Curés : 1636. Lefebvre constate dans une note que l'armée espagnole a campé pendant neuf jours sur sa paroisse, a brûlé sa maison et que les actes antérieurs ont péri. Il vivait encore en 1645. Les actes manquent de 1645 à 1688. Clément 1688-1715, Picard 1715, Patte 1717-41, Tagot 1743-

74, Guillain 1777-91, Patte, intrus, 1791. Après le Concordat : MM. Goret 1814, Fontaine 1824-34, Goret 1834-57, Montanglot 1857-58, Poiré 1858-60, Bertin 1860-66, Leroy 1866-82, Harleux, en exercice depuis 1882.

FROHEN-LE-GRAND

Frohen-le-Grand (Frohens, Frohans, Forchens, Froens, Forshem, Frohens-sur-Authies), Diocèse d'Amiens, Election de Doullens, Archid. d'Abbeville, Doyenné de Labroye, puis d'Auxy-le-Château, Prévôté de Doullens. En 1790, chef-lieu de l'un des dix cantons du district de Doullens, et en l'an VIII, de l'un des 8 arr. am. à 9 k. du canton, à 12 de l'arr. et à 41 du dép. Actuellement, canton de Bernaville, arrondissement de Doullens, département de la Somme, 322 habitants, 537 hectares, sur la rive droite de l'Authie.

I. Seigneurie.

Pendant plus d'un siècle la terre de Frohen a appartenu à la famille des seigneurs du Candas, de telle sorte que nous croyons inutile de revenir sur des faits que nous avons racontés ailleurs, en parlant de cette noble maison qui a jeté un certain éclat au XII^e et au XIII^e siècles de notre ère.

Guy de Candas figure dans plusieurs chartes (1155-1204) soit comme témoin, soit comme

suzerain pour approuver des donations faites à l'abbaye d'Arouaise, à Bouquemaison et aux religieux hospitaliers de Fieffes à Fienvillers.

De son alliance avec Mahaud il eut entre autres fils Ingelran I qui suit. Ingelran I prend le titre de seigneur de Frohen dans un acte de 1206, il intervient plusieurs fois encore en faveur de l'abbaye de Cercamp. « Miles de Candas et Dominus de Frohens. » Son fils Ingelran II lui succéda.

Ingelran II ratifie plusieurs donations faites par lui et par ses vassaux à l'abbaye de Cercamp, il donne la dime des nouveaux essarts sur Frohen à l'évêque d'Amiens et porte dans les actes le titre de seigneur de Frohen (1226-37). Guy II du Candas approuve les donations faites par son père à l'abbaye de Cercamp (1249). Il était mort avant l'année 1273.

Son fils Ingelran III, avec sa mère Aelis et sa sœur Chrétienne vendent à l'évêque d'Amiens une dime sur Frohen comme nous l'avons déjà rappelé à la page 49 (1273) (1).

D'après le père Anselme, la terre de Frohen appartenait au milieu du xiv^e siècle, à Robert Fretel, seigneur d'Umbercourt et de Mellers (Maillart). Il eut une fille mariée à Jean, seigneur d'Humières, Humereuil, Millesen et Grigny. De ce mariage naquit Jeanne d'Humières qui vendit

(1) Cartulaire de Cercamp, f^o 65, 88, 99, 102.

cette terre et celle de Meillart, en 1350, à Aubert de le Lacque, seigneur de le Lacque, près Aire (1).

I. de le Lacque, sires de le Lacque et de Frohens, avoue tenir du Roy à cause de son chasteau de Doullens, sa maison du lieu, consistant en gardins, courtieulx, prés, fossez, en eaux, d'une contenance de V journaux. Iten VIII journaux de prés qui valent XV sols le journal. Iten IIII^{xx} journaux tant d'au-noy que prairies tenant à ceulx de la ville, d'un costé et à ceulx de Maiseroles, d'autre costé à ceulx de Bialcourt. Iten IIII^{xx} et X arpents de bos qui valent par an LXX livres. Iten XLIIII journaux de terre qui valent par an VII livres. Iten deux fours baniers qui valent par an XIII livres. Iten un moulin par ban qui vaut 5 sextiers et demi de blé. Iten la pescherie entre un aubel vers Maiseroles, al moulin de Bialcourt et vaut III livres. Iten XLII mesures amasées et XV à amaser qui doivent XXXVII sols, LVII poules, et LVII mines d'avoine qui valent, mesure de Dourlens, XXVIII sextiers, LVII paires de capons, III sextiers et III quartiers de blé pour les non amasées qui doivent pardessus les cens un quartier de blé pour four et molin. Iten à Happe-gavelle, VI manoirs amasés qui doivent par an CV sols, V deniers et XXVIII capons. Iten XXVI

(1) P. Anselme, histoire des grands officiers de la couronne, tome VIII, p. 275. — Les Candas portent deux bandes.

manoirs amasés que à amaser qui doivent par an LV sols, III deniers, III poitevines, (?) une poulle et une myne d'avoine, XX capons, et III poulle et un sextier d'avoine pour le four et le molin. Iten pour IX manoirs non amasés deux sextiers et un quartier de blé. Iten en le paroisse S. Fourcy-le-Petit XIV mesures amasées dont IX doivent IIII sols, VI deviers et IX capons et les autres poient II sols, VI deniers et V capons. Iten a X mesures en sa main qui lui doivent V sols, X capons. Iten à S. Fourcy-le-Petit, XV mesures *wastiées par les Englés*, qui doivent XX sols, XX poullés, XL capons, et V sextiers d'avoine, et se releve chascune mesure de cens d'autant qu'elle doit par an, Iten a forage, estallage et connaissance de communauté.

Item a audit fief un prévost qui doit pour sa prévosté LX sols de relief et LX sols d'aide, et a le prevost sur chacun (?) que on vend une paire de blancs wans. Iten a un manoir en la rue du pré qui doit par an L gr. de Flandre. Iten a en la dicte prévosté une mesure à Happegavelle qui doit par an XIII livres, VI poullés, XXXII capons et quand il eschoit autant de relief que de rente. Item a ledit prévost garbe de don chacun an livrée par VIII. Iten XVIII journaux de terre franques de rente. Iten à plusieurs pièces de terre, prez qui doivent VII livres, III sols, III poitevines, VIII setiers et XIII boisseaux d'avoine. Iten XVII chapons 1/2, 6 poullés et un blan wan. Iten

CCCHIII^{xx} et XII journaux 1/2 et XVIII verges de terre qui doivent de C garbes XIII de dimes et autant de rente. Iten IIII journaux et le tiers d'un tenus du seigneur de Beauvoir dont le rente et le disme vient à sa maison. Iten XXVI journaux tenus d'Adam de Canteraine qui doivent du cent audit seigneur de Frohens XVI garbes livrées à sa maison et là prend la moitié le décimeur et de l'autre le sire de Canteraine prent le VI^e, Item a audit fief IIII^{xx} et X garbe de don appartenant audit de Frohens.

Iten a au terroir de Mellers VI^{xx} et XIII journaux de terrage qui doivent VIII garbes de cent livres au roy et XII deniers de relief au journal et plusieurs autres terres qui puent valoir VIII muis de grains, mesure de Doullens. Iten un home cottier qui prent par an un muy de blé à Domart qui lui vaut X sols.

Fiefs tenus de Frohen.

I. Adam de Canteraine tient de Frohen un fief contenant XXV journaux de bos deans Frohen, et sur plusieurs tenements il prent VIII livres VIII sols II denirs XXVII capons, une poulle, une mine d'avoine, un demi-mui de grain qu'il prent sur le molin de Frohens. Iten X journaux de terre. Iten un hoste.

II. Ledit Adams tient un autre fief contenant son manoir avec LX journaux de terre, III quartiers de prés, et XXV sols, VI deniers en argent, IIII capons et I oison et relève à merchi de plusieurs

tenans qui lui doivent XXXVI sols et VIII boitiaux de blé et doit ledit fief LX sols par an.

III. Mahieu Le fer tient de Frohens un fief lige contenant X journaux à LX sols de relief et peut valoir LX sols par an.

IV. Mahieu tient un autre fief contenant XV journaux de terre, II journaux de prez et un gardin de VII livres par an.

V. Rohaut Quieré 1 fief contenant XXII journaux.

VI. Rohaut Quieré autre fief contenant VII livres IIII sols et XX capons.

VII. Obert Frété un fief contenant sa maison, VI journaux de prez, XII sols VI deniers en argent.

VIII. Obert Frété un manoir et XVII journaux.

IX. Adans de Beauvoir V journaux.

X. Colars de Buire un manoir et IIII^{xx} et XIII journaux.

XI. Colars de Buire un manoir et II journaux.

XII. Ubert de Mellers pour un fief séant sur le molin doit par an au seigneur XX deniers.

XIII. Ubert de Mellers un fief sur ledit lieu et consistant en un setier de blé.

XIV. Fief de XXII journaux.

XV. Fief sur le territoire de Betancourt à 60 sols de relief.

XVI. Mahieu de Monchaux fief de LXXVIII journaux.

Adans de le Laque fief de XLII journaux.

L'abbé de Cercamp doit V sols de cens (1372) (1).

La terre de Frohen est vendue, en 1380, à Henri d'Antoing, seigneur d'Haverqueque, Beauval, par la veuve de ce dernier. (?)

Henri d'Antoing laisse Frohen à sa fille, Marie, qui avait épousé Jean de Flavy, très célèbre par ses exploits et dont il est fait mention dans Monstrelet. De cette alliance naquit une fille, Jeanné de Flavy, mariée à Jean IV, Ber d'Auxy-le-Château, le 17 septembre 1447, qui fit entrer cette terre dans cette maison. De ce mariage deux filles : 1° Isabeau, 2° Marie.

Marie d'Auxy, femme de Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse, maréchal de France, la laisse à sa fille, Marguerite de la Gruthuse. Marguerite, épouse de Monseigneur Jacques de Luxembourg, la laisse à son fils, Jacques de Luxembourg, qui en était seigneur en 1507. Jacques de Luxembourg en avait « les quatre parts et la cinquième partie nommée le quind de Frohens comptait à noble homme Lancelot de Prouville ».

Elle passe ensuite, par le mariage de Françoise de Luxembourg, dans la famille du comte d'Egmont. Son fils, messire Pierre Lamoral, comte d'Egmont, relève le 17 juin 1559. Le comte d'Egmont la laisse à ses enfants pour lesquels dame Sabine de Bavière, palatine du Rhin, a relevé le 13 octobre 1569.

(1) Archives nationales. Sect. adm. p. 137, XXXVII.

Par le décès de Philippe d'Egmont, cette terre est échue à messire Lamoral, comte d'Egmont, son frère, qui a relevé le 29 juillet 1590.

Lamoral, comte d'Egmont, vend peu après les quatre quintes de Frohen à Hector de Créquy, vicomte de Houilles, écuyer du duc d'Alençon et gentilhomme de la Chambre du Roi, dans la postérité de qui la terre de Frohen est restée. Elle consistait alors, cette seigneurie, en bois, prés, aulnois, terrage, four banal, droit de faire bâtir un moulin sur Authie. Main-levée de la terre du grand et du petit Frohen est donnée à Hector de Créquy le 21 octobre 1601.

Hector de Créquy laisse cette seigneurie à messire François de Créquy, seigneur de Frohen. François de Créquy la transmet à un autre François de Créquy.

François-Léonor de Créquy, seigneur et baron de Frohen-le-Grand et le Petit, marié le 14 janvier 1695 à noble dame Marie-Antoinette de Schouteten De cette alliance : 1° Marie-Antoinette-Eléonore, née le 21 novembre 1698 ; 2° Jean-Antoine, né le 9 novembre 1699 ; 3° Marie-Madeleine, née le 13 février 1701. Marie-Antoinette-Eléonore épouse, le 19 février 1721, messire François-Marie Perrot, chevalier, marquis de Fercourt, seigneur de Château-rouge, comte de Tuvigny, Ste-Généviève, etc., qui fut inhumé dans le chœur de Frohen-le-Petit le 2 février 1753.

François Léonor de Créquy la laisse à sa fille veuvé du marquis de Fercourt.

La marquise de Fercourt la laisse à son décès, arrivé le 11 novembre 1771, son fils Messire François-Henri-Marie-Hector Pérrot, chevalier comte de Fercourt qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 17 mars 1772.

Le comte de Fercourt à son décès, arrivé le 11 juin 1777, la laisse à son fils Messire François-Jules-Hugues Pérrot, comte de Fercourt, né le 15 août 1775, pour lequel dame Marguerite Blondel, sa mère et tutrice a fait le relief de minorité le 20 mai 1783. Hugues de Fercourt fut marié à Charlotte Guislaine de Cacheleux qui le rendit père de Guislaine-Sidonie Perrot de Fercourt, née le 6 mai 1808, mariée le 20 octobre 1835 à Marie-Jean-Baptiste-Edouard du Passage. Hugues de Fercourt mourut à Frohen-le-Grand le 15 mars 1845 et fut inhumé dans le cimetière de Frohen-le-Petit. Sa femme mourut le 4 mai 1848.

Le comte du Passage est mort le 25 mai 1872, dans le château de Frohen-le-Grand.

Le domaine de Frohen appartient actuellement à Gabriel-Marie-Arthur, comte du Passage, son fils.

(1) Perrot porte d'azur à deux croissants d'argent l'un sur l'autre celui d'en bas renversé; au chef d'or chargé de trois aiglettes de sable. Actes de Frohen-le-Grand et Frohen-le Petit. Communication de M. de Galametz.

Fief du quint de Frohen.

Le quint de Frohen est tenu du roi à cause de son château de Doullens. Il a appartenu en 1507, à Lancelot de Prouville, seigneur d'Avesnes-les-Bapaume, à cause de demoiselle Claire d'Harponlieu, sa femme. Jean de Prouville relève le 10 octobre 1550 et le laisse à Adrien de Prouville, seigneur d'Harponlieu. Adrien le laisse à son fils François de Prouville qui a relevé le 16 décembre 1563. François le laisse à sa nièce Louise de Prouville, épouse d'Etienne Le Blanc, seigneur de Beaulieu qui a relevé le 10 avril 1629.

Fief Canteraine. Vente par Jehan de Canteraine au vesque d'Amiens pour deus chens et vint livres de paris de la dime qu'il avait à Frohen, 1273. « Adans de Canteraine tenait un fief deans Frohen contenant 25 j. de bos, il prenait sur plusieurs tenements 8 livres 8 sols 2 deniers, 27 capons, une poule, une mine d'avoine, un demi muid sur le moulin de Frohen. Il avait en outre 10 j. de terre et 1 corti ».

Le même Adans tenait un autre fief relevant de la seigneurie de Frohen et consistant dans son manoir et dans 60 j. de terre, etc., 1372. (Voir supra, p. 72.)

En 1507, il appartenait à Lancelot de Prouville et à Adrien de Prouville en 1557. Pierre-Nicolas Le Bel, sieur de Chanterenne vers 1650 (1).

(1) Evêché §, 14, 2^o.

Fief de Béthencourt-lez-Frohen.

Gui de Bétencourt donne à l'Abbaye de Cercamp tous les revenus qu'il touchait à Morcencamp, tels que les avaient possédés Odon Ridal, son beau-père. Il fit don également de 30 journaux de terre à Caudières (Heuzecourt) et de quelques droits de terrage sur 46 journaux situés au même lieu. Cette donation est approuvée par sa femme Clémence et ses enfants Guillaume, Milon, Jean, Marguerite et Mathilde (1200). — Guy de Bétencourt, chevalier, seigneur d'Auguiercourt (Prouville) en 1249.

Le fief de Béthencourt appartenait en 1507, à Pierre de May, écuyer, seigneur de Saint-Gratien qui le tenait de Lancelot de Prouville, à cause de sa seigneurie du quint de Frohen (1).

II. Commune.

L'existence d'une commune à Frohen est constatée, en 1210, sur l'acte suivant. Thomas Bodare et ses frères s'engagent à respecter la convention conclue par eux avec les religieux de Cercamp relativement à leurs possessions d'Heuzecourt, pardevant Régnier Maïeur de Frohens et les échevins Bernard Morus, Ingelran le Boucher, Gilbert Rabotin, Christophe le Meunier, Jean de Maizerols et plusieurs autres. La Coutume locale n'y fait aucune allusion en 1507.

(1) Cartulaire de Cercamp, f° 89.

La Coutume locale constate que « la terre est tenue du Roi à cause de son chasteau de Doullens, les quatre parts par Monseigneur d'Auxy et de Frohen, et la cinquième partie appartient à noble homme Lancelot de Prouville, écuyer, seigneur d'Avesnes et de Béalières à cause de Mademoiselle Claire de Harponlieu, sa femme » (Art. 1).

« Monseigneur d'Auxy en icelle seigneurie a toute justice haute, moienne et basse, amendes de LX sols, bailly, procureur d'office, sergens et autres officiers (Art. 2). »

Il a droit de pescherie (art. 10). « Les manans et habitans ont droit de pasturage comme ceulx du Petit Frohens es marais et communaultes de Maiserolles et Frohens et peuvent y mettre leurs bêtes à cornes et chevalines. » Même droit « sur les pretz de Lannoy et sur le maretz touchant aux pretz de Guerard de Penty (?) » (Art. 12) (1).

D'après la Chronique de Pierre Leprêtre, abbé de S. Riquier, Frouhens fut brûlé par l'armée française qui était venue assaillir Hesdin au mois d'août 1472 (2).

III. Eglise et établissements religieux.

La dime de Frohen appartenait par parties à l'évêque d'Amiens et aux abbayes de Cercamp, Moreaucourt et Dommartin.

(1) Pièces justificatives n° 10. Coutumes locales du Baillage d'Amiens, verbo Frohen.

(2) Chronique de Pierre Leprêtre, dans les Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, p. 79.

La dime de l'évêque provenait des différents achats faits par l'évêque Arnoul, en 1237, et par l'évêque Bernard, en 1273, et dont nous avons parlé plus haut.

La dime de l'abbaye de Cercamp avait d'autres origines. Pierre, cardinal du titre de S. Chrysogone et légat du Saint-Siège, confirme à Pierre, abbé de Cercamp (1173-79), en présence de l'évêque d'Amiens, Thierry, la possession des dimes de Frohen, Marcomaisnil, Dompierre et Chaumont, que lui avait données Girard, fils d'Hubert de Dorlens, lors de son entrée en religion. Des difficultés survenues dans la suite à l'occasion de cette dime avec Ingelran du Candas, seigneur de Frohen, furent terminées amiablement en 1213. Ingelran donna même à cette occasion 40 journaux sur le territoire de Marcomaisnil et reçut en compensation 100 livres parisis.

Une autre partie de la dime, qui se percevait sur 7 journaux, provenait des libéralités de Jean d'Orion et de Marie, sa femme, et reçut l'approbation d'Ingeran, seigneur de Frohen, au mois de juillet 1245. Enfin l'abbaye de Cercamp avait acheté, en 1273, de Christofles de Frohen, *li manniers*, sa dime de Betancourt, et de Jean de Chanteraine tous les droits qu'il pouvait avoir sur celle de Frohen. Le roi Philippe III en donna l'amortissement par lettres, au mois de juillet et au mois de novembre 1273.

L'abbaye de Dommartin possédait une dime sur

Frohen en 1226 ; elle était alors injustement retenue par Ingelran, seigneur de Beauvoir, comme il le reconnaît lui-même pardevant l'Official, en s'engageant à ne plus inquiéter cette abbaye à l'avenir.

La dîme de Moreaucourt rapportait 40 livres en 1730 Nous ignorons son origine.

Le Chapitre de Dourriez, fondé par les seigneurs de Créquy, possédait au moment de la Révolution, 14 journaux de terre sur Frohen qui provenaient probablement des libéralités des sires de Créquy(1).

L'Eglise de Frohen rapportait à son titulaire 607 livres en 1730.

L'église de Frohen est de la fin du xvii^e siècle ; elle est dédiée à S. Fursy, moine Irlandais, venu en France vers l'an 646 et qui y mourut, dit-on, vers l'an 650. On conserve dans un reliquaire d'argent un ossement de S. Fursy et un autre de S. Ultan, son frère. Ces reliques sont l'objet d'une grande vénération dans toute la contrée.

Une cloche de 1584 porte l'inscription suivante :
† Messire François de Prouville, chevalier de S. Jean de Jérusalem, sieur du quint et sexte de Frohen-le-Grand, Mons. Eustache Baiart † dit Ganteau, abbé de Nostre-Dame de Cercamp, paryn. † Eustache de Prouville, escuier, seigneur dudict lieu, sieur de S. Foursy et de Hourges,

(1) Pièces justificatives n^o 7. Cartulaire de Cercamp, f^o 87. — Liasse Mont-Renaud. — Evêché 14. 3^e. — Cartulaire de Dom-martin, f^o 99.

lieutenant pour le roy des ville et chasteau de Doullens, parin † Sire Charles Ranthomme, curé de Frohen, François Lefevre, bourgeois d'Abbeville † Sieur^e de Sombrin et de franc fief et damoiselle Isabeau de Calonne, sa fême, marhaine. † Thomas Daullé et Emont Barbier, mangliers. Jean Vasseur † lieutenant, Pierre Caron, Antoine Lefebvre, Anthoine Lepaistre, Adrien Dupont et Louis Olain, habitants et paroissiens, et m'ont fait M^e † Ancel et Jehan Gourdin en l. m V^e IIII^{xx} IIII (Armes de France, S. Martin, Ste-Vierge).

Frohen-le-Grand possède une de ces fontaines qu'on attribue à la parole miraculeuse de S. Fursy. Malbrancq (de Morinis, l. III, c. 32) nous dit que beaucoup de prodiges s'y sont accomplis. Aujourd'hui encore on boit de cette eau pour se guérir de certaines fièvres ; on s'y lave les mains pour se préserver de la gale et on y conduit des enfants dartreux. C'est sur cette source qu'a été bâtie une chapelle, dédiée à S. Fursy, où l'on conserve une relique du saint.

Lieux dits : section A, Le bois de Frohen, Tête Malbrouch, Le sehu et le houx, Derrière le château, Chemin d'Auxy, Les fontaingnes, Champ Morans, Vallée Vaudri, Les 7, Les champs Monchaux, Sous le bois de Beauvoir, Chemin de Villers, La carrière, Le chemin de Nœux, Terre Callot ; section B, Bout de la ville, Sentier de Remaisnil, Terre aux Agneaux, Chemin de Croisettes, Trou au renard, Le larin, Vallée Robin, Bois de Remaisnil, Le

Cocubert, La voie Roux, Le fond de Courcelle, Chemin de Doullens, La hayette, Les prés du bout de la ville, Les terres coupées, Le marais, Les prés de Maillard, Le grand pré, Le hatrès ; section c, Du chef-lieu, Calvaire, Les prioux, Les prés entre deux rues, Rue du Marais, Pré de Lannoy, Les prés de Comesnil, Pré de retour, Pré Carbonnier, Rue du Moulin, Rue du Marais, Rue d'Auxy, Le pré Paillard.

Maires : MM. Eustache Montaignu 1803-13, comte de Fercourt 1816-30, Duval Louis 1830-37, Bourgeois 1837-40, Grugeon 1840-52, Riquier 1852-53, Beaurain 1853-55, comte du Passage 1855-70, Grugeon 1870-71, du Passage 1871-77, Devaux, 1878-84, Beaurain 1884, en exercice.

Curés : Bretel 1678, vivait encore en 1703. Les actes manquent de 1703 à 1728, Minard 1728-38, Petit 1738, Hurtrel 1768, Douchet 1791. Après le Concordat : MM. Legry 1821-24, Lejeune-Dequen 1833-56, Pruvôt 1857, en exercice.

FROHEN-LE-PETIT

Frohen-le-Petit (S. Furceus minor de Frohens, S. Fourcy-le-Petit, S. Furceus ultra aquam). Diocèse d'Amiens, Election de Doullens, Archid. d'Abbeville, Doyenné d'Auxy-le-Château. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 8 k. du canton, à 12 de

l'arr. et à 42 du dép. 63 hab., 171 hect. Sur la rive gauche de l'Authie.

Frohen-le-Petit a eu les mêmes seigneurs que Frohen-le-Grand comme nous pouvons le conjecturer par un acte de 1242 dont nous allons parler, par l'aveu de 1372 que nous avons déjà cité, et surtout par des actes postérieurs où nous voyons différents membres des familles de Créquy et de Fercourt prendre le titre de seigneur de Frohen-le-Grand et Frohen-le-Petit.

En 1206, Ingelran, seigneur de Frohen approuve la donation faite à l'abbaye de Cercamp par Jean de S. Fursy, son vassal, d'un muid de grains qu'il percevait pour droit de dime sur la grange du Mont-Renaud.

Ingelran, son fils, seigneur de Frohen, affirme également en 1242 que son vassal, Hugues Garbe a abandonné au profit de la même abbaye toute la dime qu'il avait à S. Fursy de Frohen. L'official d'Amiens, Thomas de Chartres, constate la même année que Hugues Garbe a donné à l'abbaye de Cercamp un muid de grains, moitié blé et moitié avoine, qu'il percevait comme dime sur le territoire de S. Fursy de Frohen-le-Petit. « In territorio S. Furcei minoris de Frohens » (1).

Nous apprenons par un aveu de 1372 que la paroisse de S. Fourcy-le-Petit, avait été *wastiée*

(1) Cartulaire de Cercamp, f^o 99, 67, 68.

par les Engles et qu'elle relevait de la seigneurie de Frohen-le-Grand. Le seigneur de Frohens y avait « XIV mesures amasées dont IX lui doilvent IV sols VI deniers et IX capons et les autres II sols, VI deniers, V capons. Iten a X mesures en sa main que lui doilvent V sols et X capons. Iten a S. Fourcy-le-Petit XV mesures *wasties par les Engles* qui doibvent XX sols, XX poules, XL capons, X septiers d'avoine, et se relieve chascune mesure dautant de cens qu'elle doit par an. Iten aforage, estallage et connaissance de communauté. »

L'église de Frohen-le-Petit est sous le vocable de S. Pierre. On y remarque deux parties bien distinctes : le chœur et la nef. Le chœur a été construit au xvi^e siècle. Les meneaux des fenêtres sont à nervures prismatiques avec les flammes traditionnelles. La voûte est en pierre, elle est surbaissée et ornée de nombreuses nervures prismatiques ; à la clé de voûte se trouve un *Agnus Dei*. A l'entrée du chœur se trouve une belle frise en pierre suivant l'arc ogival et formant un cordon de vigne. A la naissance du cordon se trouvent, de chaque côté, deux monstres qui semblent le faire sortir de leur corps ; des oiseaux viennent becqueter de distance en distance les grappes de raisin. La nef est postérieure au chœur. Dans cette église se voit encore la pierre tombale de messire Perrot de Fercourt, seigneur de Frohen-le-Grand et le Petit, décédé le 2 février

1753 ; celle de Marie-Antoinette-Eléonore de Créquy-Canaples, décédée le 12 novembre 1771 et celle de messire Dubos, mort en odeur de sainteté le 3 décembre 1699, après avoir été 48 ans curé.

Maires : MM. Joseph Révillon 1803-13, Duval 1813-48, Fulgence Duval 1848-78, Mouret 1878-82, Roussel 1882, en exercice.

Curés : Dubois ou Dubos 1654-99, Minard 1700. Actes manquent de 1703 à 1712. Hu 1712. Actes manquent de 1714-37, Feret curé en 1737-49, Thierry 1749-51, Dupont 1751, Lefebvre 1769-92.

La cure valait 236 livres en 1739, les quatre journaux appartenant à la cure furent vendus le 26 juin 1793 pour 3,200 livres.

GORGES

Gorges (Gorgiœ, Gorges), Diocèse d'Amiens, anc. dép. de Berneuil. Actuellement canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 3 k. du canton, à 13 de l'arr. et à 34 du dép. 128 hab., 481 hect., pays pittoresque et boisé.

Le prieuré d'Epécamp possédait de grands biens à Gorges qu'il avait reçus de différents bienfaiteurs et dont les noms nous sont en partie connus.

L'existence de quelques terres appartenant au Prieuré d'Epécamp est constatée, en 1137, par la bulle d'Innocent II. Dans la suite, vers 1160, ce domaine s'accrut d'une manière considérable par la donation d'une terre de trois charrues qui lui fut faite par Ernold et Ingeran son fils, Renaud et Théobald, les moines de Domart, Bernard d'Ancre avec le bienveillant concours des seigneurs suzerains Rabel de Prouville et Robert, vicomte de Domart.

Bernard de Gorges, chevalier, y ajouta encore, vers 1199, le tiers de la dîme qui lui appartenait et la permission de défricher le bois de Cuvières.

En 1185, Bernard de S. Valery, concède aux moines de S. Acheul-les-Amiens, la sixième partie de la dîme que Pierre Gerniers leur avait donnée en aumône, du consentement de ses frères Gautier et Guy, de ses fils Alerme et Simon, et de ses filles Agnès et Emma. Gautier, doyen d'Abbeville, du fief de qui elle dépendait, accorda son assentiment. L'abbaye de S. Acheul remit à Pierre 70 livres, monnaie de Ponthieu.

Vers 1581, la seigneurie de Gorges, appartenant à Charles de Croy, prince de Chimay, baron d'Humbercourt, seigneur de Gézaincourt, était affermée 400 liv. tournois. Elle consistait en maison, grange, terres labourables, bois et aulnois (1).

(1) Cartulaire de Saint-Martin-aux-Jumeaux, f^{os} 31, 33, 56, 59.
— Cartulaire de Saint-Acheul, f^o 149 et Histoire de Saint-

Les décimateurs sur Gorges étaient l'évêque comme prieur d'Epécamp, l'Abbaye de S. Acheul, le chapelain de S. Nicolas dans l'église S. Remi d'Amiens et le prieur de Domart.

L'église de Gorges est dédiée à Ste Madeleine, elle a été reconstruite il y a quelques années.

Curés : Les curés de Berneuil jusqu'au Concordat. Depuis 1801, le curé de Vaquerie.

Maires : MM. Hautoy 1803-15, Boitel 1815-21, Ch. Hautoy 1821-46, Boitel 1851-52, Petit 1852-61, Perssant 1861-70, Blassel 1870-77, Perssant 1877-81, Delattre 1881, en exercice.

Lieux dits : Section A, Chemin de Doullens, Buquet de Sehu, Chemin des Coquins, Buquet Montois, les Chandelles, les Hoches, les 10, 14, 6, Terre Casier, au Cheminet, Vallée des Macrons, Fosse Rimbaud ; section B, Terre Candas, Moulin de Gorges, derrière le pré Robert, les Avenettes, les Moismonts, Bois de Gorges, Derrière la Forêt, la hayure Blandent, Moulin à l'huile.

HEUZECOURT

Heuzecourt (Heusecort, Osicort, Orchicort, Heuzecort), Election et Prévôté de Doullens, Diocèse d'Amiens, Arch. d'Abbeville, Doyenné de Labroye près d'Auxy-le-Château. A 6 k. du canton,

Acheul, par M. Roux, p. 328. — Minutes de Gilbert, notaire à Doullens, étude Macqueron.

à 15 de l'Arr. et à 37 du Dép. Actuellement canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme. 378 hab. 720 hect.

Il nous est difficile d'indiquer quels sont les anciens seigneurs d'Heuzecourt faute de documents précis à ce sujet. Landri d'Orchicort ou d'Orsicort, bienfaiteur de l'Abbaye de Cercamp, en 1175, pourrait bien avoir été le seigneur de la terre dont il portait le nom. Les biens qu'il possédait à Morhencamp (Bernaville) et au Mont-Renaud, pays très voisin d'Heuzecourt, l'intervention de Bernard de Saint Valery et de Godefroy de Doullens comme seigneurs dominants, nous permettent de conjecturer que ses fiefs avaient une certaine importance et qu'il les tenait noblement de ces derniers. Était-il réellement seigneur d'Heuzecourt? Nous n'osons l'affirmer.

Lors de la rédaction des coutumes locales, en 1507, Monseigneur Jacques de Bourbon, Bastard de Vendosme, en était seigneur comme mari et bail de Madame Jehanne de Rubempré, et baillistre de Mademoiselle Loyse de Crévecœur, fille mineure d'ans de messire Franchois de Crévecœur et de madite Dame.

Jeanne de Rubempré héritière de sa maison était fille de Charles et de Louise d'Ailly. Elle avait épousé en premières noces François de Crévecœur qui la rendit mère de Louise de Crévecœur. Elle fut mariée en secondes noces avec

Jacques de Bourbon par contrat du 7 décembre 1505.

Louise de Crévecœur fut alliée d'abord à Guillaume Gouffier, seigneur de Bonivet, amiral de France, en janvier 1517, puis en secondes noces à Antoine de Halluin, seigneur de Piennes-Maignelay, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, tué au siège de Térouane, en 1553.

Charles de Halluin, son fils lui succède. Dans une requête adressée au bailli d'Amiens « il remon-
« tre qu'il a presté serment de fidélité pour la
« terre d'Heuzecourt, que nonobstant la terre
« avait été saisie le 29 septembre 1559, faute
« d'hom. et devoirs non faits... Il n'a pu le faire
« à cause des guerres survenues en ces pays de
« Picardie, la dicte terre et plusieurs autres des
« environs ayant esté ravagées, pillées et bruslées
« par les Anglais et la plupart des subgetz tués
« et décédés, en sorte qu'ils n'ont pu lui bailler
« dénombrement. Main-levée lui est donnée » (1).

Charles d'Halluin vend Heuzecourt, le 7 juillet 1572, à messire Jean de Guillermé. Jean de Guillermé laisse cette terre à Charles de Guillermé, qui a relevé le 21 novembre 1582. Charles la laisse à Léonor, qui relève le 18 novembre 1623. Léonor vend cette terre, ainsi que Grimont, à messires Louis et Abraham de Brossard le 19 mars

(1) Cartulaire de Cercamp, fo 81 et 82. Arch. Somme B, fo 40.

1657. Abraham acquiert la moitié, attribuée à Louis de Brossard, le 22 juillet 1663 ; il laisse la seigneurie entière à David de Brossard, son fils, qui a relevé le 17 décembre 1705. David la laisse à dame Françoise-Catherine de Brossard, épouse de messire Jean-Jacques de Vieillemaison, qui, comme mari et bail, a fait foi et hommage le 7 janvier 1726.

Ils vendent ces seigneuries moyennant 38,500 livres, le 2 décembre 1732, à Charles-Louis Mannessier, seigneur de Brassigny. Louis Mannessier les laisse à sa fille unique, Marie-Anne-Charlotte-Louise Mannessier, épouse de messire Jean-Baptiste-Louis Gaillard de Framicourt, qui a été reçu aux relief, foi et hommage, comme mari et bail, le 27 juillet 1772.

Louis Gaillard et Louise Mannessier les vendent, moyennant 46,000 livres, à dame Marie-Anne-Josèphe-Bernardine Cossart, veuve de messire Jean-Baptiste-Robert Boitel, trésorier de France, qui a été reçu aux relief, foi et hommage le 23 mai 1782.

Sur le territoire d'Heuzecourt, le Chapitre de S. Wulfran d'Abbeville, les abbayes de Cercamp, de Berteaucourt et d'Espagne percevaient quelques dîmes ou avaient des propriétés.

Le Chapitre de S. Wulfran présentait à la cure ; il en avait la dîme en vertu de sa fondation. Les lettres de Jean I, comte de Ponthieu, en font foi (1121).

Les droits de l'abbaye de Bertheaucourt provenaient des libéralités d'Ingéran de Frohen qui leur avait abandonné la moitié de la dime qu'il percevait à Heuzecourt, avec l'assentiment de ses frères Guy et Gaudefroy. Cette dime rapportait 100 livres en 1782.

L'évêque d'Amiens, Evrard, rappelle par lettre de 1214 que Fudallens, chevalier, avait donné à l'abbaye d'Epagne une dime sur Heuzecourt. Elle était affermée 300 livres en 1784.

La dime de Cercamp rapportait 60 livres en 1784. Elle provenait de la donation de Guy de Bétencourt et se prenait sur le territoire de Caudières sur 46 journaux (1200). Un accord avait été signé, en 1210, entre l'abbaye et Thomas Bodarre, pardevant le maire et les échevins de Frohen pour régler leurs droits respectifs sur Heuzecourt (1).

Grimont, annexe d'Heuzecourt, 33 hab.

Grimont faisait partie de la seigneurie d'Heuzecourt. Le bois de Grimont, provenant de l'abbaye de Dommartin, a été donné à l'hospice de Montdidier par Napoléon I^{er}, en vertu d'un décret du 7 septembre 1807.

Principaux lieux dits : section A, Bois de Crève-cœur, Bois de Salency, La vallée du Plouy, La Motte, Ruelle Barin, Rue des Juifs ; section B, Le

(1) Archives de la Somme. B. 7, n° 73, B. 10. — Histoire Ecclésiastique d'Abbeville, du p. Ignace. Chapitre de S. Wulfran — Cartulaire de Bertheaucourt, charte 101. — Pièces justificatives n° 10.

Mont-Renaud, Les cogards ; section c, Grimont, Bois de la billette, Grimont, *Les Chaudières*.

L'église d'Heuzecourt appartient à deux époques différentes. Le chœur est du xv^e siècle ; il est éclairé par cinq fenêtres dont les meneaux ont disparus. La nef est postérieure et n'a aucun style. Nous avons remarqué dans l'intérieur de cette église deux fragments de vitraux anciens représentant Ste-Anne et S. Jean au milieu de grisailles modernes. L'église est dédiée à S. Jean-Baptiste.

Maires : MM. Antoine Pingrez 1803-21, Jean-Baptiste Lupy 1821-31, Dournel 1831-49, Blocquel 1849-61, Charles Vion 1861-65, Jules Dezoteux 1866-78, Anthelme Deleury 1879, en exercice.

Curés : Antoine Foullon 1678-1711, Buteux 1712. Actes manquent de 1712 à 1737, Macquet 1730. Il meurt en 1742. Caron 1742-68, Vion 1768-82, Dourlens 1782-92. Après le Concordat : MM. Lesieur 1830-79, Carton 1879-85, Chabot 1885, en exercice.

MAIZICOURT

Maizicourt (Maisecort, Maisicourt, Mencilort, Maiselcort, Mesinecourt), Diocèse d'Amiens, Election d'Abbeville et de Doullens, Archid. d'Abbeville, Prévôté de Doullens, Doyenné d'Auxy-le-Château. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme.

A 8 k. du canton, à 18 de l'arr. et à 39 du dép.
312 hab., 580 hect.

La terre de Maizicourt se composait de deux fiefs principaux, dont l'un relevait de la seigneurie d'Auxy-le-Château et l'autre de celle de Gézaincourt. Nous ignorons de quel fief était seigneur, au XIII^e siècle, Adrien de Mencilort, chevalier. C'est incidemment que nous connaissons son nom par un acte approuvé par l'évêque d'Amiens, Gaudefroy, où nous voyons sa veuve Marguerite, ses fils Roger, Baudouin, Hugues et Eustache renoncer aux injustes prétentions qu'ils avaient émises, contre l'abbaye de Berteaucourt au sujet de la dîme de S. Acheul qui lui appartenait. Mense aprili, feria VI post dominicam in qua cantatur Quasimodo 1233 (1).

Fief tenu de Gézaincourt.

Florimond de Brimeux, sénéchal de Ponthieu, époux de Jeanne d'Occoches en avait la seigneurie en 1372 et cette seigneurie relevait de celle de Gézaincourt comme l'atteste l'aveu de Jehan de Clair dont nous allons citer quelques extraits.
« Iten, tient de my en fief et plein hommage
« M. Flourimond de Brimeu, chevalier, ung fief
« seant à Maisicourt ou au terroir d'icelle ville
« contenant ung manoir, sceant à Mésicourt,
« ainsi come il se comporte et trois courtils tenant

(1) Archives de la Somme. Evêché, 6^e, 2^e pièce n^o 3, copie.

« à iceluy manoir. Item trois cens journaux de
« terre ahanables ou environ, Item a plusieurs
« homès et tenans qui tiennent de luy plusieurs
« manoirs et terres quy lui doibvent pour iceulx,
« chacun an, XXVIII livres, VIII sols, V deniers,
« ou environ. Six vingts dix-sept capons, trois
« poules ou environ. Item a quatre homes qui
« de luy tiennent chascun un fief sceant en ceste
« ville de Maisicourt c'est assavoir Anthoinne
« Carenier le fief Pierre Disque. Item le fief Gallet
« et le] fief Chocquaru qui de luy tiennent par
« LX sols de relief et les plaids de sa cour quand
« adjourné y sont. Item tous ses homes cottiers
« luy doibvent VI deniers de vente quand le cas y
« esqueit selon la coustume du lieu, relief selon
« la coustume du lieu, les plaids touttefois qu'ils
« y sont adjournés et a en son dit fief justice
« haulte, moienne et basse et plusieurs aides,
« droitures audit fief appartenant (1) ».

Famille de la Houssoie.

I. Le fief passé ensuite à Jean de la Houssoie, son neveu. Il fut père du suivant.

II. Adrien de la Houssoie, écuyer, seigneur de Maizicourt, qui épousa Marguerite du Rubempré, dont il eut Jean qui suit. (Saisine du fief de Nouvion en 1484).

(1) Archives nationales, section administrative, p. 147. Aveu de Jehan de Clair, LIX.

III. Jeu II, seigneur de Maizicourt, lors de la rédaction de la coutume locale, en 1507.

IV. François de la Houssoie, son fils, lui succède. Il est appelé pour le service du ban et arrière ban à cause du fief de la Motte d'Aronde, et de la terre et seigneurie de Maizicourt, mouvant de Gézaincourt, le 15 septembre 1557. De sa femme Claire de Séchelles il eut plusieurs enfants, entre autres Jean qui suit.

V. Jean III de la Houssoie, écuyer, seigneur de Maizicourt, épousa par contrat du 26 juin 1545, Marie de Boubers, fille de Jean, seigneur de Bernâtre et de Jeanne de Monvoisin. Par son testament en date du 8 janvier 1562, il laisse la terre de Maizicourt à Louis, son fils, à la charge d'un quint à Marie et à Jacqueline de la Houssoie, ses filles.

VI. Louis de la Houssoie, seigneur de Maizicourt, épouse Barbe de Boffles, dame de Neuville. Il est obligé, le dernier février 1595, de vendre 11 journaux de terre pour « subvenir à sa nécessité et paiement de la ranchon à laquelle il a esté mis par les ennemis espagnols ». Cette terre était occupée précédemment par Jehan Delaruelle, prêtre, curé de Montigny-les-Jongleux. Barbe de Boffles consentit à cette vente. De ce mariage est issu :

VII. Jean IV de la Houssoye, seigneur de Maizicourt et de Neuville, qui épouse par contrat

du 18 mars 1615 demoiselle Marie de St-Blimond.
De ce mariage procéda Jean qui suit.

VIII. Jean V de la Houssoie, chevalier, vicomte de Maizicourt, allié à demoiselle Elizabeth de Bacouel par contrat, du 18 décembre 1649. Dont : 1° Nicolas, seigneur de Bailleul ; 2° Jean-Michel-Daniel ; 3° Marie ; 4° Elisabeth.

Les actes de Maizicourt donnent les renseignements suivants : Louis baptisé le 4 février 1665. Charles, baptisé le 13 avril 1666. Isabelle, baptisée le 21 février 1670. Isabelle, baptisée le 6 mai 1672. Marie, mariée le 17 juin 1680 à messire Claude Langlois.

Des lacunes dans les actes à partir de 1692 jusqu'en 1712 ne nous permettent pas d'établir la filiation du suivant.

Louis-François de la Houssoie, vicomte de Maizicourt, seigneur de Neuville, décédé à l'âge de 42 ans, le 8 novembre 1746, époux de Marie-Antoinette-Charlotte Durré qui le rendit père de : 1° Louis-François, né en 1731, qui suit ; 2° Louis-Adrien-Charles-François, né le 5 mai 1737 † 23 janvier 1738 ; 3° Louis-Henri-François, né le 30 mai 1739 ; 4° Marie-Madeleine-Françoise-Charlotte, née en 1729, mariée le 3 septembre 1745 à messire Jean Doublet ; 5° Louise-Catherine, 1734 † 23 février 1741 ; 6° Elisabeth-Françoise-Gabrielle, 8 juillet 1741 ; 7° Marie-Louise-Françoise.

· Louis François de la Houssoie, seigneur de Gouy et vicomte de Maizicourt, allié à dame Catherine François le 22 mars 1758, à Heuzecourt. D'où : 1° Louis François-Gabriel, né le 9 mars 1760 ; 2° Louis-François Augustin, 18 août 1761 ; 3° Louis-Modeste, 12 février 1764 ; 4° Jean-Baptiste-Florentin, 16 octobre 1768-70 ; 5° Louis-François-Henri, 1^{er} mai 1772 ; 6° Florentin, 31 décembre 1775 ; 7° Marie-Catherine, 10 février 1759-1^{er} mars 1759 ; 8° Marie-Françoise-Catherine, 30 décembre 1762 ; 9° Marie-Marthe-Adelaïde, 9 mars 1771 ; 10° Marie-Anne-Antoinette, 7 août 1773.

En 1709, le fief consistait en 160 journaux à la sole, 15 journaux d'enclos, un moulin à vent, 400 livres de champart et 1000 livres de censives. Ce fief s'est appelé aussi Maizicourt en Bailliage. De ce fief étaient tenus : 1° fief de 2 maisons et 8 journaux ; 2° fief de 1 maison et 3 journaux entre Ponthieu et Bailliage ; 3° fief de 1 manoir et 26 journaux ; 4° le fief Nouvion contenant plusieurs manoirs et 61 journaux. Ce fief a passé des Raquet aux Tinqes et à Jacques Leborgne, écuyer normand, qui l'a vendu à Jacques Harent, brasseur à Auxy-le-Château, et dont saisine a été donnée le 23 novembre 1484 par Jean de la Houssoie (1).

(1) Grand nobiliaire de Picardie. La Houssoye. — De Belleval. Nobiliaire du Ponthieu. — Actes de Maizicourt. — Dom Grenier.

Fief tenu d'Auxi-le-Château.

Ce fief consiste en une maison et 15 journaux d'enclos, 184 journaux de terre à la sole, moulin et censives. Henri Kieret, chevalier, seigneur de Tours en Vimeu, déclare, par aveu de 1380, tenir d'Auxy en fief un manoir, une grange à Maizicourt et un four. Dans la suite il a été également possédé par des membres de la famille de la Houssoie.

Un autre fief, tenu d'Auxy, consiste en une maison, 6 journaux de pâturage, 2 journaux de bois et en censives.

Fief S. Antoine, tenu de la seigneurie de Maizicourt, provient de Philippe Bourdin ; il consiste en 23 journaux, y compris 13 journaux de manoir. Il appartenait à Jacques Tillette en 1703.

Un autre fief, tenu de la seigneurie, consiste en 1 manoir de 1 journal et demi et en 5 journaux de terre. On trouve encore trois autres fiefs dont deux nobles et le troisième restreint.

L'église de Maizicourt est dédiée à Notre-Dame. L'autel de Maiselcort appartenait à l'abbaye de S. Josse-sur-Mer, comme le constate une charte du X des calendes de juillet 1123, donnée par l'évêque d'Amiens, Ingéran, pendant la tenue d'un synode (1). Le curé, les abbayes de Corbie et de

Dict. topographique. Mss 210. — La Houssoie porte d'argent coupé d'azur, au lion passant de gueules, lampassé et couronné d'or sur le tout.

(1) Archives du Pas-de-Calais. Cartulaire de S. Josse, charte LIII.

S. Jean, d'Amiens, le Chapitre de Vignacourt en étaient décimateurs. L'église de Maizicourt est en pierre. Le chœur et le sanctuaire datent du xv^e siècle, la nef est moderne. On y remarque les statues de Ste Hélène, Ste Catherine, Ste Barbe et Ste Thérèse du commencement du xvii^e siècle. Signalons également quatre médaillons provenant d'anciens vitraux enchassés dans quatre grisailles modernes. Reliques de S. Fauste, martyr.

Lieux dits: section A, Les Bosquets, Le romont, Le Miaicair, Le pré du Bailli, Les rederies ; section B, rien de saillant ; section C, Le chemin des potiers, Le Marquoy, Les enfers.

Maires : MM. Ducelier 1803-30, Fay 1830-31, Hecquet 1831-34, Legris 1835-41, Dubromel 1841-49, Tellier 1850-70, Anatole Dubromel 1870-71, Louis Tellier 1871-78, Jules Trogneux 1878, Hubert Marchand 1878-85, Gisles 1886-88, Henri Toulouse 1889, en exercice.

Curés : 1668 De Bailleul, décédé le 27 avril 1694, Duvrianel (?) 1694. Actes manquent de 1694 à 1712. 1715 Ferret, 1716 Ducrocq. Les actes manquent de 1716 à 1737. 1737 Hardy, décédé le 15 avril 1739, Blondel 1740-55, Scellier 1755-76, Courtin 1777-92, Dumont 1792. Après le Concordat : MM. Landrieux 1825-56, Derogy 1857, en exercice.

GRAND MEILLARD

Ferme dépendant du Meillard, 7 hab.

LE MEILLARD

Le Meillard (Meslers, Mellers), Dioc. d'Amiens, Elect. de Doullens, annexe de Frohen. Actuellement : canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 6 k. du canton, à 12 de l'arr., et à 36 du dép. Pays boisé. 320 hab, 693 hectares.

Les seigneurs du Meillard nous sont peu connus. Au XIII^e siècle nous rencontrons dans les chartes de l'abbaye de Cercamp, Adam de Mellers et son fils Adam qui interviennent dans différents actes (1232-1247). Adam de Mellers et son fils Ingéran nous sont également signalés dans un accord de 1260. Nous ignorons quelle fut leur postérité. Leur fief relevait de la seigneurie d'Outrebois. Un autre fief à la même époque appartenait à Guy de Courcelles, et relevait de la châtellenie de Beauval.

Longtemps après, nous voyons la seigneurie du Meillard appartenir à Robert Fretel qui la transmet à sa fille Jeanne, mariée à Jacques d'Humières.

Cette dernière vend la terre du Meillard avec celle de Frohen à Aubert de le Lacque en 1350.

Dans le xviii^e siècle elle appartenait successive-
ment à Jacques Le Blanc, 1732, et à son fils
François Le Blanc en 1747 et en 1776 (1).

L'histoire religieuse de ce petit pays nous est
mieux connue.

L'autel de Meslers et le cimetière appartenaient
à l'abbaye de Berteaucourt dès 1140. ils lui avaient
été donnés par Simon de Buschoi, chevalier, que
nous voyons figurer plusieurs fois comme témoin
dans une bulle d'Alexandre III, en faveur de la
Maladrerie de Doullens (1179) et dans une charte
de Guillaume, comte de Ponthieu, pour le Prieuré
de S. Sulpice de cette même ville (1206).

D'après le petit cartulaire de Berteaucourt,
« l'église prent partant le terroir de de Meslers,
à scavoir le tierch de le disme encontre le Prieur
de Buyencourt sans les essars ou l'église ne prent
nient ». La dime de Berteaucourt était affermée
293 livres en 1780.

Sur le territoire du Meillard l'abbaye de Corbie
avait une portion de dime que l'abbé Robert avait
affectée aux dépenses de la Trésorerie comme le
constate un acte de 1186 (2).

(1) Archives du Pas-de-Calais, liasse 6^e, Cercamp. — Père Anselme, Histoire générale des grands officiers de la Couronne, tome VIII, 275.

(2) Cartulaire de Berteaucourt. Chartes, 8 et 101. — Petit Cartulaire du xiv^e siècle aux Arch. dép. de la Somme. — Bulle d'Alexandre III, dans le tome XIII du Bulletin des Antiqu. de Picardie, p. 29. Arch. de la Somme, fonds Corbie, armoire III, liasse III, n^o 2 et armoire 6, liasse 14, n^o 10.

Thibaud, évêque d'Amiens, confirme, en 1169, au Prieuré de Biencourt tous les droits de dime qu'il possédait au Meillard. Une difficulté survenue dans la suite avec l'abbaye de Cercamp se termina par un accord, 1260, en vertu duquel le Prieuré abandonnait à l'abbaye toute la dime sur la terre de Richetarte qu'il réclamait sans fondement. La dime du Prieuré de Biencourt était affermée en 1780, 1.200 livres.

L'abbaye de Cercamp possédait sur le territoire du Meillard une terre nommée Richetarte qui appartenait, en 1226, à Ingelran du Candas, seigneur de Frohen, et qui lui avait été donnée pour assurer le paiement d'une rente de 10 livres promise par lui. L'abbaye avait encore achetée en 1247 à Berthe Hénouviette(?) 15 journaux de terre, au lieu dit, le Bus Lefeure pour 40 livres et 10 sols parisis. Près de cet endroit (Domus Fabri) Guy de Courcelles avait donné 37 journaux de terre en 1223, aux moines de Cercamp. Cette terre relevait du seigneur de Beauval.

Adam du Mellers (1247) avec l'approbation de Thibaud d'Amiens, seigneur de Canaples et d'Outrebois, donna à l'abbaye 4 journaux de terre, au lieu nommé Fieraumont.

Un échange de terre avait lieu, en 1260, entre l'abbaye et Robert Bourdin. « Li Eglise de Chercamp doit tenir héritaument 2 cans (?) de terre ki sient au terroir de Mellers. Assavoir les Espiniaux ou a 6 journaux et 31 verges et ung courtil de 5

journaux 33 verges qui siet entre Peuvillon et le kemin qui mène au Castel basti au coste le courtil Jehan Aubeluche lequel courtil l'église doit tenir frankement de toutes choses sauf men terage et pour ces deux cans... li Eglise quitte à R. Bourdin 10 journ. kele avoit de Nicholon Loiseleur et Marien se feme, mère icelui R. Bourdin et ensemment quitte à iceluy Robert 2 journaux de terre kele devait avoir de le part d'iceluy Robert, toutes ces choses je Adam, chev. et sire du Mellers, je grée... Et Engeran, mon fils. El mois d'Avril 1260 (1) ».

Le fermier du Mont Renaud payait au chapelain du Meillard 7 livres par an.

Bois du Clocher et du Moyen-Fay.

Deux fiefs sis en la paroisse d'Outrebois tenus du Roi à cause de son château de Doullens, consistant en 98 journaux 63 verges de bois ayant appartenu à messire Charles-Gabriel Fournel, seigneur de Courcelles. Ch. Fournel les vend par contrat passé à Amiens pardevant Roche, notaire, à messire Jacques Le Blanc, élu à Doullens, le 9 juillet 1714. Jacques les laisse à Jacques Le Blanc seigneur du petit Meillard qui a relevé le 1^{er} déc. 1732. Jacques Le Blanc les laissa à François Le Blanc, son fils, Conseiller au baillage d'Amiens qui a été reçu aux relief foi et hommage le 3 mai

(1) D. Grenier, 57 bis, fo 212. — Cartulaire de Cercamp, fo 97, 90. — Fonds Cercamp, liasse Mont-Renaud.

1747 et a renouvelé l'hommage à cause du joyeux avènement le 24 décembre 1776.

L'église du Meillard est dédiée à S. Fursy, elle est de construction récente dans le style du XIII^e siècle, elle est bien ornée.

Lieux dits : Sous l'Ecarnoy, les Houssieux, rideau Mollien, les Genelettes, la Marnière, terre Mabile, bois du Meillard, chemin de Frohen, bois du Clocher, bois Jean Dequin, les Biefs, la Gare à chiens, le Fay moyen, plaine de Fay, buisson des terres Labarre, fossé Guyot, le grand Meillard, terre Pochette, Fosse au lin, les 40 vers Bernaville, dessus le Chemin de Doullens, au Calvaire.

Maires : MM. Thorel 1803-14, Gricourt 1814-17, Thorel 1817-31, Brasseur 1832-40, Dournel 1840-50, Augustin Brasseur 1861, en exercice.

Curés : Pruvost, vicaire, 1638, 1677 Obry, curé. Depuis le Concordat jusqu'en 1876 : les curés d'Heuzecourt. Depuis 1876, Devillers.

En 1878, maître d'école au Meillart.

MÉZEROLLES

Mézerolles (Maiserole, Maiseroles, Maizerolles, Maiserolium), Diocèse d'Amiens, Doyenné d'Auxy-le-Château, Gouver. d'Arras, Baillage d'Hesdin. Actuellement Canton de Bernaville, Arr. de Doullens, Dép. de la Somme. A 9 k. du canton, à 9 de l'arr. et à 39 du dép. 280 hab., 644 hect.

I. Château et seigneurie.

Selon toute vraisemblance la seigneurie de Maizerolles appartenait, dès la fin du XII^e siècle, à Robert de Maiserolles qui en portait le nom. Nous le voyons intervenir en 1204, dans l'acte de donation de la terre de Fienvillers faite par Godefroy de Doullens aux religieux hospitaliers de Fieffes, en qualité de seigneur suzerain. Il est probablement le Robert de Maiserolles cité par le père Daire comme ayant été un des principaux bienfaiteurs de la confrérie de S. Nicolas de Doullens.

Son fils Guy nous est connu par la charte précédente et figure dans plusieurs actes concernant les religieux de Fieffes en 1224 (1).

En 1243, la terre de Mézerolles avait pour seigneur Gillon de Mailly et était tenue en fief de Baudoin de Beauval, qui en avait la suzeraineté.

Baudoin de Beauval vend à cette époque à Robert, comte d'Artois, « lomage monseigneur
« Jean de Mailly qu'il tenoit de lui, VIII^{xx} livres
« de paris, en tel point qu'il le tenoit, c'est à
« entendre Maiserolles, le maison et le ville, et
« toutes les appartenanches, et lomage monsignor
« Engerand de Candas, signor de Frohens, et
« monseignor Guion de Maiserolles, et lomage
« Robert de Hureumesnil, et lomage Alelme de

(1) Archives nationales, section administrative, s. 5059, troisième cartulaire de Fieffes, charte pour Fienvillers. Doyenné de Doullens par le père Daire, p.

« Mons, et lommage Jehan d'Orion (?) et lommagé
« Ingeran de Biauvoir, et lommage Rogier de
« Anechies (?) et lommage Lois de S. Lot, cil mon-
« seigneur Richart de Courtieulx et tous ces
« omages doit messire Gillon tenu du comte
« d'Artois » (1).

Gilles de Mailly a pour héritier un autre Gilles de Mailly qui lui succède dans toutes ses seigneuries. De son alliance avec Jeanne d'Amiens, Gilles II de Mailly eut entre autres enfants Jean qui suit.

Jean épousa Jeanne de Coucy qui le rendit père de Colart de Mailly, seigneur de Mézerolles. Colart de Mailly paye relief au receveur d'Hesdin, en 1320, pour la terre de Mézerolles. Son fils, Monseigneur de Mézerolles relève la terre en 1352. Une alliance fait passer cette terre entre les mains de Hugues de Clary. Hugues de Clary relève la terre comme bail de sa fille Marie, héritière de Mézerolles, en 1371, il en donne le dénombrement l'année suivante en la même qualité.

Marie de Clary, dame de Mézerolles, apporte cette terre dans la Maison d'Antoing, par son mariage avec Henri d'Antoing. Henri comme mari et bail paye le relief en 1387 et le droit d'aide en 1392.

De cette union, Jeanne d'Antoing alliée à Jean

(1) Archives du Nord. B. 1593; premier cartulaire d'Artois, pièce 49.

de Flavy, seigneur de Bassentin (Bazentin) et Montauban, qui paya au bailli d'Hesdin le 1^{er} décembre 1423, « sept livres parisis, assavoir « soixante sols pour le relief des prés et appar- « tenances des ville et chastel de Maiserolles, vint « sols pour le chambellage et soissante sols pour « le bail. » Dans cette quittance Jehanne d'An- toing est dite Damoiselle et héritière de Maise- roles.

De cette union, Jehan de Flavy qui prête ser- ment de fidélité à Charles-le-Téméraire en 1469, « à cause de son chastel, terre et seigneurie de Maiserolles qu'il tenait de luy en fief viscontier à cause de son chastel d'Hesdin. » Probablement ce seigneur de Flavy est celui qui se rendit coupable du meurtre de Jehan de Fieffes, meurtre qui eut lieu à Doullens, à l'hôtel de l'angle, sur le marché, à la fin du mois d'août 1453 et dont parle Mathieu de Coussy. Jean de Flavy se retira à Mézerolles qui lui appartenait et de là à Liancourt pour se mettre plus en sûreté. Poursuivi devant le Parle- ment par le père de la victime, il fut condamné « en grosses sommes de deniers et en réparations honorables qui lui coûtèrent plus de 30,000 livres. » Voici une fondation pieuse qui a trait à ce sujet (1). « La chapelle S. Loys fondée par defunct Mon-

(1) Archives du Nord. H. 555. — Archives du Château de Luchaux, liasse Mézerolles. Mathieu de Coussy ad annum 1453, chap. 65. — Archives de Doullens. Comptes de S. Martin 1578.

« seigneur de Flavy, en l'église de Fieffes, pour
« la mort de feu Messire Jehan de Fieffes, cheva-
« lier, laquelle est fondée sur la terre et seigneu-
« rie de Léalvillers....., à ceste cause chargée de
« paier, chascun an, au prouffit de l'église de
« S. Martin de Doullens, la somme de C sols
« parisis pour la fondation d'un obit solempnel
« pour le salut de l'âme dudict défunct, qui se
« doit dire, chanter et célébrer en l'église
« S. Martin par le curé d'icelle église. C'est
« assavoir, la nuict, vigiles et le lendemain qui est
« le xii^e jour de septembre, en chascun an,
« comendaces et messes solempnelles à diacre,
« sous-diacre et choristes. De laquelle somme de
« C sols parisis ladicte église est chargée de
« donner et aumosner pour Dieu et en aumosne
« le jour dudict obit XX sols parisis et de paier
« au curé la somme de XXX sols tournois, aux
« diacre, sous-diacre et deux choristes chascun
« III sols et au clercq pour soner III sols. »

« Madame Jehanne de Flavy, sœur et héritière
« de défunct M. Jehan de Flavy, à son vivant et
« à son trespas seigneur de Maiseroles, femme
« de noble et puissant seigneur Monseigneur
« Jehan, seigneur et Ber d'Auxy, conseiller et
« chambellan du très redoubté seigneur, Monsei-
« gneur le duc de Bourgogne, lui succéda et paya
« en conséquence les droits de relief entre les
« mains de Pierre de Saissy receveur d'Hesdin,
« le 27 octobre 1470. » De cette alliance Isa-

beau et Marie qui suivent. Isabeau d'Auxy, femme de Philippe de Crèveœur, seigneur de Querdes, grand chambellan de France, est dit, à son trespas, être Dame d'Auxy et de Maiserolles, » Elle transmet la terre à sa sœur Marie d'Auxy, femme de Monseigneur Jehan de la Gruthuse, chevalier. Jean et Marie relèvent « la terre et seigneurie de Maiserolles, tant du lez à'Artois, que de là l'eau vers le Pontieu, tenues en ung fief, foy et homage de très redoubté seigneur Monseigneur l'archiduc, duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Artois, à cause de son chasteau d'Hesdin, le pénultième jour de juillet, l'an mil cinq cent ung (1501) ».

« Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, « conseiller chambellan du roy de Castille, son « gouverneur et cappitaine général de ses pays et « comtés de Flandres et d'Artois, et chevalier de « son Ordre, au nom et come père et légitime ad- « ministrateur, et ayant la noble garde des corps « et biens de Jacques de Luxembourg et aultres « enfants dudit sire et de deffuncte Madame Mar- « guerite de la Gruthuse, relève du trespas de « deffuncte noble dame Madame Marie d'Auxy, « ladite terre de Maiserolles tant du lez d'Artois « que de là l'eau vers le Pontieu, pour et au « nom de Jacques de Luxembourg, mineur, dans « le xviii^e jour de febvrier 1505 ».

Le 29 juillet 1532, Françoise de Luxembourg, comtesse d'Egmont et de Gavres, dame de Fiennes... dame et bère d'Auxy et aussy dame

de Maiserolles, relève cette terre, comme héritière et sœur de Jacques de Luxembourg, qui la tenait de l'empereur à cause de son chasteau d'Hesdin. Elle fut mariée à Jean IV d'Egmont qui mourut en 1528. Elle mourut elle-même le 1^{er} novembre 1557 (1)

Son fils Lamoral, comte d'Egmont lui succède. Il est décapité à Bruxelles le 5 juin 1568. Sa veuve, Sabine de Bavière, palatine du Rhin, duchesse de Bavière, princesse douairière de Gavres, comtesse d'Egmont, en son nom et comme mère curatrice de Philippe, prince de Gavres, comte d'Egmont, s'offre de relever et droicturer, et appréhender la terre sirie et bérie d'Auxy-le-Chasteau, avec la terre et seigneurie de Maiserolles, tenues en deux fiefs à cause du chasteau d'Hesdin et a presté serment le penultième jour de janvier, 1577.

Philippe, comte d'Egmont est tué en 1590, à la bataille d'Ivry, où il commandait les troupes de Philippe II d'Espagne envoyées au secours de la Ligue. Son frère Charles lui succède et paye le relief le 14 may 1590.

Charles II transmet cette terre à son fils Louis, et ce dernier à son fils Philippe II d'Egmont. Philippe II d'Egmont donne Mézerolles à son fils Procope François en vertu d'un partage qu'il fait entre ses enfants le 30 mai 1680.

(1) Archives du Château de Luchaux, liasse Mézerolles, quittances en parchemin.

Procope François meurt sans postérité en 1707 et lègue cette terre à son neveu Procope François Augustin Marie Nicolas d'Egmont Pignatelli, comte d'Egmont, qui relève le 11 février 1710. Il est maintenu définitivement dans la possession de la terre de Mézerolles par un arrêt du Parlement, en date du 14 juin 1738 (1).

C'est à la suite d'un long procès que cette sentence fut rendue. En vertu des sentences du bailliage d'Hesdin du 16 janvier et 13 février 1679, la terre et seigneurie de Mézerolles avaient été mises à la criée pour payer des dettes, à la requête de Messire Maximilien de Gilmin, sieur de la Barre, sur Nicolas Regnier, curateur in litem, commis pour justice en l'absence de Théodore Corade et Marie Anne de Louchères sa femme, et adjudgées à Messire Robert de Cacheleux de Popincourt, comme plus haut enchérisseur, moyennant la somme de 40,000 livres. Un arrêt du Parlement rendu le 22 juin 1697, permettait à François Procope d'Egmont Pignatelli d'informer des faits de sa requête pardevant le bailliage d'Hesdin. Un autre arrêt du 10 avril 1714 permettait la même chose à Nicolas d'Egmont Pignatelli, duc de Bizaca (Bisaccia), comme tuteur de son fils Marie-Procope Augustin-Nicolas. Enfin l'arrêt rendu par le Par-

(1) Moreri. Dict. historique verbo Egmont. — Château de Lucheux, liasse Mézerolles, plaquette de 32 pages in-folio, imprimé.

lement en 1738 ne faisait que confirmer une sentence du Conseil d'Artois, du 16 mai 1718, qui condamnait Joseph de Cacheleux agissant comme tuteur et père de J.-B. de Cacheleux, héritier de demoiselle Marie Anne de Cacheleux, sa tante, et comme tuteur de sa nièce Marie Angélique de Cacheleux, fille de son frère Nicolas, à se désister de la propriété, possession et jouissance de la terre et seigneurie de Mézerolles; au profit du comte d'Egmont et d'en rapporter les fruits à compter du jour du décès de François Procope d'Egmont, son oncle. Le Parlement annula cette dernière clause et fixa les frais pour de Cacheleux à 11/12^{es} des frais généraux. La terre de Mézerolles a toujours appartenu aux d'Egmont Pignatelli jusqu'à la Révolution.

Au moment de l'adjudication de 1679, la seigneurie comprenait le château avec 56 journaux de prés tenant à l'Authie; item un manoir amasé maison, grange, étable pourpris, jardin, houblonnière et vivier, contenant 5 journaux tenant à la rivière; item, 24 journaux de prés nommés les prés de Mailly; item le bois du Fay; item le bois de l'Hermitage; item le bois des Fourneaux; item le bois de la Haye-Jean; item 45 journaux de terre (le grand Camp) tenant au territoire du Meillard; Item 45 journaux de terre tenant au bois du Fay; item 4 journaux près le bois du Fay; item 6 journaux appelés les Veaux; item 18 journaux tenant au marais; item les terres des Petites Violettes;

item 18 journaux d'aulnois ; item 24 journaux d'aulnois tenant à Outrebois ; item 35 journaux (l'héritage) ; item un petit bois de 6 journaux ; item le bois Madame, vers Barly ; item 6 journaux, 2 journaux, 4 journaux ; item 13 journaux ; item 5 journaux ; item 7 journaux ; item 4 journaux ; item 3 journaux.

Fief d'Eronnelle.

Fief tenu du Roi à cause de son château d'Hesdin, Bailliage d'Amiens, consistant en 7 journaux de terre et en 14 journaux de bois enclavés dans le bois de Mézerolles avec un petit droit de champart. Ce fief a appartenu à Simon Badin qui a relevé le 3 août 1550. Simon le laisse à son fils mineur Philippe, qui a relevé le 23 janvier 1562.

Philippe le donne par acte du 28 juin 1591 à Daniel Duhene!, écuyer, son neveu. Daniel le laisse à sa fille Damoiselle Antoinette Duhene!, épouse de M. Jacob Schindman, qui l'a vendu par acte passé devant Pruvot, notaire à Doullens, à François Patte, de Boisbergues. François Patte le laisse à son fils Jean Patte.

Jean Patte laisse les 7 journaux de terre à François Patte, son fils, qui a relevé le 23 janvier 1696.

François les vend le 29 mars 1716 à Hubert Gervois qui a fait foi et hommage le 11 août 1727. Gervois les vend à Jean Boucher et Catherine

François, sa femme. Ils les laissent à Hubert Boucher, de Mézerolles, leur fils, qui a été reçu au relief le 24 janvier 1764.

Jean Patte vend les 14 journaux de bois à Marie-Anne de Tilloloy par acte du 26 février 1688. Marie de Tilloloy les laisse à Nicolas de Cacheleux, sieur de Mézerolles, son fils, qui a relevé le 10 février 1705.

Nicolas les laisse à sa fille Angélique, qui a relevé le 1^{er} juillet 1721.

Autre fief d'Eronnelle.

Fief tenu du roi à cause de son château d'Hesdin, consistant en 22 journaux de bois, en quatre pièces sis à Mézerolles. Ce fief a appartenu à Guérard Le Roy par acquisition du 1^{er} mars 1557, moyennant 100 livres et on a fait le relief le 4 avril 1559. Guérard l'a laissé à son fils, Jean Le Roy, qui a relevé le 30 octobre 1563.

II. Echevinage.

Art. 1. — En la seigneurie de Mézerolles, d'après la coutume locale, rédigée en 1507, il y a deux juridicions; assavoir « bailly et six échevins qui se renouvellent tous les ans, par Monseigneur et ses officiers, le jour de Noël, et font tous jugemens excepté cryminels et ceulx qui dépendent des fiefs et terres noblement tenues d'icelle seigneurie ».

Art. 26. — Tous les hommes et subjetz de

Maiserolles, en temps de guerre et de doute des ennemis doibvent guét, garde porte et purinage au chasteau de Maiserolles et pour la fortification d'icelluy.

Mézerolles est brûlé en 1472, par les Français qui ravageaient l'Artois.

III. Eglise et établissements religieux.

L'autel de Mézerolles avec celui du Meillard furent donnés, comme nous l'avons déjà vu plus haut, à l'abbaye de Bertaucourt par Simon de Buschoi, chevalier, à l'occasion de l'entrée en religion de sa fille Haloidie. Cette donation doit nécessairement remonter aux premières années du XII^e siècle, car nous la voyons figurer dans la Charte de Garin, évêque d'Amiens (1140).

D'après le Cartulaire du XIV^e siècle, « l'abbaye
« de Bertaucourt prent partout le terroir de Mai-
« serolles en le disme kemune tout pour tout
« entre li et le prestre, le tierche garbe as cans
« en outre l'abbé de Corbie et en chel tierche
« l'église de Bertaucourt et le prestre partissent
« moitié à moitié et rent chascun en li prestre à
« l'église de Bertaucourt chuine sous au Noel et
« sont tous li essarts au prestre (1) ».

Sur le territoire de Mézerolles, l'abbaye de Corbie prélevait une dime qu'elle devait aux libéralités du vicomte Guarin et qui consistait en deux

(1) Cartulaire de Bertaucourt, Chartes 8 et 101.

parts. Dans la suite Wimar, fils d'Ibert, l'avait usurpée et détenue injustement plusieurs années. Mieux inspiré dans la suite il indemnisa d'une manière convenable l'abbaye et reconnut le bon droit du monastère par un acte passé devant l'évêque d'Amiens, Robert, en 1167. Cette dime était affectée aux dépenses de la Trésorerie (1).

Le revenu de la cure était de 450 livres. L'église possédait 20 journaux de terre qui furent vendus au district le 27 prairial, an III. Un demi-journal de terre avait été donné par Jean Vitry pour faire prêcher la Passion le premier dimanche de carême, un autre demi-journal était destiné à assurer la même prédication le jour des rameaux. La Fabrique devait faire décharger 40 obits et chanter pendant l'octave du S. Sacrement l'office complet de cette fête. Cette fondation avait été faite par Eustache Brasseur, curé de Mézerolles. Il existait une confrérie de S. Nicolas (2).

L'église de Mézerolles a été bâtie en 1772, elle possède un magnifique autel en bois avec rétable provenant de l'ancienne abbaye d'Espagne et acheté en 1786.

Le tableau central du rétable représente l'Annonciation, peinture sur bois du xvii^e siècle d'un très bon effet. Dans un médaillon, à droite du spectateur, est représentée S. Thérèse devant le

(1) Archives somm. Fonds Corbie, armoire 6, liasse 14, n° 10.

(2) Obituaire de Mézerolles.

crucifix ; à gauche du spectateur, dans un autre médaillon le peintre a représenté S. Bernard tenant la sainte Hostie et ayant à ses pieds le duc d'Aquitaine, couché par terre, mettant la main sur la garde de son épée et dans l'attitude du plus grand effroi.

Les deux groupes sur bois de S. Martin et de S. Nicolas que l'on voit actuellement au-dessus du rétable ne sont pas dans le style général de l'ouvrage et ont dû être ajoutés depuis. Nous avons également remarqué dans la nef deux niches en bois qui devaient faire partie du rétable et qui ont été détachées nous ne savons trop pourquoi.

Le titulaire de l'église est S. Martin.

Culte de S. Fursy.

M. le chanoine Corblet, dans sa savante hagiographie du diocèse d'Amiens, résumant les travaux antérieurs parus sur ce sujet et au besoin les complétant avec sa vaste érudition, désigne Mézerolles comme ayant été sanctifié par le séjour et par la mort de S. Fursy. C'est à Mézerolles que le savant auteur fixe la résidence du duc Aymond lorsque le saint opéra la résurrection de son fils qu'il s'appretait à enterrer. Par reconnaissance, le duc offrit au saint cette résidence qu'il refusa par humilité. Dans la suite, en retournant en Irlande, il aurait passé par cet endroit, y serait tombé malade pour y mourir bientôt après de la mort des bienheureux, le 16 janvier 650.

Les biographes de S. Fursy appellent cet endroit Maceriae que Jean Miclot et Desmay traduisant par Mézières, Mascières, avec plus de raison que les Bollandistes ne l'ont pensé. Voici ce que nous trouvons dans un aveu servi au Roi, en 1372, pour sa terre de Gézaincourt par Jean de Clair ou de Clari. « Item, Engérand de Mésicourt tient de my trois fiefs séant à *Maizières* et au terroir d'icelluy, à cause d'icelluy fief à VII homes de fief et X homes cottiers. Il en a trois terrages qui vaut par an III^{xx} mencaud de grains ou environ, plusieurs cens et rentes et vallent tous les dits fiefs XLV livres ou environ ». Mézières devait être dans la vallée de l'Authie, probablement entre Mézerolles et Frohen, il a aujourd'hui disparu (1).

Lieux dits. Section A. Fosse Niquet, Derrière le bois de Courcelles, La Pouillette, La Bourgainé, La vallée Robin, La Bastille, Les prés Pouillette.

Courcelles : Ruelle Gossard, rue du Marais, Lesprés de Mailly, Le Marais, Les prés Bodelot Courcelles-Mézerolles, Les prés de la Roche, Les prés de la Tour, Le fond de Courcelles, Le bois Becquet.

Section B. Bois Carette, Les Vaux, Terre aux Loups, Terre Mohu, Les Fournaux, Le grand Fay,

(1) M. Corblet. Hagiographie. Vie de S. Fursy — Acta sanctorum des Bollandistes, xvi mai. Commentarius praevious. 4. Locus mortis ejus. — Aveu de Jehan de Clair. Arch. nat, sect. adm. p. 137,

Bois de la Ville, Bois Brûlé, la Fontaine, Rue S. Pierre.

Section C. Bois de la Haie-Jean, Les Grands Champs, Mont Obert, Terre à Faynon, Fossé Féron, La Redoute, Pré entre deux eaux, Rue S. Martin.

Maires de Mézerolles : MM. Théodore Bonnière, 1803-07, Vasseur, 1807-15., Limozin, 1815-25, Th. Bonnière, 1825, Félix Marchand, 1826-32, Quent, 1832-35, Alexis Potentier, 1835-49, J.-B. Vasseur, 1849-60, Deloualle, 1861-70, Goulant, 1870-71, Limozin, 1871-76, Goulant, 1876-84, Duminy, 1884-86, Bouchez, 1886. En exercice.

Curés : MM. Carette, 1737-55, Devauchelle, 1755-76, Briois, 1776-92.

Après le Concordat : MM. Petit, 1808-27, Depierre, 1827-29, Guillain, 1829-33, Bray, 1833-61, Pruvot, 1861. En exercice.

MONTIGNY-LES-JONGLEURS

Montigny (Montegny, Monteniacum, Montigny-le-Jongleur) Diocèse d'Amiens. Doyen. d'Auxy, Archid. d'Abbeville, Election de Doullens. Actuellement, canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 6 kilom. du canton, à 18 de l'arron. et à 37 du département, 244 hab. 500 hectares.

Les seigneurs de Montigny nous sont à peu près inconnus. Nous voyons bien, au XIII^e siècle, figurer dans des actes concernant la Maladrerie de S. Riquier et l'abbaye de Dommartin, Arnould et Regnier de Montigny, Gautier de Montigny et sa femme Marie (1270), mais nous ne savons à quel titre ils le faisaient.

Bien longtemps après nous voyons, en 1378, Robert de Beauval, chevalier, sire d'Aucoch et de Villeroie, servir au Roi un aveu pour un fief séant ès ville et terroir de S. Acheul et de Monteigni tenu noblement du Roi, à cause de son chateau de Doullens.

Au moment de la rédaction de la Coutume locale, la terre de Montigny appartenait à Jehan de Warluzel (1507).

En 1557, Eustache de Prouville en avait la seigneurie comme garde noble de sa fille Jehanne de Prouville. Jeanne de Prouville par son alliance avec Charles de Soyécourt fait passer cette terre dans cette illustre Maison. Elle la transmet à son fils François de Soyécourt qui relève le 27 juillet 1604. Il la vend en 1609 à Hugues Le Fournier, ecuyer, sieur de Neuville, qui en transmet la moitié à son fils Benjamin. L'autre moitié est réservée à sa femme qui lui survit et se remarie avec Benjamin de Montmorency.

Une requête est présentée au Bailli d'Amiens, « le 27 juillet 1615 par Benjamin de Montmorency « et Marie Pruvot, sa femme, par avant vesve de

« Hugues Le Fournier, sieur de Neuville, Montigny et S. Acheul, tuteur de Benjamin Le Fournier, fils mineur et héritier dudit defunct pour obtenir d'être reçu en qualité de tuteur au relief de la dite terre et lui en accorder la jouissance jusqu'à ce que le mineur puisse en faire le relief (1). »

Par la suite elle est donnée par René Le Fournier à Jean, son frère (1667-73). Dans l'acte de décès de Messire François de Fontaine, écuyer, mort à Mézerolles, le 29 janvier 1737, le défunt porte le titre de seigneur de Montigny. Nous la voyons enfin appartenir aux Manessier de Brassigny.

Fief des Rateaux (2).

Sur le territoire de Montigny se trouvait la terre des Rateaux dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours par un lieu dit. Cette terre a dû appartenir primitivement à une famille qui en portait le nom. Il est parlé dans un acte de 1233 de Giroid de Rasteals, fils d'Aelide et frère d'Elizabeth de Rasteals.

L'autel des Rateaux (altare de Roastro) appar-

(1) Aveu de R. de Beauval. Antiq. de Picardie, tome XVI. Catalogue des M^{ss} concernant la Picardie, par M. Cocheris, verbo Doullens. — De Beauvillé. Documents inédits. t. III. p. 386. — Arch. de la Somme B. 15, B. 17.

(2) Cartulaire de Bertaucourt; passim. — Archives de l'hospice de S. Riquier. Copie des anciens titres de la ferme des Rateaux, xvii^e siècle. Pièces justificatives, n^o 11.

tenait à l'abbaye de Bertaucourt, il en est fait mention dans les lettres de S. Geoffroy (1108).

Outre l'autel, l'abbaye de Bertaucourt y avait un tiers de la dime, (probablement la dime de Hugues de Mealcuriis) qu'elle partageait avec le curé. En 1233, elle achetait d'Eustache Bouchars et d'Elizabeth de Rasteals un autre tiers de cette même dime qu'Eustache et sa femme Elizabeth tenaient de Bernard de Belestre.

La Maladrerie du Val-les-S. Riquier avait également de grands biens sur tout le territoire des Rateaux. Une traduction très imparfaite des anciens titres faite au xvii^e siècle nous révèle quelques noms qu'il est bon de tirer de l'oubli.

Lambert de Corcel, du consentement de ses enfants Baudouin, Guy, Anselme, Foulques et Firmin, avait donné à la Maladrerie un terrain propre à bâtir et les terres adjacentes, le tout situé à Rostel, sur le chemin de S. Acheul et près des royers de Domart. Bertrand de Novion, seigneur suzerain et ses fils Anselme, Pierre et Henri approuvèrent la donation (1158).

Un vassal de Lambert, Robert fils de Richard, abandonne tous les droits qu'il pouvait y avoir et ajoute de plus 4 journaux de terre pour la réception de sa femme Hatruide au nombre des sœurs de la Maladrerie. C'est ensuite Bernard de S. Valery qui intervient pour ratifier les donations de Bernard Corneille et de Hugues Blancel sur les territoires de Rastel et de Huboval (Prouville) et

qui reçoit comme indemnité la rente annuelle d'un muid d'avoine. Une partie du fief d'Avancourt leur est donnée par Hugues Gamart et Renaud d'Iseu. Les jardins de Cambère font l'objet de la donation de Gautier Libret, Hugues Blanchet et Ingelran. 20 journaux de terre sont également donnés par Bernard de Senarmont, 5 journaux par Arnoul de S. Acheul, 5 journaux par Renier Féret, 13 journaux par Regnier Carle et Hugues son fils, enfin des donations moins importantes sont faites par d'autres personnes qu'il serait trop long d'énumérer.

Fief d'Avancourt.

Fief sis à Montigny-les-Jongleurs, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, consistant en 26 journaux de terre, en trois pièces, ayant appartenu à François Dupont, écuyer.

François le laisse à André Dupont. André le vend, le 26 juillet 1658, à Robert Dupuis, laboureur et à Marie Cagnard, sa femme. Jean François Dupuis, leur fils, relève le 16 juillet 1732. Jean François le laisse à son frère, Antoine-Robert-François Dupuis, sieur d'Huboval qui relève le 21 novembre 1760. A son décès le fief passe à Messire Pierre-François Dupuis, prêtre, ci-devant curé de S. Acheul, qui a été reçu au relief foi et hommage le 16 août 1783. Il le laisse à Marie-Madeleine Dupuis, sa sœur, veuve de Pierre Sagnier. Son fils Pierre François Sagnier relève le 2 juillet 1785.

Eglise et établissements religieux.

L'abbaye de Bertaucourt présentait à la cure de Montigny. Les revenus de l'église et du cimetière lui avaient été donnés par Bernard Lupel qui prit part à la première Croisade et qui nous est connu par d'autres pieuses libéralités.

Une partie de la dîme de Montigny avait été achetée à Antelme Le Cardin et à son épouse Ada en 1198. Pierre Le Cardin abandonna tous les droits qu'il pouvoit y prétendre et reçut comme compensation une rente d'un muid de grains en 1220, qu'il vendit bientôt après, en 1226, pour 19 livres parisis. Segaudis, son épouse, Mathieu, son fils, Renier, son frère, et ses sœurs Ermen-trude, Flore et Eremburge approuvèrent cette vente faite à l'abbaye.

Rogo Talers cède également tous les droits qu'il pouvait avoir sur le fief de Hugues Talers, moyennant 10 sols parisis. L'abbaye de Bertaucourt avait sur son fief noble de Montigny, haute moyenne et basse justice, et percevait 21 livres, 91 chapons, 6 poules, en 1706.

Elle abandonnait la dîme au curé comme portion congrue. La cure valait 328 livres. L'église de Montigny n'a aucun style, elle est en pierres. La chaire est en bois et ornée de trois médaillons représentant des Evangélistes. Un ange tient chaque médaillon. Le tout est en demi relief et me paraît rajouté. Le confessionnal est en bois aussi, style renaissance. Les fonts baptismaux

sont du xvi^e siècle. Dans la sacristie, beau christ en cuivre et ornement en tapisserie du xvi^e siècle représentant l'Annonciation.

Sur le territoire de Montigny se trouve la chapelle de S. Madeleine fondée, en 1740, par Louis et Anne Vilmant avec l'obligation de dire six messes par an. Trois journaux de terre étaient destinés à assurer l'existence de la fondation. Les héritiers des Vilmant ont payé cette dette jusqu'en 1880 (1).

Lieux dits : section A. Les Rocderies, Terre Harent, Sous la ville, Fossé Lezon, Les 7 à la vallée du Mesme, Le moulin, Vallée de St Acheul, Les 17, Les 25, Les 12 derrière Rateau, Derrière Rateau, Près de Rateau, Chemin d'Heuzecourt, Les fosses heuettes, Vallée de Vinacourt, Sous le bois de Grimont, Buisson Cantrel, Chemin d'Heuzecourt, Veux moulin, Le pré Bochet, La hayette, Terre Pagnet, Le porcher, Fossé Lamy, La fosse Hérin; section B, Les Avents, Fossé Douillet, Sous les Avents, Le Marquay, Sur le rideau Gambart, Derrière le pré neuf, Fossé Catherine, Terre plaidoire, Buisson Beausseaux, Grands fossés, Bois d'Agenville, Chemin de passage, Terre du prieur, Le four; section C, Chef-lieu, Rue d'Agenville, La place, Rue Maizicourt, Rue au sac, rue de Wavans, Rue de Rateau.

(1) Cartulaire de Bertaucourt, passim. — Communication de M. Nortier, curé.

Curés : Quevauviller, 1680. De Rond, 1693-1701. Dercourt, 1702. Doliger, 1704-1758. Les actes manquent de 1707 à 1737. 1738 à 1792, Roger. Après le Concordat : MM. Dupont. Garbe 1832-53. Ternisien 1853-79. Nortier 1881-90. Duhamel 1890, Lavallart, en exercice.

Maires : MM. Moignet 1803-1807, Leblond 1807-1824, Dournel 1824-31, Leroy 1831-48, Pierre Martin, 1848-65, Alphonse Martin 1865-71, Devisme 1871-81, Lefebvre 1881, E. Martin 1892.

MONTPLAISIR

Ferme dépendant d'Outrebois, 8 hab.

MONT-RENAUD

Montrenaud (Mons Renaldi) dépendance d'Heuzecourt, 11 hab.

L'abbaye de Cercamp y avait des propriétés considérables dont l'origine nous est en partie connue. Nous avons eu déjà l'occasion d'en parler plusieurs fois dans le cours de ce récit lorsque nous avons rencontré sur notre chemin quelques-uns de ses insignes bienfaiteurs ; aussi ne s'étonnera-t-on pas que nous soyons en ce moment très court pour éviter des redites et des doubles emplois.

Landri d'Heuzecourt, que les chartes appellent

d'Ochicort ou d'Osicort, donne à l'abbaye de Cerncamp l'autel de Morcencamp (Bernaville), les dimes et tous les droits qu'il y possédait moyennant une rente viagère de 6 muids de grains. Bernard de St Valery l'approuve et en donne l'investiture (1175). Landri donne également tout ce qu'il possédait au Mont-Renaud relevant du fief d'Ibert de Doullens et en obtient l'investiture de Godefroy de Doullens. L'évêque Thibaud l'approuve en 1175. D'autres donations postérieures sont faites par Guy de Betencourt (1201) sur les territoires de Caudières (Heuzecourt) et de Morcencamp et reçoivent l'approbation d'Ela de Fienvillers, pour Caudières, et d'Adrien d'Helencourt pour Morcencamp. Viennent ensuite celle de 37 journaux sur le territoire du Meillard par Guillaume de Courcelles et celle de 10 j. par Ingéran du Candas, sire de Frohen (1206-1233). Adam de Mellers, chevalier, accorde le droit de pâture sur toutes ses terres et renonce à réclamer désormais un pain et un fromage, au mois d'août (1243). Signalons enfin des ventes faites par Pierre Testart, Henri Kieret, seigneur de Franssu, Thomas, vavasseur de Bernavillé, Baudouin l'Agneau, qui agrandirent successivement cette belle propriété.

Un bail de 1583 nous apprend que la cense, maison, manoirs, terres labourables et 50 j. de pourprins étaient loués 166 escus $\frac{2}{3}$, monnaie de France, payer en plus les dismes personnelles, 2 pourceaux gras, 100 livres de beurre, 6 agneaux,

6 livres de cire et 6 livres de laine, 4 muids d'avoine. Le preneur est également tenu de donner à l'abbé de Cercamp pour ses étrennes 4 nobles d'or à la rose, en espèces, et aux religieux pour la récréation du jour des Rois la somme de un escu, 40 sols, plus deux nappes chenues de 14 nœuds de long et 6 quartiers de large, avec deux doublures de 28 nœuds de long et 3 quartiers de large, ouvrage de Venise, à l'aulne de S. Pol (1).

Un bail de 1781 porte la redevance de 6,000 livres, et oblige à planter 10 arbres par an et à payer 7 livres au chapelain du Meillard. La ferme se composait alors de 772 journaux.

La ferme bâtie sur 51 j. de manoir, 21 j. 1/2 de bois, 9 j. de riez et 675 j. de terre fut vendue le 21 février 1791 à Madame Elizabeth Bail, veuve de M. de Wilmant, d'Abbeville, moyennant 253.000 livres.

OCOCHE-LE-GRAND

Ocoche (Alcoch, Alcoz, vetus Aucoch, Ococh). Diocèse d'Amiens, Election et prévôté de Doullens, arch. d'Abbeville. Doyen. de Labroye, puis d'Auxy-le-Château, actuellement canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 10 k. du canton, à 6 k. de l'arr. et à 36 du dép. 231 hab. 709 hectares.

(1) Cartulaire Cercamp f^{os} 81 et suivants. Minutes de Gilbert, notaire à Doullens. Etude Macqueron.

I. Château et seigneurie.

La seigneurie d'Occoche comprenait deux fiefs principaux : le fief d'Occoche et le fief de Vauchelles. Le fief d'Occoche était tenu noblement de la Châtellenie de Beauval, et celui de Vauchelles l'était, au même titre, du Château de Doullens.

Cette terre a appartenu très anciennement à une branche cadette de la famille des Campdavène de Beauval mais nous ne savons pas à quelle époque précise cette possession a commencé. Nous trouvons bien un Firmin Campdavène, en 1201, mais nous ignorons s'il en avait la seigneurie. A cette date, « Hues Frestiaus et Toulete, dame de S. Martin, quittent à Fremin Campdavaine d'Aucoch, les trois corvées de carue, en blé et en avoine, qu'il leur devait pour une pièce de 6 journaux près du grand camp de S. Ladre, moyennant un relief de VII liv. et VI deniers. » Hues Frestiaus possédait un fief à Ransart-les-Doullens. Egale-ment nous avons rencontré bien des fois parmi les témoins des donations faites à la Maladrerie de Doullens le nom de Ramerus de Alcoz, que la Bulle d'Alexandre III (1179) cite d'une manière trop incomplète pour que nous puissions lui attribuer la possession d'un des fiefs que nous avons indiqués (1).

(1) Cartulaire Cercamp. Ransart. — Bulle d'Alexandre III. Dans le tome XIII du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bien longtemps après nous rencontrons dans les chartes Robert de Beauval, seigneur de Ville-roye et d'Aucoch, frère de Henri de Beauval, seigneur de Beauval, en partie, de Prouville et de Hayancourt.

« Il avoue tenir du Roy à cause de son château
« de Doullens un fief se consistant en sa mesure
« d'Aucoch, nommée de Beauval, avec XVII sols
« de rente sur plusieurs ténements. Item au Noel
« VIII liv. IV sols IX deniers, CVII capons, X ge-
« lines, II sextiers et une mine de blé, VII bois-
« teaux d'avoine, LXVI journaux de terre. Huit
« arrière fiefs en dépendaient. »

Ce Robert de Beauval nous est bien connu par les nombreux démêlés qu'il eut avec l'Echevinage de Doullens, démêlés qui nécessitèrent l'intervention du Parlement. Un arrêt du Parlement confirmé par le roi Charles V, donna gain de cause à la ville de Doullens et obligea Robert « à ne pas
« fortifier la maison qu'il y possédait, ne mettre à
« défense, ne faire quelconques signes ou appa-
« rences de fortrece aultre que ad présent y a ». Egalement pour réparer les injures faites au Maieur Jean Lequien ainsi que l'affront fait à la ville en brisant les vases d'étain où se trouvait renfermé le vin d'honneur destiné à être offert à Guillaume de Dormans et aux autres Conseillers de la Couronne, qui passaient par Doullens pour se rendre en Angleterre, afin d'y traiter des affaires du royaume. L'arrêt portait « qu'il ira en sa

« personne en la ville de Doullens, là ou mieux
« plaira à ceulx de Doullens et pardevant le peuple
« dira et recognoitra que des Maieur et Eschevins
« qui à présent sont et qui pour le temps passé
« ont la dicte ville gouverné il ne sent onques que
« bien et honneur et que se aucune chose en avoit
« dit se auroit été par ire et eschaufforture, sans
« ce qu'il y seut aucun mal ni vilenie et pour ce
« faire sera tenu à faire amende aux dis Maire et
« Eschevins à gaige ployé et en disans qu'il leur
« amende, tel come par eulz sera pour ce ordonné. »
Les frais estimés à 200 livres sont à la charge de Robert. De plus, s'il recommence, il sera condamné à une amende de 6,000 livres. L'arrêt fait aussi mention qu'il a été traité avec indulgence parce qu'il avait rendu de grands services au Roi pendant la guerre contre les Anglais (1) (1365).

Nous ignorons quels furent ses successeurs dans la seigneurie d'Occoche. Nous pensons, toutefois, que ce furent les mêmes que ceux de sa seigneurie de Villeroy-sur-Authie, c'est-à-dire Valeran de Beauval, 1410 ; Jean de Beauval, 1440 ; et Philippe de Beauval, 1466.

En 1507, lors de la rédaction de la coutume locale, la terre et seigneurie d'Occoche appartenaient à noble homme Guyon Le Roy seigneur de Chillon, de Villeroy et d'Occoch, à cause de de-

(1) Arch. Nationales P. 137, f. XXXIX. — Cartulaire de Doullens f^{os} 17 verso, 18, 19, 20, 21.

moiselle Ysabeau de Beauval, sa femme. « Icelluy
« seigneur y avait toute justice et toute seigneurie,
« avec bailly, prevost, procureur et autres officiers
« pour icelle seigneurie garder, Guyon Le Roy fut
« vice-amiral de France, il vivait encore en 1524. »

La terre passe ensuite aux d'Autrel ou d'Osterel, famille originaire de Doullens. Jehan d'Autrel, écuyer, était seigneur d'Occoche en 1557. Il laisse cette seigneurie à sa fille Jehanne d'Osterel, épouse de Louis Festart, seigneur de Hangard-en-Santerre.

Louis de Festart la donne en dot à son fils Louis de Festart, le 15 octobre 1584, « lorsqu'il
« traitait son mariage avec Jehanne Le Blond » qu'il épousa bientôt après par contrat du 17 décembre 1584.

Dans le cours du xvii^e siècle, la terre d'Occoche appartient aux Monck de Preuil. Nous relevons successivement les noms de Pierre Sanson Monck et de Marie Catherine Lefebvre sa femme, tous les deux morts en 1693, à quelques jours de distance, ensuite ceux de Pierre Sanson Monck allié en 1668 à Marie Descaules, d'Abbeville.

Leur fils Pierre Sanson Monck épousa le 2 juillet 1715 Marie-Anne Vuitrun.

Le 9 juillet 1716 leur naît une fille, Marie-Anne-Charlotte Monck de Preuil, qui épouse le 19 janvier 1745, Charles François Constant Malet de Coupigny, seigneur de Fouquier, près Béthune. De cette alliance : 1. Philippe Pierre

Joseph, né le 9 novembre 1745, qui suit. 2. Charles Alexandre Joseph, né le 22 août 1755. 3. Philippe Constant Joseph, né le 31 août 1737.

Philippe Pierre Joseph de Malet de Coupigny épouse Marie Françoise Guilaine Julie de Cunchy, dame de Bellacourt, De ce mariage : 1. Charles Guilain Marie, né le 6 juin 1782. 2. Auguste Guilain Marie, né le 8 février 1784. 3. Julie Marie-Guilaine Charlotte, née le 4 juin 1785 et décédée le 24 juin 1786. 4. Raoul Guilain Marie, né le 18 avril 1787. 5. Marie Claire Joseph Guilain, né le 9 février 1789 (1).

Le château d'Occoche, bâti au dernier siècle sur un coteau qui domine la vallée de l'Authie, est occupé actuellement par M. Henri Mélin de Vadicourt.

« La terre d'Occoche fut vendue par contrat
« passé devant M^e Tondu, notaire à Amiens,
« le premier thermidor an X (20 juillet 1802)
« moyennant la somme de cent huit mille six cent
« vingt-cinq francs, ou cent dix mille livres tour-
« nois, par les citoyens Charles et Philippe Malet-

(1) Actes de l'état-civil. — La famille d'Osterel est originaire de Doullens. Nous trouvons en 1390 Robert d'Osterel garde scel de la Prevôté de Doullens, Philippe d'Osterel, maieur en 1436, Pierre d'Osterel, abbé de Corbie, en 1500, Jacques d'Osterel, abbé de Dommartin, Jehan d'Osterel, sieur d'Occoche, bienfaiteur insigne de l'église S. Martin de Doullens. (Comptes de S. Martin 1570. Cart. de Doullens, f^o 71. — Josse notice sur les abbés de Corbie, — de Calonne. Histoire de Dommartin.)

« Coupigny, propriétaires, au citoyen Louis Mé-
« lin, propriétaire et dame Marguerite Baudron
« son épouse, pour les deux tiers, et à dame Justine
« Canchy (*sic*), épouse séparée, quant aux biens,
« dudit Philippe Malet-Coupigny, pour l'autre
« tiers. »

Elle passa ensuite à Pierre-Louis Mélin, fils du précédent, qui épousa le 23 avril 1834 Mademoiselle Eugénie de Vadicourt ; puis à leur fils Henry Louis Joseph, qui par décret impérial du 17 avril 1869 fut autorisé à ajouter à son nom celui de sa mère, dernier rejeton de sa famille.

Henry Mélin de Vadicourt épousa à Bruges (Belgique), le 19 février 1868, Mademoiselle Marie Macquart de Terline, dont un fils, Gaston, né le 4 décembre 1868.

Fiefs.

1. Le fief Caulier, contenant 50 verges ; 2. Le fief Dastrel, contenant 25 verges ; 3. Le fief Darly, contenant 66 journaux. Il appartenait en 1786 à Messire François de Saisseval ; 4. Le fief Jérôme contenant 25 journaux ; 5. Le fief Delacourt, fief noble de 9 à 10 journaux ; 6. Le fief Beaulieu de 5 j. appartenant à M. de Saisseval ; 7. Le fief Herpin ou de S. Martin ; 8. Le fief Etienne Boulet.

II. Commune et Echevinage.

Le village d'Occoche doit être très ancien. Il est indiqué dans la Charte communale de Doullens comme point extrême de sa banlieue et cette par-

tie du territoire d'Occoche est désignée alors sous le nom de vieil Occoch (Vetus Aucoch). La charte de 1202 qui n'est que la copie d'une plus ancienne justifie pleinement cette opinion.

Nous devons « présupposer pour vérité qu'à
« Occoch y a majeur et eschevins loy et eschevi-
« nage quy se renouvelle chascun an ; lesquelz
« tiennent court et plais ordinaires de viii^{aine} en
« viii^{aine} et ont cognoissance de tous cas, actions,
« crimes et maléfices qui sont faiz et perpétrés
« par toutes les methes de leur Eschevinage et
« banlieue ; mais se aucuns y avait commis cas
« pour estre bastu par les carrefours, avoir le
« oreille coppée par main de bourreau ou estre
« mis au dernier suplice, en ce cas l'exécution de
« la sentence, le procès par eux fait, appartient
« au bailly du seigneur d'Occoch et non à autre. »

Item. « De tout temps et anchienneté les Mayeur
« et Eschevins ont justice et seigneurie vicom-
« tière en tous les lieux de leur Eschevinage et
« banlieue. Item, ont à eulx appartenants et dont
« ils ont usé de tous temps et anchienneté, tous
« les maretz et waquiers qui sont scituez ès methes
« du fief d'Occoch pour iceulx mettre en pastu-
« rage commun. Item, ont les Mayeur et Esche-
« vins acoustumé d'avoir de tout temps prison,
« chep, pillory et carcan, pour mettre et pugnir
« les malfaiteurs quand le cas y eschiet. »

Nous ignorons à quelle époque une Loi a été donnée aux habitants d'Occoche et quelle en était

la teneur. Ces quelques extraits que nous empruntons à la Coutume locale de 1507 peuvent nous la faire conjecturer.

Quant à sa banlieue, voici ce que nous apprenons par un arrêt du Parlement qui termine un procès engagé à ce sujet avec la commune de Doullens (1373).

« La banlieue de Doullens au lez devers Aucoch
« s'estend de la dicte ville de Doullens jusqu'à
« une bourne de grez assize entre Riquemaisnil et
« Aucoch, assize près des hayettes d'Aucoch, et de
« la dicte ville de Doullens jusque aux ayurs de la
« closture duchimentière saint Andrieu que on dit
« le viez Aucoch au lez devers Doullens; et aussy
« de la ville de Doullens jusqu'au buisson du
« camp des batailles entre Ronisart et Basly
« (Ransart et Barly) ».

La commune d'Occoche réclamait induement le droit de haute justice qui lui fut refusé, elle n'obtint que la justice vicomtière et le droit de pêcherie sur la rivière d'Authie (1).

III. Eglise et établissement religieux.

L'abbé de Corbie, les abbesses de Willencourt et de St Michel de Doullens, prélevaient des dimes plus ou moins importantes sur le territoire d'Occoche.

L'évêque d'Amiens Garin avait confirmé à

(1) Coutumes locales, verbo Occoche. — Cartulaire de Doullens, f° 15 verso, 16, 17.

l'abbaye de St Michel la dime qu'elle y percevait par ses lettres de 1138. Elle était estimée valoir 155 livres, en 1730.

L'abbaye de Willencourt percevait la sienne sur les fiefs de Vauchelles et d'Occoche et l'affermait à la même époque 250 livres, y compris la terre qui lui appartenait et le payement de 33 liv. au curé pour sa portion congrue.

L'abbé de Corbie nommait à la cure par suite de l'union du Prieuré de St Sulpice à cette dernière abbaye.

La fabrique possédait 6 journaux à la sole qui furent vendus au district, le 10 avril 1793, 7600 livres à Maressal d'Amiens. La cure possédait également 7 j. 1/2 qui eurent le même sort et furent adjugés 2,900 livres au même acquéreur.

Les biens de Willencourt qui se composaient de 6 j. 1/2 et une mesure non amasée de 1/2 journal furent vendus 19,000 livres.

L'église d'Occoche devait être primitivement bâtie dans le terrain qui sert actuellement de cimetière, sur le chemin d'Auxy-le-Château et à 500 mètres des premières maisons. C'est cet endroit que la Charte de 1202 appelle le vieil Aucoch, c'est là que se trouvait « le chimentière de S. Andrien d'Aucoch » en 1373, c'est là encore que se trouvait en 1408, « un lieu qu'on dit le « vieil Occoche, où siet en ung chimentière une « ancienne capelle que on dit le capelle de saint « Andrien d'Occoche. » Dans la suite, l'église a

été reportée vers l'extrémité du pays, près de l'Authie et dans la direction d'Outrebois.

Enfin, dans ces derniers temps, une église dans le style ogival primitif a été construite sous l'habile direction de M. Antoine, architecte. L'église est bien ornée et fraîchement décorée. On y vénère plusieurs reliques, entre autres une du patron, saint André (1).

Lieux dits : Section a. Chemin de but en but, Plaine de Barly, Dessus de la falaise, Les biefs, Château, Vallée des Bouloirs, Champ Pierron. Section b. Bon d'Occoche, Vallée d'Occoche, La Metz, Champ Druon, La passoire, Fond Hayet, Marais de Ransart, Grand riez. Section c. Les gillards, Le sanctuaire, La Cour S. Andrien.

Maires : MM. Delarue 1793-97, Bocquillon 1797-1808, De la Houssoye, 1808-20, Mélin 1820-30, Laurent 1830-31, Boquillon fils 1831-38, Mélin 1838-44, Patte Alphonse 1844-70, Mélin de Vadicourt 1871-78, Mallart 1878-81, Mélin de Vadicourt 1881-84, Choquet 1892, Deruelle 1895.

Curés : MM. Cordier 1669-1687-1702, Brasseur Jérôme (tué d'un coup de fusil en rentrant chez lui), 1704 Guilbert, Delatre 1707-13, Clément 1713-52, Dubois 1752-65, Boulanger 1765-78, Beaumont 1778, depuis le Concordat les curés d'Outrebois.

(1) Darsy. Bénéfices de l'Eglise d'Amiens verbo Occoche et passim. — II^e cartulaire de Doullens, p. 5.

OCOCCHE-LE-PETIT

Dépendance d'Outrebois, 67 hab.

Les seigneurs d'Occoche-le-Grand portent également le titre de seigneurs du petit Occoche. En 1748, le petit Occoche comptait 9 maisons, dépendant de la seigneurie d'Occoche et relevait pour le spirituel d'Outrebois.

OUTREBOIS

Outrebois (Ultraboiz, Ultrabois, Outrebois, Oultrebois), Diocèse d'Amiens, Election de Doullens, Prévôté de Beauquesne et de Doullens, Doyen de Labroye puis d'Auxy-le-Château. Actuellement : canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 8 k. du canton, à 7 de l'arr. et à 37 du dép., 517 hab., 957 hect.

La terre d'Outrebois appartenait au XII^e siècle à la noble et antique famille des seigneurs d'Amiens. Guy d'Amiens et Mathilde, sa femme, fondèrent le Prieuré de S. Firmin-au-Val, devenu dans la suite l'abbaye de S. Jean d'Amiens, et entre autres possessions indiquées dans les Lettres de Garin, évêque d'Amiens, ils donnèrent l'autel de Ultraboiz (1131). Alélme, leur fils, seigneur de Flixecourt et d'Outrebois, et ses sœurs Flandrine, Millesende et Mathilde approuvèrent dans la

suite cette donation et nommément celle de l'autel d'Outrebois (1151).

Il eut pour fils, Dreux d'Amiens, allié à Marguerite, sœur du comte de S. Pol qui le rendit père de 1. Pierre, seigneur de Vignacourt; 2. Renaud, seigneur de Vignacourt après son frère; 3. Thibaud qui suit; 4. Aléaume; 5. Bernard.

Thibaud d'Amiens, seigneur de Canaples et d'Outrebois eut pour femme Aélis.

Il s'interpose (1232) entre son vassal Adam de Mellers, chevalier, et l'abbaye de Cercamp pour terminer un différend survenu entre eux, à propos de la terre de Richetarte, située sur le territoire du Meillard. Adam cède à sa prière et à celle d'Ela de St Valéry, et abandonne toutes les prétentions qu'il avait exigées jusqu'ici des religieux. Il approuve également en 1235, la vente faite par Guy, prévôt de Hem, du sixième de la dîme qu'il percevait sur le fief d'Auricourt, moyennant 25 livres parisis. Il donne quittance, en 1238, comme seigneur de Canaples et d'Outrebois, des 1,400 livres parisis qu'il avait reçues du comte d'Artois pour la vente de la ville de Firieves (Filièves, Pas-de-Calais). De son mariage Pierre qui suit :

Pierre d'Amiens, seigneur de Canaples et Outrebois, eut pour épouse Imana.

Il achète de Gontran de Ransart, pour 600 livres parisis, la terre qu'il tenait du seigneur de Beauval en deux hommages (1254) et bientôt après, en

1262, il la revend avec bénéfice à l'abbaye de Cercamp, pour douze cent livres de paris. En 1273, Pierre d'Amiens vendait « au Maïeur et aux « Esquevins de Doullens, deux cens dix journées « que terre et que bos, qu'il avoit assise en divers « pièches es téroirs de Hem, Hardainval et Dou- « riercourt et ung muid de blé qu'il prenoit, « chascun an, héritaullement, au molin de Hem « et de tel blé que chil molin waaigne, à la me- « sure du molin de Hem. » (1).

De son mariage : 1. Eustache, mort sans alliance; 2. Gilles qui suit.

Gilles d'Amiens n'a qu'une fille, Marie, alliée à Baudouin de Créquy, puis en secondes noces, à Jean de Picquigny, sire de St Ouen. Jehan de Picquigny est obligé par devant le Bailli d'Amiens, Jehan de Charroles, de reconnaître qu'il est redevable envers la ville de Doullens de LX livres parisis d'arrérage pour le muid de blé qu'il devait payer tous les ans, à cause du moulin de Hem, et de « s'engager à les payer : XXX livres à leur « semence, et XXX livres à la S' Remy, prochain « venant. » Octobre 1326.

De ce mariage : 1. N. dame de S' Ouen; 2. Jeanne qui suit.

(1) Archives de la Somme. Regestrum Chartarum S. Joannis Ambianensis, f^o XV, f^o XXIX. — Archives du Pas-de-Calais, fonds Cercamp, liasse 6. — Fonds des comtes d'Artois, série A. Inventaire p. 14. — Cartulaire de Bertaucourt, Charte 101. — Fonds Cercamp, liasse 5. — Cartulaire de Doullens, f^{os} 61, 62, 63, 64 et 65.

Jeanne, dame de Canaples, saint Thuin (S. Ouen) et Outrebois, fut mariée d'abord à Jean II, sire de Créquy et de Fressin, ensuite à Henri de Beure ou de Bure, seigneur de Dixmude en Flandre.

Le muid de blé dont était grevé le moulin de Hem fut dans la suite reporté sur celui d'Outrebois comme on peut le conjecturer par le document suivant :

Nous voyons en 1367, Henri de Bure et Jeanne de Picquigny, sa femme, assignés en paiement par devant le Bailli d'Amiens par l'Echevinage de Doullens et obligés d'acquitter cette dette pour éviter de plus grands frais. Le moulin d'Outrebois, ou à son défaut la seigneurie, devait payer un muid de blé à l'Echevinage de Doullens, le jour des Brandons. Octobre 1367.

La même année, le 27 décembre 1367, par contrat passé au Châtelet de Paris, pardevant de Baigneux et de St Omer, notaires, Messire Henri de Bure, chevalier, seigneur de Dixmude et demoiselle Jehanne de Picquigny, sa femme, vendaient au roi Charles V la terre d'Outrebois consistant en XIII j. de terre, III j. et XVII verges de prés, les droits et actions qu'ils peuvent avoir sur XLVIII j. de terre qui furent à Robert de Riquemaisnil, avec XIV chapons, III septiers de blé et L sols de menus cens; XXIV j. de pré, la pescherie sur la rivière d'Authye, VI^{xx} j. de bois, un moulin à blé bannier, chargé d'un muid de blé

envers la ville de Doullens, four banier, moulin à guesde à battre guesde, travers, tonlieu, herbage vif et mort, cambellage XX liv. VII sols IX deniers; XII liv. de menus cens à Noel, CCCC.XLVII capons et XXII poules à prendre sur les mesures et les maisons; justice haute, moyenne et basse; III corvées de chascune charrue aux trois saisons de l'année; les rentes des gagnaiges de six cents journaux de terre; les ventes et les reliefs de dix-huit cents journaux de terre; XII fiefs meuvent de la dite terre, moyennant trois mille six cent francs d'or du coin de France et CCCLX francs d'or pour le quint denier.

Charles V donna cette terre au Chapitre de la cathédrale de Paris, au mois de juillet suivant, pour assurer les fondations pieuses qu'il fit pour lui durant sa vie et après sa mort.

La terre et la seigneurie d'Outrebois étaient afferméés 2,000 livres au profit du Chapitre de Paris, par bail du 3 février 1783, peu de temps avant la Révolution (1).

Fiefs dépendant de la seigneurie d'Outrebois.

1) Fief tenu par 60 sols de relief et autant d'aide, contenant un manoir à Outrebois, 5 muids de rente sur le territoire des Vasseurs. Ledit fief doit au Chapitre 5 quartiers d'avoine. Il appar-

(1) Archives de Doullens. Cartulaire f^os 48 verso, 49. — Archives nationales, S. 663, f^o 16. Cartulaire de N.-D. de Paris, tome III, CXXXII, CXXXIII.

tenait à Thibaud le Sage et en 1733 au sieur de Courcelles.

2) Jehan Lebrun tient 30 j. de terre à Veugnières, les Cauffier-Renauville par 60 sols de relief.

3) Fief tenu par 60 sols consistant en un manoir 13 j. de terre et services des plaids, 1370.

4) Fief tenu par Pierre li Vials, consistant en un manoir près de la rivière et 10 j. de terre au chemin de St Riquier, 1371.

5) Fief tenu par Adams Bavillon consistant dans son manoir sur les deux rives de l'Authie, et 12 j. en quatre pièces, plusieurs rentes, quatre muids de grains sur lesquels il doit 6 sextiers de blé au Chapitre, 7 sextiers d'avoine et 26 chapons à la St Remy. 1381.

6) Fief tenu par Simon de Vitry, par 60 sols de relief, autant d'aide et un sextier d'avoine à la St Remy, contenant un manoir près du marais, plusieurs pièces de terre, quelques censives en argent et en chapons. 1384.

7) Guillaume de Bally, dit Martel, écuyer, tient par 60 sols parisis de relief et autant d'aide, un fief sis à Boisbergue, consistant en un manoir de 1 journal, 57 journaux de terre en plusieurs pièces au même terroir, 4 mesures, 5 parts de la vente de toutes les terres vilaines qui sont autour de la ville de Boisbergue; à Riquemaisnil, divers cens sur plusieurs héritages, 18 j. entre Hardinval et les dis manoirs, 3 j. au-dessus de la borne d'Occoche;

quatre parts en une rente qui se prend sur 200 journaux de terre à Riquemaisnil, à l'encontre de Messire Robert de Beauval, Mons. Laigle et Mons. de Prouville, qui vaut environ 3 sextiers $1/2$ de grains, moitié blé et moitié avoine, mesure de Doullens, justice vicomtière, reliefs, issues, afforage, etc., 14 janvier 1397.

8) Simon de Vitry tient, par 60 sols de relief et autant d'aide, 3 j. de terre à Outrebois, le quart d'un quartier de rente des vassaux d'Outrebois. 1384.

9) Fief de la Tombelle, fief noble consistant en 12 j. de terre tenu par 60 sols de relief ayant appartenu, en 1689, à Pierre Hallu.

10) Fief de Beauregard, tenu par 60 sols de relief, consistant en un manoir de 2 journaux, plusieurs pièces de terres labourables, 5 j. de prés, droit de champart sur 48 journaux, chargé d'un renvoi de 50 sols et de 20 chapons, appartenant à Louis Fournel en 1617. En 1770 Séverin Fournel donne ce fief à sa nièce Claire Fournel, veuve de Jean-Baptiste André d'Aumale, chevalier, seigneur d'Yvrencheux.

11) Fief de Sachy, tenu par 60 sols parisis de relief et autant d'aide, fief noble consistant en toute justice haute, moyenne et basse, manoir, cour, grange de 6 journaux chargés de 4 sols 6 deniers de reconnaissance; autre manoir avec maison de 3 journaux, chargé à Noël de 5 sols 6 deniers, 3 journaux de pré et 1 j. de terre. Jean de Sachy,

écuyer, seigneur de Moimin, 7 août 1539. Ce fief fut vendu le 3 mai 1572 à François le Bon, sieur d'Halloy, par Antoine de Wert, écuyer. Il était possédé en 1686 par Louis Fouache, écuyer, sieur d'Halloy.

12) Fief de Regnaville ou de la Boissière, consistant en censives, terrage et bois tenu par 60 sols de relief et autant d'aide, vendu le 12 juillet 1370 par Jehan de le Mare, écuyer, sieur de la Boissière, moyennant 500 livres à François le Bon demeurant à Halloy.

Ce fief doit un renvoi de un setier d'avoine.

13) Fief Cornehotte. Ce fief consistait en un manoir amasé de 87 verges $\frac{1}{2}$, un droit de champart à raison de 8 du 100 sur 164 pièces. Il a appartenu à Jacques Vaquette, sieur de Fréchencourt, avocat au Bailliage d'Amiens, 1633. En 1770, Séverin Fournel le donna à sa nièce Claire Fournel, veuve de J.-B. André d'Aumale, chevalier, seigneur d'Yvrencheux.

14) Fief de Saleu (?). Fief consistant en 7 journaux de terre, tenu noblement par 60 sols de relief. Il appartenait à Toussaint Ringard en 1612. Il fut vendu en 1616 à Messire Jacques de Bailleu, avocat au Bailliage d'Amiens, moyennant 600 livres.

15) Fief Ancel le Petit. Ce fief consistait en un journal de manoir, 13 journaux de terres labourables, droit de champart sur 8 journaux, 20 nov. 1571.

16) Fief de Coulombelmer tenu du Chapitre et consistant en 54 journaux.

17) Fief de la Houssoie tenu du Chapitre contenant 12 journaux (1).

II. Echevinage. Faits de guerre concernant le village.

« Il y a en la dite ville d'Outrebois Eschevins
« jusques au nombre de sept, qui sont esleus et font
« serment, chascun an, au renouvellement de leur
« élection, qui est le jour de my caresme, pardevant
« le Bailly ou son lieutenant ; lésquels ont scel aux
« causes et contre scel et leur appartiennent les
« amendes de trois sols ».

Ces privilèges devaient émaner de Pierre d'Amiens et de son père Thibaud (1215), comme le fait supposer un vidimus sur le sceau des Echevins d'Outrebois du 21 août 1379, que nous n'avons pu retrouver (2).

Charles de Cocqueville, écuyer, lieutenant de 300 hommes de pied sous la charge de Mgr de Bouchavesne, capitaine et gouverneur de la ville et château de Doullens, Pierre Guille, Maître de Doullens, François Leclercq, ancien Mayor, reconnaissent, pardevant notaire, les habitants d'Outrebois « avoir esté par plusieurs fois durant
« la guerre dernière pilléz et ruinez par les Bour-
« guignons, mengez et fourragez tant par les

(1) Archives Nationales. S. 352, liasse des fiefs de la terre d'Outrebois. S. 353.

(2) Coutumes locales. Outrebois.

« armées des Bourguignons que des Français qui
« y ont par divers fois passés et séjournés ; plu-
« sieurs d'iceulx habitans prins et emmenez pri-
« sonniers par les ditz Bourguignons et payé
« grosses rançons, aultres desdits habitans mortz
« et tuez signament lorsqu'ilz furent prins et
« forcez par lesdits Bourguignons au lieu seigneu-
« rial dudit Outrebois, où ilz s'estaient reffugiez,
« auquel lieu furent tuez et mis à mort tous ceulx
« qui y furent trouvés par lesdits Bourguignons
« et finalement ledit village d'Oultrebois esté
« brûlé et ruiné par lesdits Bourguignons, de
« sorte que les aultres habitans qui y sont demeu-
« rez jusques adujourdhuy sont destruietz et
« grandement apauvris et la plupart d'iceulx
« contraintz mendier leurs vies ». Vendredi
10 avril 1556.

Cent ans plus tard Outrebois était encore ravagé par les troupes du marquis de Senneterre et surtout par les Allemands du maréchal de Turenne qui y commirent toutes sortes d'atrocités (1).

III. Eglise et établissements religieux.

La cure d'Outrebois était d'abord administrée par un prêtre résidant dans le pays qui la tenait, en personnat, de l'abbaye de S. Jean d'Amiens. Un différend survenu entre le prêtre administrateur et l'abbaye se termina, en 1213, par l'accord suivant passé pardevant l'Official d'Amiens. 5 parts dans les dimes grosses et menues étaient attri-

(1) Archives Nationales, L. 466, n° 85.

buées à l'abbaye pour son personnel et la sixième était réservée au prêtre pour lui fournir son cantuaire. Dans la suite, la cure d'Outrebois fut toujours administrée par un religieux de St Jean d'Amiens. La cure rapportait 409 livres. Elle possédait plusieurs journaux de terre, dont deux surtout avaient une affectation spéciale qui mérite d'être signalée. Ces deux journaux avaient été donnés par les seigneurs du Quesnel pour les faire avertir que le premier coup de la messe paroissiale était sonné. Le curé ne devait commencer la messe les jours de dimanche et de fêtes qu'après s'être assuré que cet avertissement leur avait été donné.

Outre l'abbaye de St Jean d'Amiens, le prieuré de Bagnaux prélevait une dime que nous voyons indiquée dans ses différentes possessions, en 1179, et qui valait 80 livres en 1731.

Signalons également celle de Corbie qui était de $1/12^e$ et qui provenait du Prieuré de St Sulpice de Doullens. L'abbaye de Moreaucourt percevait aussi $1/12^e$, elle l'avait acheté de Baudouin le Sage en 1247.

La chapelle de St Sébastien était dotée de 36 journaux de terre, qui étaient dans les derniers temps de la Monarchie, loués 300 livres, avec l'obligation de payer les décimes et de faire acquitter 12 messes par an (1).

(1) Cartulaire S. Jean, f° 112. — Minutes de Deflesselles.

L'église d'Outrebois est dédiée à St Séverin, elle est vaste et spacieuse, mais elle ne présente aucun intérêt au point de vue du style. A l'intérieur, signalons les fonts baptismaux, de forme elliptique, ornés de quatre têtes d'hommes dans le style du ^{xii}^e siècle et surtout une magnifique statue de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, en tout semblable à celle de la Chapelle d'Amiens et probablement due au ciseau du même artiste. Cette vierge, en marbre blanc, a la lune sous les pieds et l'Enfant Jésus dans les bras, à genoux devant elle se tient un religieux Prémontré qui l'implore. La tête de la Vierge est couronnée et l'Enfant Jésus tient un oiseau dans les mains. Le culte de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle aura été introduit à Outrebois par les religieux Prémontrés qui desservaient ce pays. Statue de St Séverin du ^{xv}^e siècle. Petite chapelle de N.-D. des Sept Douleurs dans le cimetière, ^{xv}^e siècle.

Lieux dits : Section A. Bois d'Outrebois, La réserve, La plaine d'Occoche, Le puits, La justice, Le champ Pleneux, Les Cornets, Calvaire Séverin, Les fossés, La versée, Les gaufriers, Bois du Roi ; Section B. Chemin d'Occoche, Le biez, La vallée des vignes, Le petit Occoche, Fosse Greveau, L'épine Montplaisir, Bois du Haillot, La

Etude Guiselin à Doullens 1686. — Darsy, Bénéfices, tome II, Outrebois. — Inventaire de Moreaucourt. — Corbie. Armoire III, liasse 102.

Gravalle, La fontaine de Cérisy, Les ronsselets, L'argilière, Le Deliéval, Le champ d'enfer, Le Mélier, Buisson Rolay; Section c. Des fossés, Le fay, Bois brûlé, Le Metz, La Domelle, Le grand Marais, Le rideau Guillemelle, Les lalleux, Le Bosquet, Fosse Ricard, Chemin d'Abbeville, Les grands fossés, Chemin de St Riquier, La Sablonnière, La hayette, Ferme de Quesnel; Section d. Chef-lieu, Prés Canaples, Le Mazis, Les prés Cornus, La falaise, Le Château, Les prés Monsieur, Les prés de la Chapelle, Rues de Doullens, d'Amiens, de la Varenne, des juifs, du moulin, de l'église, de Barly, Rue à Reine, du Sacq.

Maires : MM. André Ville 1803-11, Aug. de la Salle 1811-30, Bocquillon 1830-37, Turbert 1837-51, Bocquillon 1852-60, Ernest Bouchez 1865-70, Asselin 1870-71, Ernest Bouchez 1871-81, Séverin Jolly 1881-87, Gaudry 1887-92, Guillain 1892, Helluin 1895.

Curés : MM. 1668 Talmas, prieur curé, Leroux 1675, J.-B. Semet 1709, Actes manquant de 1714 à 1737, Lavernau prieur en 1737, Dupontreué 1738-61 prieur curé, Floard 1761-1793 prieur curé. Après le Concordat MM. Pot 1827-48, Lavallard 1848. En exercice.

PROUVILLE

Prouville (Probaville, Provila, Preulvilla, Prom-veris), Diocèse d'Amiens, Election de Doullens,

prévôté de Beauquesne, de Doullens et de St Riquier, Arch. d'Abbeville. Doy. de St Riquier. Actuellement, canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 4 k. du canton, à 19 de l'arr. et à 39 du dép., 563 hab., 881 hectares.

I. Château et seigneurie.

Quelques-uns des anciens seigneurs de Prouville nous sont connus par le Cartulaire de Dommartin. Au XIII^e siècle, nous voyons Thomas de Prouville, chevalier, seigneur de Prouville, approuver la vente à l'abbaye de Dommartin du terrage que percevait sur 63 journaux Rose de Prouville, femme de Jean Périn (1244). Deux ans après, Thomas de Prouville approuvait encore la donation de 33 livres parisis faite par Odon de Prouville, à son lit de mort, en faveur du même monastère (1246). Sara, sœur et héritière d'Odon ratifia la donation. Thomas de Prouville, enfin, pour réparer ses torts et ceux de ses parents envers l'abbaye de Dommartin, abandonnait à son profit tout le terrage qu'il percevait sur les territoires de Puellon et d'Hastrel. Euphémie, sa femme, et son fils aîné, Henri, approuvèrent cette libéralité (1248). Euphémie était veuve en 1250, il mourut donc vers ces temps là.

Henri, son fils et son successeur dans la seigneurie de Prouville, intervint, en 1253, pour ratifier la vente de 9 journaux 1/2 près d'Huboval faite par Acard de Prouville.

Henri, chevalier, sire de Prouville et Isabeau,

sa femme, abandonnent en faveur de Dommartin la redevance de 5 setiers de blé et de 5 setiers d'avoine, mesure de Domart, que l'abbaye devait acquitter annuellement à leur profit, en la ferme du Nouveau lieu. Ils tenaient cette redevance de Huon d'Augiercourt par une demi livre de poivre annuellement.

Thibaud de Prouville apparaît ensuite dans les chartes pour donner son approbation, comme seigneur suzerain, à la vente de 24 journaux de bois faite par Adam de Huboval, moyennant 39 livres parisis; vente qu'il fit du consentement de Marie, sa femme, pour payer ses dettes et acheter du blé. Il approuve également, en 1270, la vente de 30 journaux de terre sur le territoire de Prouville, faite par Hugues de Prouville, seigneur de Longvillers (1).

Bien longtemps après nous trouvons, vers 1372, Henri de Beauval, seigneur de Prouville et de Haracourt.

La seigneurie, en 1507, appartenait à « noble « homme Jehan de Miraumont, escuier de France « ordinaire de la Royne, qu'il tenait en parrie de « Monseigneur Jehan de Soissons, seigneur de « Moreuil, à cause de sa terre et seigneurie de « Dompmart et Bernaville ». Elle passe ensuite à Marie de Miraumont, fille de Raoul, qui la fait

(1) Archives du Pas-de-Calais. Cartulaire de Dommartin, f^{os} 17, 19, 44, 47, 48, 74, 85, 109.

entrer dans la Maison de Longueval par son mariage avec Jean de Longueval, seigneur de Vaux, Villiers et Cappy. Elle est le partage de Philippe de Longueval, seigneur de Harancourt et de Prouville, elle était déclarée valoir, en 1557, 432 livres tournois; elle passe ensuite à un autre Philippe de Longueval qui prit part au siège de Metz et fut allié à Françoise d'Estrées. De cette alliance, Charles de Longueval, seigneur de Prouville, tué au siège de Doullens, en 1595.

Bien longtemps après nous voyons Louis de Brossart, sieur de Monthu, acquérir en 1658, la seigneurie de Prouville, y faire officiellement élection de domicile en 1661, et obtenir du Bailli d'Amiens, la permission de jouir dans sa maison de Prouville, des droits et privilèges accordés aux seigneurs protestants ayant haute justice.

Il fut marié par contrat du 11 juillet 1662 à demoiselle Françoise Channel. De cette alliance : 1. Suzanne, née le 17 juin 1683; 2. Esther, née le 1^{er} août 1684; 3. Jean, né le 26 juin 1686; 4. Marie-Anne, née le 1^{er} septembre 1687; 5. Pierre, né le 13 février 1689. Jean de Brossard, allié à Charlotte Duval, est nommé comte de Prouville dans l'acte de décès de sa fille, demoiselle Catherine Eléonore Jeanne Charlotte, arrivée le 27 juin 1747.

En 1772, Messire Jean Charles François Antoine de Brossard, seigneur de Prouville.

Fiefs.

1) Fief de la Folie appartenant à Jean de Boubers, laboureur à Abbeville, en 1557,

2) Fief du Val abbé tenu de la seigneurie par Jehan Petit en 1557.

3) Fief tenu en 1557 par Pierre Michel du sieur de Longueval.

4) Fief Bachimont, consistant en 6 livres de censives et 29 journaux de terre.

Seigneurs : 1450-64 Gérard de Biencourt. 1464-90 Jean de Biencourt son fils. 1532 Gilles Lamiré, maieur d'Abbeville. 1563 Jean Lamiré, maieur d'Abbeville. 1590 Gilles Lamiré. 1636 Simon Lamiré. 1660 Robert de Lamiré. 1740 Nicolas Gaillard (1).

5) Fief d'Augiercourt (Angécourt, Gécourt, Auguiercourt, Agnecourt).

Le prieuré d'Epécamp possédait, en 1135, le 6^e de la dime d'Augiercourt. L'abbé de St Martin-aux-Jumeaux d'Amiens nommait alternativement avec l'évêque à la cure d'Augiercourt, en vertu d'un accord conclu en 1245.

L'abbaye de Bertaucourt avait la moitié des revenus de la cure et devait cette libéralité à Renier, fils de Sabrand de Ribeaucourt.

Au XIII^e siècle, Daniel de Bétencourt, seigneur d'Augiercourt, donne à cette abbaye un droit de

(1) Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, Prouville. — La Morlière. Illustres Maisons de Picardie, Longueval. — Rossier. Les Protestants en Picardie. — Actes de Prouville. — de Belleval. Fiefs du Ponthieu.

dîme sur Oupy-en-Ternois. Guy de Bétencourt, son fils, confirme à nouveau cette donation en 1232. Le cartulaire de Dommartin nous signale en 1244, l'approbation donnée par Guy de Bétencourt, à la vente faite par Jean Clerc, de Domart, de trois parts de terrage sur le Nouveau lieu. Guy également abandonna ses droits de terrage sur Augiercourt et sur le champ de Longvîer, moyennant une redevance de 12 setiers de grains (1249) Thomas, son fils, l'approuve.

En 1772, le fief d'Augiercourt relevait de la seigneurie de Ribeaucourt, il consistait en terres labourables et en censives et était situé entre Beaumetz, Prouville, Bernaville et Heuzecourt. Il appartenait alors à Louis François Gabriel Le Fournier de Wargemont qui le vendit à Messire Jean Charles Antoine de Brossard, seigneur de Prouville.

II. Eglise et établissements religieux.

L'abbé de Dommartin présentait à la cure qui était desservie par un religieux de cette abbaye. Outre les donations faites par les anciens seigneurs de Prouville ou par leurs vassaux, nous devons encore signaler celles de Bernard et de Pierre Blanke ainsi que les ventes faites par ce dernier en 1249 et en 1270. Elles furent approuvées par Drogon de Gransart comme seigneur suzerain. Le camp Drouart fut également acquis, en 1261, de Mathieu du Périn avec le consente-

ment de Jean de Wibiers, vicomte de Domart. En 1239, Girard d'Abbeville, chevalier, seigneur de Boisberck, vendait à l'abbaye, moyennant 100 livres parisis, la rente d'un muid de blé et un muid d'avoine qui lui était due sur la grange du Nouveau lieu. L'évêque d'Amiens approuva cette vente la même année (1).

La cure de Prouville valait 594 liv. 19 sols en 1730. La dime appartenant à l'abbaye était louée 500 livres en 1785.

L'église dédiée à la Sainte-Vierge est toute moderne, elle est bien entretenue.

Lieux dits : Section A. De la Motte, Entre deux chemins, Le fond d'Agenville, L'Ecorchelle, Buisson Grandville, Les équipés, Les terres Lebrun, La Motte, La petite Motte, la Motte et la hache, Sentier d'Auxy, Les Coperckes, Le Buquet Boucher, Les tilleuls, Le val Rabé, Le Mont Midi; Section B. Sole du Moulin, Moulin de Prouville, Le Moulin abattu, La Routière, le rideau Berna, Le ruisseau Binet, Le Mont Jean, Langlé, La terre Boullin, Le Bois de Grimond, Le Mont Isaac; Section C, dite de Gécourt, Les prés sous l'abbaye, Derrière le bois, Chemin de Bernaville, Le Gécourt, l'Epurquint, Le camp du poivre, La May, Chemin de la Billette, La Billette, La petite Billette, Les équipés, le petit Prouville;

(1) Cartulaire de St Martin aux Jumeaux, f° 28 verso. — Cartulaire de Bertaucourt. Charte 101. Cartulaire de Dommartin f°s 17 et suivants.

Section D, dite du Village, Rue des Mazures, Les Mazures, Croix Champagne, Rue des Bosquets, Ruelle d'Auxy, Les grands prés, Le bois de Prouville : Section E, dite de la Longue haye, Derrière la Croix, La longue haye, Ruelle Marnée, Moulin à l'huile, Le bohin, Aux terres Bridel.

Curés : MM. Frère Jacques Léger 1622 vivant encore en 1626. Les actes manquent de 1626 à 1681. Lamotte 1681, Decelles, prieur curé 1686, 1689 A. Guillemond, religieux de Dommartin, prieur curé, Dufour, prieur curé 1696-99, Ricard, prieur curé 1699-1710, 1710 Frère Breuvar. Les actes manquent de 1715 à 1737, Royen 1737-54, 1754-79 Frère Valière, Frère Evrard 1779-85, Frère Pétuin 1785, Dècle curé en 1791. Après le Concordat : MM. Goret 1825, Bellard 1833, Lhotellier 1839-42, Leroy 1842-72, Legrand 1872-74, Vatinelle 1874-76, Bosquet 1877, En exercice.

Maires : MM. Lucquet 1803, Patte 1804-12, J. Leclercq 1812-15, Bazin 1815 à 1837, Roussel 1837 à 1846, Morel 1846-49, François 1849-52, Morel 1852-54, Renard 1854-70, Fleury Th. 1870-82, Renard 1882, L. Patte 1892.

LE QUESNEL

Le Quesnel (Kaisnel, Caisneel) dépendance d'Outrebois, 7 habitants.

En 1372, Tristan de Chambelly tenait ce fief

de la seigneurie de Gézaincourt, comme on peut le voir par l'aveu servi au Roi, à cette époque par Jehan de Clair ou de Clary. « Item tient « de my ung fief Messire Tristian de Cham- « belly, chevalier, que on dit le Quesnel qui con- « tient c et vi journaux de terre et LX journaux de « bos, l'omage que les enfans de Waagnie tiennent « dudit Tristian et plusieurs autres terres tenues « de son omage IX^{xx} et XI journaux qui lui servent « par an XXVII capons, une poule et XXVI de- « niers de cens, et a toute justice et seigneurie « haulte moienne et basse ». Vers la même époque, M. Hénocque, dans sa savante monographie de St Riquier, signale un dénombrement d'un fief fait par Jean de Mory et Jeanne de Mory sa femme en 1365.

Vers 1500, Pierre de Fouencamp était seigneur dudit lieu, du Souich et du Quesnel.

Guy d'Estrées succède à son oncle Pierre de Fouencamp en 1528.

Antoine d'Estrées lui succède et laisse saisir son fief en 1569. Le Quesnel est vendu aux requêtes du Palais à Paris et acheté par Jérôme d'Ainval, écuyer, seigneur du Cauroy et Maieur d'Amiens en 1556.

Jérôme d'Ainval en obtient saisine en 1572. Il laisse cette terre à son fils Josias qui était absent en 1589 et était représenté par son frère Antoine, habitant Le Quesnel, pour la location et l'administration de cette terre. La cense était louée à

cette époque, 30 escus sol, 50 septiers, 8 boisseaux de blé et 23 setiers d'avoine, mesure de Doullens. Son fils, Jehan, relève en 1614, il meurt sans postérité et le fief revient à sa sœur Judith, épouse de David de Brossard, seigneur de Grosmenil(1). De ce mariage Jean de Brossard, seigneur du Quesnel et de Grosmenil, allié en 1679 à Demoiselle Suzanne de Missent.

Jean de Brossard, son fils, vend en 1732 le fief du Quesnel à Dame Geneviève Maurice, veuve de Pierre Le Fèvre, seigneur de la Poterie, 1741. Dénombrement de Pierre Le Fèvre, écuyer, seigneur de Wadicourt et de la Poterie. Il est père de Jean-Pierre Le Fèvre, allié à Demoiselle d'Orlet de Lavault et mort en 1826. Leur fils Pierre Le Fèvre épouse, par contrat du 27 septembre 1807, Demoiselle Louise Sanson de Frières qui le rendit père d'Aurélie alliée à M. le vicomte Blin de Bourdon et de Charles Le Fèvre de Wadicourt décédé en 1871 sans avoir été marié.

M. le vicomte Blin de Bourdon, ancien député de la Somme, son fils, est actuellement propriétaire de la ferme du Quesnel, ruine d'un château du xv^e siècle. Il y a, paraît-il, encore des souterrains(2).

(1) D'après le Marquis de Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, Judith d'Ainval était la fille et non la sœur de Jean d'Ainval. (Note du secrétaire perpétuel).

(2) Hénocque. Histoire de S. Riquier, tome III, p. 313. — De Belleval. — *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*. — Aveu de Jean de Clair. Arch. Nat. P. 137. D'Ainval porte : d'argent

REMAISNIL.

Remaisnil (Henreumaisnil, Rumaisnil, Rumesnil, Riminy), Diocèse d'Amiens. Election et Prévoté de Doullens, archid. d'Abbeville, doyen. de Labroye, puis d'Auxy-le-Château, actuellement canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 11 k. du canton, à 10 k. de l'arr. et à 40 du dép. 132 hab, 292 hectares.

Remaisnil ne nous est guère connu que par les familles nobles qui l'ont possédé. C'est de ce pays que tire son nom une des branches de la famille de Mailly, connue dans l'histoire sous le nom de Mailly-Rumaisnil.

Un aveu de 1372 nous apprend que la terre de Rumaisnil appartenait à J. de Mailly. « Jean, sire
« de Mailly et de Rumesnil, tient du Roy, à cause
« de son chasteau de Doullens, son manoir de
« Rumesnil contenant I journal de terre, avec
« III^{xx} et X journ. de terre et VII^{xx} journaux de
« bos. — Rentes à la St Remy sur plusieurs
« hostes VII livres II sols. Item. V sextiers de
« blé et X d'avoine. Item au Noel LXXI capons,
« VII sols et X deniers. — A Pasques VII sols
« II deniers, V oboles par chascun manoir. Demi

emmanché de gueules, à la bande d'azur, cotoyé de deux côtes de même, brochant sur le tout. — De Brossard : de sable au chevron d'or, accompagné de deux besants d'or, en chef et d'une molette d'éperon de même. — Le Fèvre, d'azur à la fasce d'argent, accompagné de trois étoiles de même.

« corvée en mars et II muids de grain de terrage
« et appartient haute justice, moyenne et basse et
« doit le fief LX sols de relief quand il escheit,
« duquel sont tenus deux arrièrè fiefs par VII sols
« VI deniers de relief. » (1).

Hutin de Mailly, troisième fils de Jean III de Mailly et de Catherine de Mametz, vivant en 1478, était d'après La Morlière, seigneur de Rumesnil, près Doullens.

Il eut pour fils Robert, tige de la branche des seigneurs de Rumesnil.

Robert de Mailly était seigneur de Remaisnil, en 1507, lors de la rédaction des Coutumes locales. Il fut tué à la bataille de Pavie en 1524. De son alliance avec Françoise d'Yaucourt, il eut pour fils et successeur dans cette seigneurie Jean de Mailly, dit le boiteux, gouverneur de Doullens, qui se distingua dans un combat singulier avec le gouverneur d'Hesdin au sujet des limites de la France vers ces côtés. Il eut pour fils, de son mariage avec Jeanne de Casenove, Louis de Mailly, seigneur de Rumesnil. Louis II de Mailly-Rumesnil succède à son père Louis I, il meurt en 1594. La terre passe au suivant.

« Philippe d'Avroult, écuyer, sieur de Rumaisnil, héritier, par bénéfice d'inventaire, de dame Anne de Mailly, qui fut fille et héritière de Jehan de Mailly, vivant chevalier, sieur de Rumaisnil,

(1) Archives Nationales Sect, adm. P. 137, XXXVI.

remontre dans une requête adressée au Bailli d'Amiens que dans la succession de sa mère à lui compète la terre de Rumesnil, 24 juillet 1601.

« Une requête est adressée par Anthoine Daulle, écuyer, sieur des Autheux, tuteur de François d'Avroult, écuyer, sieur de Maintenay et de Remaisnil, remontrant que par le décès de Philippe d'Avroult la dite terre lui a été échue, laquelle terre a été saisie faute d'homme, pour obtenir d'être reçu en qualité de tuteur au relief jusqu'à ce qu'il puisse faire le relief. » Main levée lui est donnée le 28 septembre 1606.

Louis d'Avroult, né en 1628 et probablement son fils, épouse, le 7 juillet 1654, Demoiselle Marie Guilbert, de Doullens. Il meurt le 29 novembre 1698.

Il fait donation, avec sa femme Marie ou Marguerite Guilbert de 105 livres pour la fondation de l'office de Ste Marguerite dans l'église Notre-Dame de Doullens.

Marguerite Guilbert meurt à Remaisnil le 27 avril 1681, elle laisse, par son testament, à l'église de Remaisnil, 6 journaux de terre pour fonder les offices solennels de St Louis et de Ste Marguerite dans cette église et deux obits à 9 leçons. Elle avait donné précédemment avec son mari 6 journaux de terre pour l'entretien du Magister chargé d'enseigner les pauvres enfants. Testament du 20 novembre 1675.

Louis d'Avroult dut se remarier, car dans un

acte de St Pierre de Doullens du 18 décembre 1697, noble Dame Marie Marguerite Delaporte est dite, femme de noble homme Louis d'Avroult, seigneur de Riminy. La terre passe ensuite aux de la Porte. Messire Théodore de la Porte se marie à Arras, le 22 novembre 1704, à Demoiselle Jeanne-Françoise Boudart de Couturelle (1).

De ce mariage : 1. Claude Théodore ; 2. Louis Antoine François 1712-65.

Claude Théodore Valentin de la Porte, seigneur de Remaisnil allié à Claire de Chambge. D'où 1. Théodore, qui suit ; 2. Charles Théodore Marie 1740-61 ; 3. Christine Isabelle.

Théodore Lamoral Joseph (1737-66) allié à Henriette de Cerf de Vuarigny. D'où 1. Théodore qui suit ; 2. Louis Charles Théodore Victor, 1763. Théodore Jean Joseph de la Porte allié à Elizabeth de Beaulaincourt. D'où : 1. Théodore, an II ; 2. Christine Charlotte Aimée, an IV.

Vers 1825, le château de Remaisnil a été acheté par M. Charles Jean Edmond, comte de Butler. Le château est actuellement occupé par M. le vicomte de Butler, ancien membre du Conseil général de la Somme. Le château construit par les de la Porte est de bon goût, il est entouré par des bois.

(1) Moreri, Généalogie de Mailly. — Archives de la Somme, B. 15 f° 108. B. 16 f° 78. — Actes de Remaisnil. — Archives de la fabrique de l'église de Doullens.

Fiefs.

1. Fief tenu noblement du Roy par Robert de Desremaisnil. XIX journaux de bois tenant au château de Mézerolles. Il a la troisième garbe sur plusieurs camps et peut valoir VII setiers de grains, 1372. Probablement un descendant de Robert d'Heuremaisnil, dont l'ommage dépendait de Mézerolles, en 1243, et qui fut vendu au comte d'Artois par Baudouin de Beauval. Jean d'Heuremaisnil bienfaiteur de l'église, en 1252, s'engage à parfaire une somme de 14 livres de rente si les revenus de la cure étaient insuffisants.

2. Fief de Mahieu le Vavasseur, Il avoue tenir du Roy un fief en la ville de Desremaisnil consistant en un manoir de VI journaux et XLIV journaux de terre. Item VI^{xx} et XVII journaux de bos. Item XX homes cotiers qui lui doivent VII livres IX sols, II deniers, V setiers de froment et IX setiers d'avoine. Item lui doivent au Noël LXXI capons, VII sols VI deniers. Item doivent en mars XV corvées de bos. Item à Pasques VII sols II deniers. Item la moitié de la rente sur CC journaux de terre. Item III garbes sur lesdites terres à cause de don avec XXIX deniers tournois. Item de tout les homes cotiers qui ont plus de IX bestes à laine la meilleure beste et de tout champ qui ont au-dessus de IX bestes une maille à St Jean-Baptiste. Item de tous les héritages cotiers vendus, VI deniers. Item de cascun manoir XII deniers de relief et de cascun journal XII deniers. Il a deux

homes liges et tient noblement du Roy. 8 juing 1372.

L'église de Remaisnil est dédiée à St Barthélemy, elle est ornée de quelques tableaux sans valeur et ne possède rien digne d'être signalé. L'abbé d'Auchy présentait à la cure qui valait 446 livres en 1730 (1).

Curés : MM. Dacquet 1591, Renould 1669, Boitel 1672, Prevôt 1676, actes manquent de 1706 à 1737, Anselin 1737-46, Delforge 1746-87, Petit 1787. Après le Concordat les curés de Mézerolles.

Maires : MM. Fanchon 1803-12, Comte de la Porte 1812-25, De 1825 à 1828, Delgove adjoint, Comte de Butler 1828-30, Fanchon 1830 à 1836, Obé 1837-46, J. Foursy 1847-52, Comte de Butler 1852-70, Demolon 1870-71, Comte de Butler 1871-72, Vicomte Gaston de Butler 1872. En exercice 1892.

S. ACHEUL

Saint-Acheul (S. Acheolus, S. Aceolus). Diocèse d'Amiens, arch. d'Abbeville. Doy. de Labroye, Election de Doullens, actuellement canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme,

(1) Archives Nationales. Sect. adm. P. 137. LXV-LXVI. — Communication de M. de Galametz.

à 7 k. du canton, à 15 de l'arr. et à 38 du dép.,
66 habitants, 304 hectares.

Quelques-uns des anciens seigneurs de St Acheul nous sont connus par les Cartulaires des différents monastères de la contrée. C'est Robert de St Acheul, chevalier, qui vend en 1213, à l'abbaye de Bertaucourt toute la dime qu'il possédait à Morchump (Morchuncamp, territoire de Bernaville) avec l'assentiment de sa femme et de son suzerain, Huges Campdavène, seigneur de Beauval.

Son fils, Ingelran de St Acheul, ratifie, en 1245, la donation faite par son père du cens d'un setier de blé que l'abbaye de Willencourt devait payer pour 9 journaux de terre, au terroir nommé le bois de Mons. Ingelran de St Acheul et Aanor, sa femme, abandonnent bientôt après au Monastère les 9 journaux dont nous venons de parler (1259).

Ce fief d'Ingelran de St Acheul devint dans la suite la propriété de l'abbaye de Willencourt, comme fut obligé de le reconnaître en 1327 Jehan de Beauval, seigneur de St Acheul en partie (1). Ce fief devait 4 livres de redevance annuelle à la seigneurie de St Acheul appartenant à la famille de Beauval.

Vers 1372, Messire Robert de Beauval, sire

(1) Archives de la Somme, fonds Bertaucourt, second carton et pièces justif. n° 13. — Archives de la Somme, fonds Willencourt, liasse.

d'Aucoch et de Villeroy, avouait tenir du Roy, à cause de son château de Doullens, un fief séant à St Acheul et contenant son manoir de la Motte avec ung journal de pré, III journ. de terre, VI sols, VI deniers de cens. Item IV livres de cens sur une maison de l'abbesse de Wiencourt, duquel sont tenus trois arrière fiefs.

Autre fief du même à St Acheul sur plusieurs manoirs LX sols, au Noel, LIV sols, VIII deniers, LVIII capons. Item à Pasques C sols. Item à St Jean-Baptiste VIII sols et pour le four XIX sols et VI deniers.

La seigneurie de St Acheul eut toujours dans la suite les mêmes possesseurs que celle de Montigny, il est donc inutile de les rappeler pour éviter des redites et un double emploi.

L'abbaye de Willencourt possédait à St Acheul, d'après un bail du 7 juillet 1785, un manoir nommé le Franclieu de 2 journaux, 4 journaux y joignant 103 journ. de terre en diverses pièces; le tout était loué 48 couples de grains, tels qu'ils étaient dus au Prieuré de St Pierre d'Abbeville, et 225 livres d'argent. Le Champart sur St Acheul et Beauvoir-Rivière était loué 200 livres.

L'abbaye de Bertaucourt possédait sur St Acheul une portion de dime qui lui avait été donnée par Hugues Campdavène, seigneur de Beauval (1219). Marguerite, veuve d'Adrien de Mencicourt, chevalier, qui s'y était opposée d'abord la ratifia ensuite par devant l'évêque Gaudefroy et y ajouta

ses propres droits, le vendredi après la Quasi-modo, avril 1233.

L'église de St Acheul était de la nomination du Prieur de St Sulpice en vertu d'une décision de l'abbé d'Anchin, Gossuin (1131-70). L'autel de St Acheul avait été donné par l'évêque d'Amiens, Garin, au prieuré de St Georges-lès-Hesdin, mais comme cette église était trop éloignée du siège du Prieuré, l'abbé Gossuin jugea convenable de le réunir à celui de St Sulpice, à la condition d'acquiescer au Prieuré d'Hesdin le jour de la fête de St Georges, un cens annuel de V sols (sans date)(1).

Les revenus de la cure de St Acheul étaient de 400 livres.

L'église est dédiée à St Acheul, martyr de l'Amiénois, elle n'a rien de remarquable.

Lieux dits : Champ Dollen, Le Mariage, Vallée Dinacourt, Langlé, Les plumes, Terre grand fieu, La quenottière, Le riez, les Mays, Bois de Mont, Les biefs, La lumière, Terres Beauchet, Champ Villeret, Champ Baszélie, Bois de Même, La chasse, Fossé Dorion, Les grés, Les haies du Marquant,

Curés : MM. Robillard 1672, Maillard 1682, Duboisle 1699, Dupuis 1741 jusqu'en 1775, Le-

(1) Arch. Nat. Sect. adm. P. 137. XXXIX. — Fonds Bertaucourt, voir pièces justif. n° 12. — Archives du Nord. 2° carton de S. Georges-les-Hesdin. Charte 42°.

febvre 1781. Après le Concordat les curés de Montigny.

Maires : MM. Gelé 1803-1809, Delgove 1809-36, Placide Périn 1837-71, Vossey 1871, Bellettre 1871-84, Penin 1884-88, Bouchez 1888. En exercice 1892.

VACQUERIES

Vacqueries (Vaccaria, Vacaria, Vakerie-en-Ponthieu). Dioc. d'Amiens, Arch. d'Abbeville, Election de Doullens, Prévôté de Beauquesne, Secours de Domesmont et doyen. de St Riquier. Actuellement canton de Bernaville, arr. de Doullens, dép. de la Somme, à 1 k. du canton, à 16 de l'arr. et à 30 du dép., 156 hab., 203 hect.

La terre de Vacquerie appartenait au Prieuré d'Epécamp, en 1160, comme on peut le voir par les Lettres de Thierry, évêque d'Amiens, données au Prieur Simon.

Deux parts de la dime qui appartenaient à Guillaume de Vaquerie, écuyer, furent vendues à l'abbaye de St Martin aux jumeaux, en 1275, avec l'approbation de Robert, comte de Dreux et de St Valery, son suzerain,

Barthémy de la Vaquerie était châtelain de Bernaville, en 1203.

Emengarde de Conty est dite Dame de Kuerrieu et de Vakerie-en-Ponthieu, dans une charte de 1340, citée par M. Darsy.

Rossier, dans son *Histoire des Protestants en Picardie*, signale Gérard Roussel comme originaire de ce pays. Il était prédicateur de la reine de Navarre, il devint dans la suite abbé de Chérac et évêque d'Oléron. Artificieux, faisant parade d'un grand extérieur de vertu, affectant beaucoup de libéralité envers les pauvres, il prêchait en Luthérien et voulait toujours passer pour catholique, il abusa de sa qualité d'évêque pour changer les pratiques anciennes de la religion dans son diocèse. Il mourut en 1559 (1).

L'église de Vacquerie est dédiée à la Sainte Vierge, elle est de la fin du xvii^e siècle.

Lieux dits : Vacquerie-le-Petit, Fond de Domesmont, Entre deux villes, Terres d'Eglise, Riez Caverleche, La vallée, Bois de Vacquerie, Chemin d'Amiens, Chemin de Domart.

Maires : MM. Riffard 1813-13, Delgove 1814 à 1834, Riffard 1834 à 1846, Delgove 1847 à 1885, Roussel 1885. En exercice 1892.

Curés : MM. Macque 1692, De Forceville 1694, Delafosse 1737. Après le Concordat : MM. Legry 1819-21, Favez 1825, Petain 1833, Vasseur 1839, Gourguechon 1845-1853, Dobremer 1853-91. Leuillier, en exercice.

(1) Cartulaire S. Martin f^o 59. — Carton S. Martin liasse m. — Darsy. Bénéfices tome I, p. 38. Rossier p. 6. — Sponde, Annales 1523, n^o 15, 1549, n^o 7.

VALHEUREUX

Valheureux (Vallerros, Valleroris), dépendance du Candas, 47 habitants.

L'abbaye du Gard possédait de grands biens à Valheureux. Ces terres provenaient des libéralités de Girard de Picquigny et de Robert, fils d'Hibert de Doullens, et comprenaient alors un domaine de 5 charrues. Jean, comte de Ponthieu, Ida sa mère, et Guy son frère l'approuvèrent en 1154. Jean se réserva une rente de trois muids de grains. Dans la suite Guy Campdavène et Mathilde sa femme ajoutèrent deux autres charrues (1160). Ces terres provenaient de l'immense forêt de la Vicogne qui couvrait une grande partie de nos contrées et qui s'étendait de l'Etoile à Outrebois. L'abbaye du Gard possédait environ 1,000 j. de terre au moment de la Révolution. Ces biens furent vendus en 1791, en cinq portions contenant chacune 200 journaux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

CARTA DE DECIMA DE BURBURES

Ego Ingerrannus, Ambianensis ecclesie decanus, et magister Robertus Paululus, notum facimus... quod domina Jordana de Altaribus, uxor Johannis Pohier, et Adam, filius ejus, quandam decimam quam habebant apud Burbures, domui Hospitalis de Villers et fratribus ibidem habitantibus, in elemosinam dederunt; et quia eadem decima de feodo et jurisdictione domini Iberti de Altaribus erat, idem Ibertus cum Idorea uxore sua ratam habuit et in manum Roberti, presbiteri de Altaribus, ad opus domus eam misit, presente Roberto de Altaribus. Deinde, Adam recognovit. Interfuerunt Radulphus, Pontivensis archidiaconus et Matheus, ecclesie Ambianensis canonicus. (Archives nationales. S. 5059, 1^{er} Cartulaire de Fieffes, f° 3. Engerran, doyen après 1177. — R. Paululus figure dans les chartes de 1170 à 1191. — Raoul 1185-97).

N° 2

DONATION DE ROBERT DES AUTHEUX A L'ABBAYE DU
GARD CONFIRMÉE PAR GUILLAUME, COMTE DE PONTIEU

Ego Wilelmus, comes Pontivi et Monstrolii, notum facio... quod Robertus, dominus de Altaribus, homo meus, per assensum Pavie, uxoris sue, et Idonie matris sue, et Gerardi fratris sui, liberavit in presentia mea et dedit fratribus S^o Marie de Gardo, quingenti et quinquaginta duo jornalialia terre, in territorio de Longavilla, et triginta duo, in territorio de Burbures, et sexdecim in territorio de Altaribus, que videlicet jornalialia ad pratum fratrum adjacebunt, ad mensuram virge XXII pedum, centum virgis pro unoquoque journali computatis, libere et pacifice in puram elemosinam perpetuam excolenda et possidenda. Sed et si quid juris habebat aut tenebat in prefatis terris, tali quidem modo, postquam fratres terras illas excoluerint, quatuor tantum modios de tali blado quod in ipsis terris creverit, de meliori post sementem, medietatem frumenti, et medietatem avene, ad mensuram de Dorlens, que tunc temporis currebat, eidem Roberto vel successoribus ejus, singulis annis, infra festum beati Andree reddent in granchia eorum de Longavilla,..... terre quoque ipse collate postquam semel mensurate fuerint et eas fratres susceperint et excoluerint deinceps non

debent remensurari, sed neque vie que in eisdem terris sunt in numero vel mensura predictorum sexcentorum jornaliorum computabuntur sed libere fratribus remanebunt. Nec poterunt eciam predictam modiacionem Robertus vel ejus successores alie ecclesie quam ecclesie de Gardo vendere vel invadiare, dumtamen eisdem super hoc ipsa quantum alia ecclesia satisfacere voluerit, in elemosinam vero nulli omnino nisi soli ecclesie de Gardo poterunt conferre. Sciendum quod in prefato territorio de Longavilla terras tenebunt in feodo vavassores a predicto Roberto, Johannes videlicet de la Hastree, L journalia; et Petrus cognatus Roberti de Altaribus, XLVIII; et Gorinus, XXXII; et Walterus frater Hugonis prepositi XX, qui omnes a predicto sufficientem receperunt compensationem et ita memoratam terram predictis fratribus in elemosinam perpetue possidendam gratis dereliquerunt et nihil ulterius in ipso territorio se reclamatorios affidaverunt. Alelmo etiam preposito et Viberto Coquin, qui in ipso territorio LX journalia reclamabant, talis recompensatio a Gaufrido de Frohens, domino eorum, et predicto Roberto de Altaribus facta fuit, quod elemosinam ab eodem Roberto factam nominatis fratribus ratam habuerint et in manum Walteri, decani de Dorens, propter hoc a domino Ambianensi missi elemosinetitulo, eam resignaverunt..... Has elemosinas... Pavia et Idorea laudaverunt..... Approbavit eciam Girardus pre-

dicti militis frater et heres... similiter Johannes de Roseria, miles, dominus predicti Roberti... Testes Walterus, decanus de Dorlens,... Robertus Fresteaus, Gaufridus de Frohens, Simon de Donkierres, Ingerrannus de Candás, Walo de Senarpont tunc major, Michael de Busquez, Realinus de Dorlens, Actum anno dominice incarnationis M.CC.VI. mense decembri in castro de Dorlens. (Cartulaire du Gard, tome II, p. 459. Arch. dép. de la Somme).

N° 3

TITRE DE FONDATION DE LA CHAPELLE S^t-NICOLAS
A BERNAVILLE

In nomine Domini. Amen... Anno incarnationis dominice M. CCCXXII, indictione V, mense septembri, die XIII, Pontificis sanctissimi Patris et domini Johannis XXII, anno septimo, in presentia mei et testium, Eva dicta Le Goudelier de Bernardivilla, mulier, Ambianensis diocesis, relicta Colardi quondam dicti le Goudelier, mariti sui, compos mentis... affirmans Colardum ordinasse in suo testamento, de consilio magistri Ingerranni, curati ecclesie de Bernardivilla, fundare pro remedio animarum suarum unam perpetuam capellaniam in ecclesia predicta, in honore beati Nicholai, Confessoris, de bonis eis a Deo collatis, pro uno perpetuo capellano insti-

tuendo ad celebrandum in ea tres missas qualibet septimana, Pro quibus donavit XL jugera, ad valorem XVI librarum parisiensium annui redditus..... (*Collation réservée à l'évêque*). Petrus de Bisuntio, notarius apostolicus et imperialis. (Signe un reliquaire. Original en parchemin. Archives dép. de la Somme. Fonds de l'Evêché, 56).

N° 4

ACCORD ENTRE L'ABBAYE DE CERCAMP ET ENGERRAN
DU CANDAS POUR LA DIME

Ego Hugo, miles, dominus de Bellavalle, notum facio quod cum inter fratres ecclesie Caricampi ex una parte et Ingelrannum, militem de Candas ex altera, super decimacione de Frohens, quam idem Ingelrannus de feodo meo tenebat, controversia diu agitata fuisset et prenomiatus miles jamdictos fratres molestasset plurimum super decimacione predicta : tandem me volente et consentiente per manum domini mei Wilelmi, comitis Pontivensis, super decimacione, amicabiliter compromisit cum fratribus predictis, ita quod quidquid juris Ingelrannus miles et heredes ipsius super decimacione predicta reclamabat et habebat absque contradictione, reclamacione, injuria vel molestia in perpetuum sepredicti fratres pacifice possiderent et in terrâ que dicitur Fries de

Marcomaisnil, juxta Esclopegat, XL jorn. terre daret in elemosinam Ingelrannus prefatus jamdictis fratribus, salvo terragio suo in perpetuum, libere et pacifice possidendum. Fratres vero superius nominati de caritate domus sue pro bono pacis Ingelranno, militi, C libras parisiensium tribuerunt unam etiam mulam et C solidos parisiensium ad opus Ingelranni filii sui. Hanc etiam compositionem Ingelrannus et filii ejus Ingelrannus, Richarius, Hugo, Wilelmus laudaverunt. Actum anno dominice incarnationis M° CC° tercio decimo, mense septembri. (Original avec sceau pendant, mais effacé. Arch. Pas-de-Calais. Fonds de Cercamp, liasse 6°).

N° 5

DONATION PAR ENGERRAN DE CANDAS, SIRE DE FROHEN

Ego Ingelrannus, miles, de Candas, dominus de Frohens, notum facio quod ego pro salute anime mee et antecessorum, dedi fratribus ecclesie Caricampi X lib. par. in elemosinam super XX jorn. terre mee que vocatur Riketarte, sita in territorio de Mellers. Quam terram jamdicti fratres post decessum meum colent et possidebunt, donec heres meus eisdem fratribus ecclesie Caricampi X lib. par. persolvat si elemosinam predicti Montis Renaldi et X jorn. terre Rodolphi et Johannis

Agnellorum, hominum meorum, quam fratribus contuli non concesserit eisdem fratribus pacifice possidendam. Si vero post decessum meum fratres, concedente herede meo, elemosinam predicatam et X jorn. pacifice possiderent, supradicta, XX jornalialia que vocantur Richatarta eidem heredi meo remanebunt. Actum anno dominice incarnationis M. CC. XXVI. mense januario. (Original en parchemin. Arch. Pas-de-Calais. Fonds de Cercamp, liasse Mont-Renaud).

N° 6

DIME DES BOIS DE FROHEN ET DU QUESNEL

Ego Ingerannus du Candas, miles et dominus de Frohens, de voluntate et assensu Aelidis, uxoris mee, et Guidonis, primogeniti, decimas novorum sartorum que in nemoribus de Frohens et de Caisneel et aliis omnibus ad me de jure pertinentibus, de novo sarta sunt et de cetero sartabuntur in manu venerabilis patris Arnulphi Ambianensis episcopi libere quittavi abjurans quidquid juris habeo in predictis. Anno domini M. CC. XXX° septimo, mense julio. (Original parchemin. Fonds de l'Evêché 14. T. 3°).

N° 7

DÎME VENDUE A L'ÉVÊQUE D'AMIENS

Je Aelis, dame de Frohens et je Engerans de Frohens, esquiers, fiex de cheli dame Aelis, fasons savoir ke nous, pour nostre pourfit et de l'assentement de Chrestienne, fille de moi Aelis, et sereur de moi Engerans, avons vendu au vesque d'Amiens, pour soissante livres de Paris, toutes les dismes ke nous avons en tout le territoire de Frohens en quelque cose ke che fust, si conme en blé, en avesne, lesquels dismes nous tenions du roi de Franche, lesquels dimes je Aelis et mesire Wis du Candas, sire de Frohens, jadismen baron, avons acaté à Jehanne de Boufflers, 1273 mois de march. (Original parchemin avec sceau pendant, décrit par Demay, S. 2, 185. Archives de la Somme. Fonds de l'Evêché t. 14, 2^e).

N° 8

DROITS DU CHAPITRE DE ST-NICOLAS D'AMIENS SUR
LES AUTELS DU CANDAS, FIENVILLERS, FIEFFES ET
YVRENCH.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.
Ego Theodoricus, Ambianensis episcopus.... Hac
consideracione permoti conventionem que inter

canonicos Sancti Nicholai in claustro Ambianensi et fratres hospitalares facta est, et in presentia vestra recognitam et ab utraque parte laudatam litteris assignare curavimus et rei ordinem prout audivimus explicamus. Predicti siquidem canonici altare de Candas, quod canonici in personatum tenebant, predictis fratribus Hospitalis concesserunt, ita sane quod de omnibus redditibus ejusdem altaris, exceptis confessionibus et hiis que ab infirmis in finem nominatim presbitero, ad usum suum demittuntur, tam canonici quam fratres et presbiter equa portione communicabunt. Siquidem communi assensu canonicorum et fratrum electum presbiterum substituent ibidem. Verum, ad tenendam memoriam quod predictum altare de jure canonicis Sancti-Nicholai ab antiquo est et ad eos specialiter pertinet, prenominati fratres et presbiter duos solidos Ambianensis monete, in festo Sancti-Nicholai, canonicis, singulis annis, communiter persolvent. Altare etiam de Wiviens quod de jure ecclesie sue..... Porro altaria de Fieffes et de Fienvillers que nihilominus de jure suo sunt, sub censu C. et V. solidorum, in perpetuo tenenda eis concesserunt, eo utique tenore, quod LV infra diem dominice Nativitatis et reliquos L in Pascha, singulis annis, canonicis persolvant et canonici de V solidis que supra C sunt, episcopo et archidiacono in his que ad jus synodale sunt, tamquam persona respondeant. Quod si singulis annis, terminis constitutis fratres debitum censum canonicis

non persolverint et super hoc admoniti infra XL dies non satisfecerint, altaria illa in possessione canonicorum libera redeant et fratres Hospitalis nihil juris reclamare poterunt . (Cyrographe. Archives de la Somme. Fonds du Chapitre de St-Nicolas, liasse 18, pièce 1. Original en parchemin).

N° 9

BULLE D'INNOCENT II, EN FAVEUR DU PRIEURÉ
D'EPÉCAMP

Innocentius, episcopus, Servus Servorum Dei, dilecto filio Ingelranno, priori de Spissocampo e jusque successoribus regulariter in perpetuum substituendis... Quamobrem dilecte in Domino fili, Ingelranne, prior de Spissocampo, tuis justis desideriis annuimus, et ecclesiam de Spissocampo, cui ; Deo auctore preesse dinosceris, apostolice sedis privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quecumque bona in presentiarum juste et canonice possidetis, aut in futurum, concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis modis, rationaliter, prestante Domino, poteritis adipisci firma tibi successoribus et illibata serventur. In quibus hec duximus propriis exprimenda vocabulis : terram de Spissocampo in qua ecclesia vestra fundata est et tres partes decime ejusdem terre, par-

tem decime apud Rerandimansam, similiter apud Lordos partem decime, apud Mainaldicurtem quasdam terras cum parte decime, apud Steberti mansum terram quandam et apud Proudivillam terram, item quasdam terras apud Sanctum Hilarium apud Gorgias terram et apud Dummemum terram cum decima et terragio. Confirmamus vobis ut hereticus et canonicus ordo Beati Augustini ibidem perpetuo observetur. Decernimus ergo, etc. Amen,

+ Ego Theodor., S. Rufine ep. + Ego Drogo Ostiensis ep. + Ego Hugo, card. tit. Scorum Johannis et Pauli + Ego Hibaldus, diac. card. Sancte-Marie in Via Lata.

+ Ego Chrysogonus, diac. card. Sancte-Marie in Porticu + Ego Bernardus presbiter, card. titul. S. Chrysogoni + Datum Pisis per manum Aimerici sancte Romane ecclesie diaconus card. et capell. XIII Kal. Martis, ind. XV, incarnationis Dominice anno. M° C° XXXVII°, Pontificatus vero domini Innocentii II, anno VII°. (Archives de la Somme. Fonds de l'Evêché, t. 18°. Original).

N° 10

ENGAGEMENT PASSÉ PAR TH. BODARE PAR DEVANT
LES ÉCHEVINS DE FROHEN

Ego Hugo de Donquerre, prepositus Durlendii notum facio omnibus presentibus et futuris quod

Thomas Bodare et fratres ejus Renerus, Johannes et Adam, tactis sacro sanctis, juraverunt quod de cetero de hereditate suorum antecessorum de Heuzecourt nichil a fratribus Caricampi exigent in conventionem aliquam que in cartis eorundem fratrum Caricampinon contineatur. Hoc factum fuit apud Frohens, in presentia Reineri maioris, et scabinorum de Frohens, scilicet Bernardi Morii, Ingelranni Macelli, Gilberti Rabotin, Christofori molendinarii, Johannis de Maizerolles et plurium aliorum..... Johannes dedit plegios Matheum Pinel et Hugonem de Villari. Reinerus vero Johannem de Bernardivilla et Waltherum molendinarium plectendos pena XX lib. par. Dominus abbas laica se tradet mancipandum custodia.... Actum 1210, mense augusto. (Archives du Pas-de-Calais. Original. Fonds Cercamp, liasse 8^o).

N^o 11

VENTE D'UNE PARTIE DE LA DIME DES RATEAUX
A L'ABBAYE DE BERTAUCOURT

Gaufridus, episcopus Ambianensis, notum facimus quod Eustacius Bouchars et Elizabeth de Rasteals, uxor ejus, et Johannes primogenitus recognoverunt se vendidisse ecclesie Sancte-Marie de Bertaudicurte ad faciendum pitanchiam conventui ejusdem ecclesie, in anniversarium bone memorie Beatricis Hurnas quondam monialis

ejusdem ecclesie, pro XV lib. par. sibi numeratis, terciam partem decime quarundam terrarum sitarum in territorio de Rasteals, que vocantur Orti, in quibus terris dominus de Auxy, miles, aliam terciam partem decime et ipsa ecclesia de Bert, et presbiter de Montingniaco, in cujus parochia prefate terre site sunt, aliam terciam partem decime, tempore vendicionis hujus capiebant. Quam decimam prefati Eustacius et Elizabeth jure hereditario possidebant et in feodum tenebant de Bernardo de Belestre qui venditionem liberaliter voluit et concessit... Aelidis vero de Rasteals vidua, mater Elizabeth, que prefatam decimam aliquando possedit et Ada Bogarda, relicta Geroldi de Rasteals qui filius fuerat Aelidis et frater Elizabeth benignum prebuerunt assensum. Actum anno domini M. CC tricesimo tercio, mense augusto 1233. (Original en parchemin avec sceau de cire verte representant un évêque debout. Contre-scel : agneau de Dieu. — Archives de la Somme. Fonds de l'Evêché 6°, 2°, n° 4).

N° 12

DIME DE ST-ACHEUL

Ego Hugo Campus Avene, dominus de Bellavalle, notum facio..... quod ego assensu Mabile, uxoris mee, et filii mei Balduini et fratris mei Guidonis,

ob remissionem peccatorum meorum, et uxoris mee, dedi ecclesie de Bertoucort dimidiam partem decime quam habebam in territorio Sancti-Aceoli, in elemosinam perpetuo tenendam, post decessum Marie, sororis mee, sanctimonialis de Berthoucort. Quam quidem elemosinam tanquam dominus advocatus et heredes mei prefate ecclesie de Bertoucort in perpetuum tenemur guarandire... Anno domini M° CC° nono decimo, mense junio. (Original en parchemin. Arch. Somme, 2^e carton de Bertaucourt).

N° 13

DIME DE ST-ACHEUL

Ego H. Campdavaine, miles, notum facio quod Robertus de Sancto-Acheolo, miles, recognovit coram nobis se vendidisse ecclesie de Bertoucort, de assensu et voluntate uxoris sue, et heredum suorum, decimam de M et in manu mea tanquam in manu domini resignavit et petiit quod de dicta decima dictam ecclesiam investirem. Hoc autem concesserunt liberaliter uxor sua et heredes sui. Et tam ipse quam uxor et heredes sub juramento pepigerunt quod neque per se neque per alium dictam ecclesiam de dicta decima vexarent..... Huic autem vendicioni interfuere Li Deschores, Bartholomeus ejus frater, Johannes

de Maisnil, Johannes Dorion. Actum anno Domini M^o CC^o XVIII, mense februario. (Original sans le sceau. Arch. de la Somme. Fonds de Bertaucourt 2^o carton).

N^o 14

JEAN, COMTE DE PONTHEIU, APPROUVE LES DONATIONS
FAITES A L'ABBAYE DU GARD SUR VALHEUREUX

Notum sit quod ego Johannes, comes Pontivi, concedentibus Ida, matre mea et Widone, fratre meo, ecclesie S^{te}-Marie de Gardo, quinque carrucas terre, in Viconia, apud locum qui dicitur Valerros, libero jure perpetuo possidendum in elemosinam concessi, sub censu trium modiorum, infra festum Omnium Sanctorum, ad mensuram de Dorlens, que tunc currebat, singulis annis, persolvendorum, duorum frumenti et unius avene, et usuarium in omnibus Viconcie locis, tam in pascuis quam in nemore. Et hoc ipsum, ego et mater mea, in manum domini Théoderici, Ambianensis. episcopi posuimus, et ubique contra omnes firmam pacem et garantiam ferre promisimus. Testes concessionis que facta est apud Bures, coram episcopo sunt hii : Rogerus, abbas Balantiarum, Bartholomeus prior, Walterus abbas de Serincort..... Concessionis Widonis fratris mei que facta est apud Roham testes sunt hii : Stephanus presbiter, Lambertus,

comitisse capellanus, Wilelmus de Aercort, Gaufridus de Asceus, Bartholomeus de Sancto-Maxentio, Wido de Cockerel, Guillelmus de Nigellula, anno 1154. (Original parchemin avec sceau pendant. Arch. de la Somme. Cartons du Gard, pièce 547).

N° 15

RICHARD, ÉVÊQUE D'AMIENS, CONFIRME LES
DIFFÉRENTES POSSESSIONS DU VALHEUREUX

..... Robertus, filius Hiberti de Durlens, dedit monasterio de Guardo, duas carrucas terre, in Vicinia, apud Vallem Erroris, omnino liberas, et usuaria per totam terram suam, pro anima sua et anima antecessorum suorum, laudante filio suo Hiberto et uxore sua Avicia. Testes sunt Odo, prior de Cercamps, et Bernardus prior de Guardo, et Bernardus prepositus de Alcoch et Nicholaus medicus de Luceio Sciendum est autem quod quidquid monasterium de Guardo, tam ex dono et elemosina Gerardi vicedomini Pinconiensis, quam Roberti, filii Hiberti, in territorio de Viconia possidebat, videlicet quinque carrucas terre, Robertus, Guarinus, Wilelmus, filii Roberti vicecomitis de Durlendo, eidem monasterio de Guardo, post diutinam reclamationem suam per manum Theodorici, episcopi, reddiderunt et possidendum concesserunt, 1206 (Original en parchemin. Arch. de la Somme. Cartons du Gard, pièce 6).